

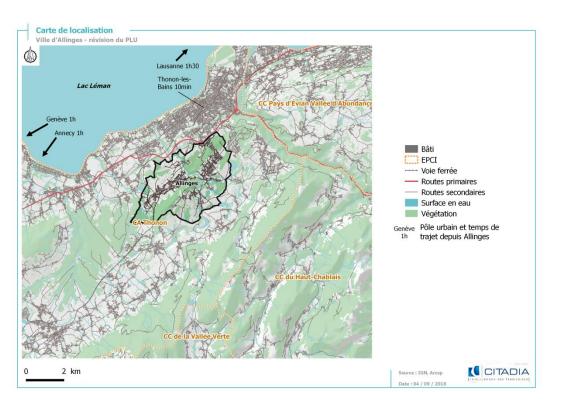
Sommaire

Préambule	p.5		
Partie I : Profil urbain et paysager		Partie III: Profil humain et social	
Le socle géologique et géographique	p.13	Evolution démographique 2009-2014	p.72
Les entités paysagères	p.14	Répartition de la population par âge 2009-2014	p.73
Les entrées de ville	p.21	Evolution de la structure des ménages	p.74
Le patrimoine institutionnel	p.28	Mobilités résidentielles	p.75
Le patrimoine vernaculaire	p.30	Production de logements entre 2004 et 2015	p.77
Le patrimoine végétal	p.35	Composition du parc de logements	p.78
Les vecteurs de découverte	p.39	Point mort	p. 79
Les espaces publics	p.42	Adaptation de l'offre en logements à la taille des ménages	p.80
Constats et enjeux	p. 43	Parc locatif social	p.81
Partie II : Profil écologique		Les logements à destination de publics spécifiques	p.82
Eléments de contexte	p.45	Ancienneté du parc de logements et les logements vacants	p.83
Les corridors écologiques	p.46	Revenus et prix de l'immobilier	p.84
Les documents cadres	p.47	Catégories socio-professionnelles	p.85
Les milieux remarquables	p.51	Constats et enjeux	p.86
Les espèces associées	p.53	Partie IV : Profil fonctionnel	
Des milieux diversifiés	p.55	Hiérarchisation du réseau routier	p.88
Les éléments fragmentants	p.65	Organisation du stationnement	p.90
Constats et enjeux	p.70		

Déplacements domicile-travail	p.91	Exposition du territoire aux risques naturels et technologiques	p.119
Mode de déplacement domicile-travail	p.92	Nuisances environnementales	p.125
Réseau de transport en commun	p.93	Constats et enjeux	p.129
Réseau ferroviaire	p.95	Gestion de l'eau	p.130
Modes de déplacements actifs	p.97	Constats et enjeux	p.139
Aménagement numérique	p.98	Gestion des déchets	p. 140
Couverture mobile 4G	p.99	Constats et enjeux	p.145
Constats et enjeux	p.100	Performances et transitions énergétiques	p. 146
Densité d'équipements pour 1000 habitants	p.101	Constats et enjeux	p.155
Structure commerciale	p.103	Partie VI : Contraintes et potentialités de développement d'Allinges	
Evolution de l'emploi	p.104	Urbanisation et morphologie urbaine	p.157
Répartition de l'emploi par typologie	p.105	Consommation foncière entre 2006 et 2016	p. 162
Structuration des entreprises	- 10C	A (10) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- 100
	p.106	Artificialisation des sols au cours des 10 dernières années	p.168
Evolution des établissements	p.106 p. 107	Constats et enjeux	p.168 p.173
Evolution des établissements Production de locaux d'activités	•		•
	p. 107		•
Production de locaux d'activités	p.107 p.108		•
Production de locaux d'activités Parcs d'activités économiques	p.107 p.108 p.109		•

Partie V : Performances et nuisances environnementales

Préambule



Localisation et présentation de la commune

La commune d'Allinges s'implante à l'interface de l'arrièrepays alpin et du bassin lémanique et s'étend sur 1505 ha. Sous l'influence de Thonon-les-Bains et de l'agglomération genevoise, la commune présente une triple identité (urbaine, périurbaine et rurale) qui caractérise sa complexité.

La commune fait partie de l'arrondissement et du canton de Thonon-les-Bains. Elle est encadrée par les unités urbaines françaises de Thonon-les-Bains, accessible en 12 minutes en voiture, Publiez, accessible en 15 minutes et Evian-les-Bains accessible en 23 minutes et sous l'influence de l'agglomération genevoise, accessible en une heure de voiture.

Les routes départementales RD903, RD112, RD23 et RD333 représentent les principaux axes de communication du territoire.

Allinges appartient à la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de l'ex communauté de commune des Collines du Léman et du Bas Chablais et avec l'extension de la commune de Thonon-les-Bains et l'intégration du Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (Symasol). Cette intercommunalité rassemble 25 communes et accueille 85 000 habitants.

Constituée de 4 400 habitants en 2016, la commune connaît un développement résidentiel récent et rapide, sous l'effet du desserrement du cœur d'agglomération Thonon-Evian-Publiez dans un contexte de fort dynamisme du bassin frontalier lémanique. L'un des principaux défis du territoire est de parvenir à se positionner durablement au cœur des nouvelles dynamiques communautaires et préserver les fondements de son cadre de vie.

Le PLH

Un PLH pour répondre aux besoins de logements

Le PLH de Thonon Agglomération a été approuvé par délibération le 18 juin 2020. Il concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles.

Ce document d'une durée de six ans est le document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales et d'habitat. Il permet de répondre aux besoins de la population en termes de parcours résidentiel, de logements ou d'hébergements.

Ce document comprend:

- un diagnostic de la situation existante ;
- Des orientations stratégiques établies au regard du diagnostic, qui énoncent les principes et objectifs du PLH
- Un programme d'actions qui définit les objectifs quantifiés à l'échelle intercommunale et communale, présente les modalités de suivi et d'évaluation et l'échéancier financier.

Les 7 orientations du PLH de Thonon Agglomération sont :

- 1. ASSURER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL EQUILIBRE ET COHERENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE
- 2. DEVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENT ABORDABLE
- 3. REPONDRE AUX BESOINS DITS SPECIFIQUES
- 4. REINVESTIR LE PARC EXISTANT
- 5. SOUTENIR L'HABITAT DURABLE ET LES NOUVEAUX MODES D'HABITER
- 6. METTRE EN OEUVRE LE VOLET FONCIER DU PLH
- 7. PILOTER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DU PLH

Canton de Vaud (Suisse) Larringes Canton du Valais Vacheresse La Florcia La Chapelle d'Abondance Châtel Canton de Genève (Suisse) Communauté de communes de la Vallée Verte Annemasse Communauté de communes des Quatre Rivières Communauté de Communes du Haut-Chablais Communauté de Communes du Pays d'Evian Communauté de communes et de la Vallée d'Abondance des Montagnes du Giffre Thonon Agglomération

Source: SCoT du SIAC, 2020

Le SCoT du SIAC

 Le Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais a été approuvé lors du Comité syndical du SIAC du 30 janvier 2020 et est exécutoire depuis cette date. Ce document fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les prochaines années, renforce la position et le poids du territoire

Celui-ci comprend trois collectivités (la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) — 15 communes ; la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) — 22 communes et la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération — 25 communes).

Le SCoT totalise 133 968 habitants en 2013. Il se décompose en quatre parties :

- Le rapport de présentation, regroupant le diagnostic complet du territoire et la justification des choix d'aménagement (document non opposable);
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui expose les objectifs des politiques dans les différents domaines de l'aménagement et qui formalise la vision d'avenir exprimée par le territoire (document non opposable);
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs, qui rassemble les orientations d'aménagement permettant la mise en œuvre du PADD (document opposable, avec lequel les PLUi et cartes communales devront être compatibles);
- Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui constitue le volet commercial du SCoT et qui oriente l'implantation des surfaces commerciales sur le territoire.

Le SCoT du SIAC

Le projet du Chablais définit cinq objectifs pour les vingt ans à venir :

- S'engager pour le désenclavement multimodal du Chablais, en lien avec une urbanisation intégrée, et affirmer la position spécifique du territoire dans les dynamiques locales et transfrontalières;
- Accueillir les populations permanentes et touristiques sur le territoire attractif, dans une logique de localisation stratégique, de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers;
- Continuer à faire de l'environnement et des paysages du Chablais un atout pour le territoire, en permettant de concilier protection, valorisation et aménagement;
- Affirmer et poursuivre le développement de l'économie touristique en s'appuyant sur le caractère complémentaire du littoral lémanique et de la montagne chablaisienne ;
- Développer les activités économiques, la création d'emplois et les équipements pour un territoire chablaisien actif et entreprenant.

L'armature territoriale se structure autour :

- D'un cœur urbain, pôle principal de population, d'activités, d'équipements et de services (Thonon-les-Bains, Evian-les-bains et Publier) ;
- Deux pôles d'interface urbaine, incarnés par Allinges et Anthy-sur-Léman, devant assumer des dynamiques de développement importantes en matière d'accueil d'activités et de nouvelles populations, au regard de leur mitoyenneté avec le cœur urbain et leur desserte;
- Des pôles structurants, qui permettent de mailler le territoire afin

d'équilibrer l'accès aux services et aux équipements intermédiaires ;

- Des stations, liées notamment à l'activité touristique et principalement hivernale ;
- Des villages, qui jouent un rôle de proximité en termes de lien social et de satisfaction des besoins quotidiens essentiels.

Dans un objectif de limitation de la consommation foncière, le SCoT fixe une enveloppe foncière de 750 hectares pour l'urbanisation du territoire, à l'horizon 2040. 28 hectares sont destinés aux pôles d'interface, soit, à partager entre Allinges et Anthy-sur-Léman. La densité moyenne minimale globale est fixée à 40 logements/ha. Dans un souci de promotion de la mixité des formes d'habitat, s'ajoute à cette densité une limite à la construction de maisons individuelles fixée à 30%. Les documents d'urbanisme locaux des pôles d'interface doivent afficher un objectif d'atteindre 25% de logements aidés.

Le SCoT fixe trois Zones d'Activités Economiques (ZAE) de rayonnement supracommunautaire qualifiées de prioritaires, localisées à Allinges (La Praux – Mésinges et Genevrière).

Les implantations commerciales doivent se faire en priorité dans les centralités commerciales, en veillant à la limitation de l'implantation en périphérie. Les commerces dits « d'importance » doivent s'implanter dans les centralités commerciales ou dans les zones périphériques ciblées par le SCoT (Noyer pour Allinges).

Projet d'agglomération du Grand Genève 2016-2030

Le 8 décembre 2016, le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 a été signé. Ce projet d'agglomération de 3ème génération rassemble différents partenaires, dont les partenaires français genevois et vaudois. Ce projet a pour ambition de porter une vision politique et une série de projets pour l'agglomération franco-val-genevoise, notamment dans les domaines de la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement

Ce projet se fixe plusieurs objectifs :

- Renforcer la structure territoriale de l'agglomération franco-valdogenevoise ancrée dans la charpente paysagère et fondée sur une armature urbaine étroitement coordonnée avec la grande ossature de la mobilité:
- Assumer la dynamique du Grand Genève en tendant vers le meilleur équilibre territorial possible à l'intérieur de ses limites;
- Mettre en œuvre des actions transfrontalières conjointes bénéficiant à l'ensemble des populations du bassin transfrontalier.

Depuis 2008, le Grand Genève a mis en place et coordonne des études et des projets à l'échelle locale, engagés dans ce qu'on appelle les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA). Le PACA est un véritable échelon de gouvernance intermédiaire entre l'agglomération et les communes.

Huit PACA ont été définis (cf. carte en annexe). La commune d'Allinges est comprise dans le PACA Chablais.

A cet échelle, ont été mis en évidence les enjeux d'un vaste territoire transfrontalier, regroupant : la ville de Thonon-les-Bains, 17 communes de la Communauté de communes du Bas Chablais, 7 communes de la communauté de communes Collines du Léman (dont Allinges), 2 communes d'Annemasse Agglo et 11 communes genevoise.

Cette démarche a permis de proposer un projet général mais aussi de réaliser plusieurs études pré-opérationnelles. Le projet fédérateur repose sur trois enjeux :

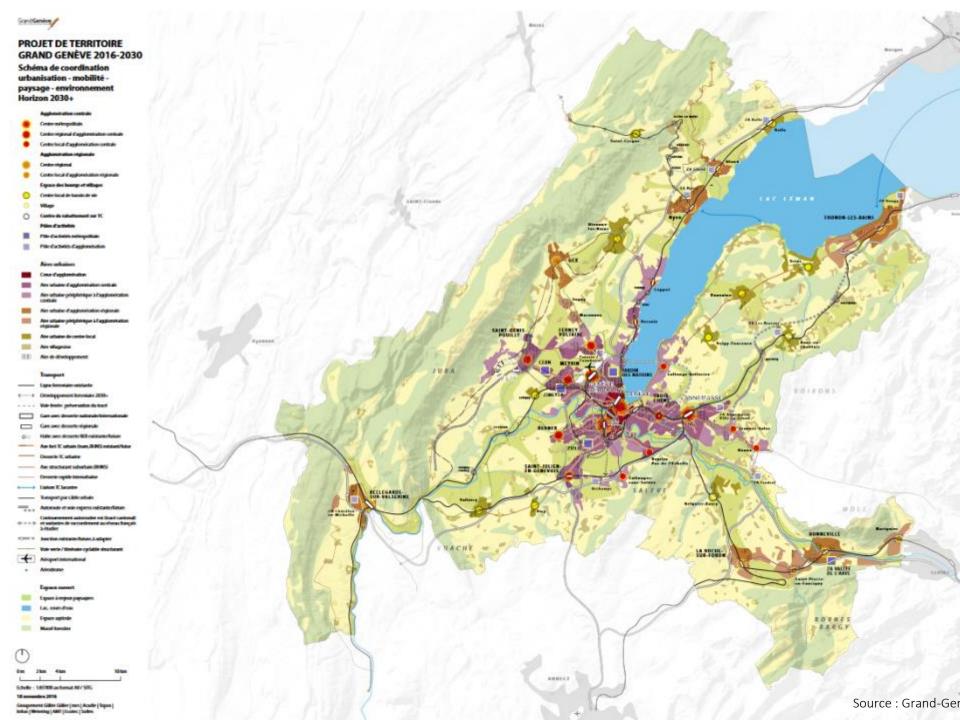
• Rééquilibrer le territoire en renforçant l'habitat côté Genève et

l'emploi dans l'agglomération Thonon-Publier-Évian, de façon à réduire les besoins en mobilité. La mutation du quartier de la gare de Thonon en quartier urbain mixte doté d'une très bonne accessibilité ferroviaire et la nouvelle dynamique de la zone de Vongy permettent à la ville de confirmer son rôle de centre régional pour tout le Chablais.

- Structurer les extensions urbaines en préservant les paysages et les continuités agricoles et naturelles ; la majeure partie du développement s'effectue dans les centres locaux desservis par les transports publics, ferroviaire d'une part et routier d'autre part grâce au renforcement significatif du bus interurbain reliant Genève à Thonon via la RD 1005.
- Maintenir un cœur du territoire faiblement urbanisé en valorisant la diversité de ses paysages : montagne, campagne et lac.

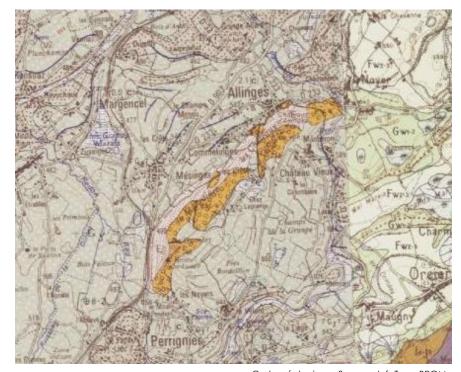
Les actions prévues pour ce PACA sont :

- >> PSD Thonon-les-Bains centre : mutation du quartier de la gare, création d'une interface multimodale ;
- >> Aménagement routiers pour la priorisation et la mise en site propre de la ligne rapide TP interurbaine entre Genève et Thonon-les-Bains le long de la RD 1005;
- >> PSD Perrignier interface multimodale de la gare ;
- >> Améliorations des liaisons en mobilité douce ;
- >> Création du parking relais (P+R) de Veigy ;
- >> Action du contrat corridor Arve-Lac (voir pour des actions concrètes).

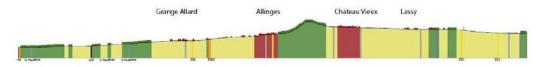


PARTIE 1

Profil urbain et paysager



Carte géologique. Source : InfoTerre BRGM



Coupe Nord Ouest / Sud Est de la commune

Les trois terrasses d'Allinges. Source : Révision n°2 PLU d'Allinges

Le socle géologique et géographique

 Une géologie caractéristique fondatrice des paysages

Le territoire communal est fortement marqué par l'empreinte du glacier du Rhône. La morphologie en terrasses successives jusqu'au lac Léman s'explique par l'érosion opérée par le glacier du Rhône, comme en témoignent les moraines et les dépôts glaciaires qui constituent le substrat du sol. L'éperon des Allinges n'a, quant à lui, pas été recouvert par le glacier, d'où sa composition géologique différente de flyschs schistogréseux en alternance avec des argiles et grès calcaires.

Le paysage témoigne de cette histoire géologique et la géographie physique de la commune s'organise ainsi en trois plateaux :

- Un secteur de plaine tourné vers le Lac Léman ;
- L'éperon des Allinges qui culmine à 754 mètres ;
- Un plateau tourné vers le massif du Chablais.

Les logiques d'implantation humaines se sont ainsi organisées en conséquence : l'éperon des Allinges constitue un point central qui domine la commune, et les activités humaines se répartissent sur les marches successives de part et d'autre.



Vue depuis l'éperon des Allinges sur l'avant pays agricole et les balcons du Léman. Source : Even Conseil



Vue depuis l'éperon des Allinges sur l'arrière pays agricole Source : Even Conseil

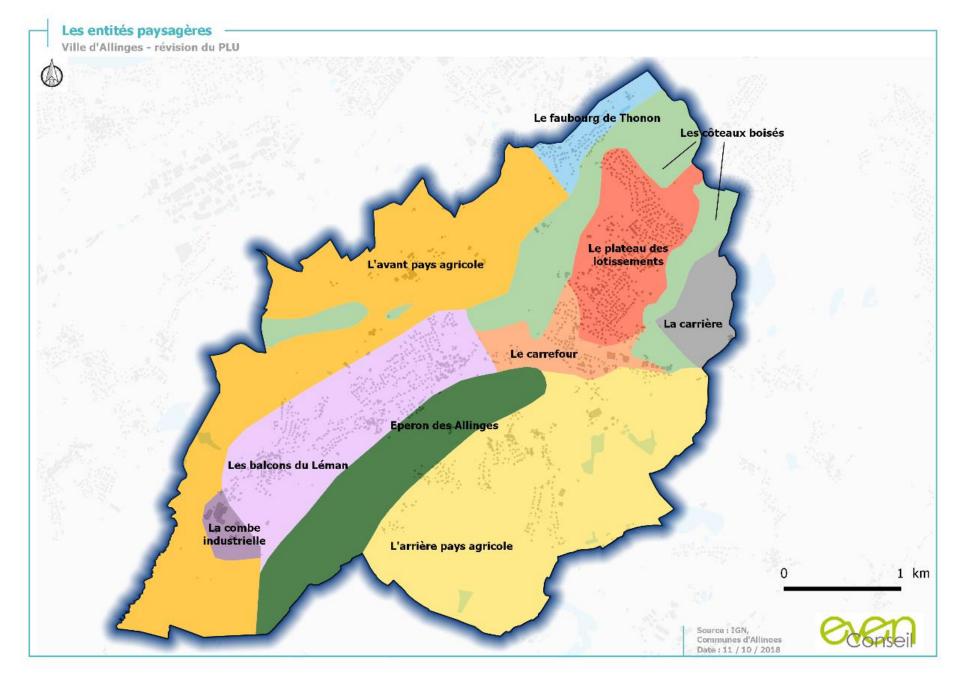
L'unité paysagère du Chablais lémanique

L'atlas des paysages de Haute-Savoie positionne la commune d'Allinges dans l'unité paysagère du Chablais Lémanique. Les paysages d'eau liés au Lac Léman, d'espaces boisés et de montagne y constituent des thèmes permanents et l'espace est caractérisé par un relief vallonné. La polyculture constitue le système agricole dominant qui dessine profondément le paysage de champs ouverts, et l'arbre est un élément omniprésent. La pression urbaine y est importante, particulièrement le long des axes routiers en raison de la proximité de l'agglomération genevoise.

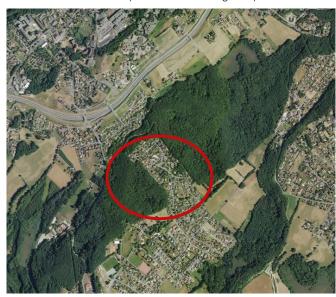
Les 10 entités paysagères communales

Les entités paysagères sont des espaces au sein desquels la composition et la structure des paysages sont communes. Quatre catégories regroupant les 9 entités paysagères de la communes d'Allinges se dessinent :

- Les **espaces forestiers** : l'éperon des Allinges et les coteaux boisés
- Les **espaces agricoles**: l'avant pays agricole et l'arrièrepays agricole
- Les **espaces habités** : les balcons du Léman, le plateau des lotissements, le carrefour et le faubourg de Thonon
- Des **espaces ponctuels d'activités industrielles** : la combe industrielle et la carrière



Vue de l'éperon boisé des Allinges depuis la D903. Source : Even Conseil



Les Bougeries, zone pavillonnaire érigée au sein d'en espace forestier. Source : Google Maps

 Les espaces forestiers, les repères structurants du territoire

L'éperon des Allinges et les coteaux boisés de la commune constituent des espaces structurants dans la lecture du paysage communal. Espaces non bâtis, ils accueillent des usages récréatifs (promenade, contemplation) ou sauvages (refuge pour la faune et la flore).

L'éperon des Allinges se distingue des autres masses boisées par sa situation culminante qui offre des points de vue remarquables sur le massif du Chalais et le Lac Léman, ainsi que sur l'ensemble du territoire communal. Au sommet de l'éperon, les châteaux des Allinges constitue un point de repère depuis les communes alentours.

Les autres espaces boisés communaux se situent sur les coteaux et relient le territoire au grand paysage, dans lequel les forêts constituent un thème permanent. Toutefois, l'intégrité des coteaux boisés comme élément de paysage est menacée par la pression de l'urbanisation: le hameau des Bougeries a, par exemple, été érigé au cœur d'un espace boisé.



L'avant pays agricole au niveau de Grange-Allard. Source : Even Conseil



Vue depuis l'arrière pays agricole sur la dent d'Oche au loin. Source : Even Conseil



Champ de mais de l'arrière pays agricole, vue sur le massif du Chablais. Source : Even Conseil

 Les espaces agricoles, des espaces ouverts sur le grand paysage

Les espaces agricoles de la commune d'Allinges sont établis sur les plateaux de part et d'autre de l'éperon boisé et offrent de vastes panoramas sur le grand paysage.

Ainsi, l'avant pays agricole est vallonné et tourné vers le lac Léman. Les masses boisées des pentes s'articulent avec les espaces agricoles ouverts et les vues sont ainsi cadrées. Les haies bocagères ou composées d'alignement d'arbres fruitiers contribuent à leur cadrage. Quelques zones bâties ponctuent l'espace (Grange Allard, Lauzenettaz, Chignens) et abritent parfois des parcs privés remarquables (Chignens). Cette entité paysagère est par ailleurs limitrophe avec l'agglomération de Thonon, et les vues sur le lac, atouts pour la qualité du cadre de vie, favorisent l'implantation de nouvelles constructions qui nécessitent une vigilance particulière au regard de leur l'intégration dans les codes architecturaux et paysagers locaux.

L'arrière-pays agricole de Joigny offre un vaste plateau orienté vers le Chablais, avec une forte **présence de haies bocagères** qui viennent donner un rythme au paysage. Les espaces bâtis sont regroupés dans le hameau des Crêtes mais une tendance à **l'étalement le long des axes routiers** est observée, notamment le long de la D12 qui relie la commune à Thonon en direction d'Orcier au sud-est. Cette dynamique menace la morphologie en hameaux caractéristique du territoire et favorise la banalisation des paysages via un risque de continuum urbain.





Les hameaux de Mésinges et d'Allinges de l'entité des balcons du Léman. Source : Even Conseil



Les extensions urbaines en prolongement d'Allinges le long de la D233. Source : Google Mans



Les habitations du faubourg de Thonon, enclavées entre la voie rapide et les coteaux boisés. Source : Even Conseil

 Les espaces habités, une rupture entre les cœurs historiques et les nouvelles constructions

Sur la commune d'Allinges, quatre typologies d'espaces bâtis se distinguent.

Les balcons du Léman constituent l'espace bâti le plus qualitatif. Localisé entre l'éperon et l'avant pays agricole, le coteau s'ouvre sur le lac Léman et les contreforts du Jura au loin, et offre ainsi des vues exceptionnelles. Les hameaux historiques de Mésinges et d'Allinges y sont d'ailleurs localisés et abritent un patrimoine vernaculaire important: murets, fontaines, enclos jardinés, portes de granges chablaisiennes, etc. qui donnent vie à l'espace. Néanmoins, cette ambiance de bourg est altérée par les nouvelles constructions individuelles qui s'implantent le long des voies de circulation (RD 233) et créent un continuum urbain peu qualitatif. La RD 903, voie majeure du territoire, pourrait constituer dans cet espace un axe routier de mise en valeur et de découverte des paysages au lieu d'être un axe de rupture.

Le faubourg de Thonon est un replat au pied d'un coteau boisé au nord de la commune, qui constitue plutôt une continuité avec Thonon. Cet espace agricole en mutation accueille des habitations pavillonnaires récentes, enclavées dans un espace à la desserte routière complexe (contournement de Thonon, RD 12 et avenue Saint-François-de-Salle vers Allinges).



Le plateau des lotissements, les Bougeries. Source : Even Conseil



Le carrefour sensible, un espace confus, Source : Even Conseil



Les logements collectifs récents du carrefour sensible. Source : Even Conseil

 Les espaces habités, rupture entre les cœurs historiques et les nouvelles constructions

Le plateau des lotissements, implanté entre deux coteaux boisés regroupe un ensemble de constructions récentes où l'espace routier domine. Le traitement paysager public est presque inexistant (pas de fleurissement, trottoirs peu larges, etc.) et relégué à un rôle de sécurisation par rapport à l'espace routier (barrières). Le piéton n'apparaît pas privilégié dans cette partie pourtant résidentielle du territoire. L'habitat individuel constitue le mode d'occupation principal des sols, et les parcelles sont séparées entre elles et de l'espace routier par de hautes haies qui bloquent les vues et imposent une ambiance de « couloir ».

Enfin, le **carrefour sensible** se distingue des autres espaces urbanisés par sa position complexe au croisement d'espaces agricoles, boisés, de centres anciens et de lotissements récents. Cet espace, qui pourrait avoir un rôle de pivot au sein de la commune, est difficile à appréhender : usages et fonctions se télescopent, habitat, centre ancien de Noyer, services, passage du ruisseau du Pamphiot. Il n'est facilement appréhendable ni par les piétons (pas de trottoirs rendant parfois difficile et peu agréable les accès aux services et commerces présents, faible sécurisation par rapport à la voie), ni par les automobilistes (entrées de parking difficiles, feux tricolores pour gérer les flux). De plus, une part prépondérante est accordée à la voiture laissant peu de place aux piétons et aux espaces de vie, vecteurs de lien social et pouvant participer à la valorisation des commerces de proximité présents.



Vue sur la combe industrielle depuis la rue de la Gare. Source : Even Conseil



La proximité des espaces d'habitations avec la voie ferrée traversant la combe industrielle. Source : Even Conseil



La carrière. Source: Even Conseil

 La carrière et la combe industrielle, des espaces de dégradation visuelle

Ces deux espaces du territoire se détachent des autres par les transformations importantes de l'espace que les activités humaines ont créées. Localisés dans des replats, ces lieux offrent des perceptions visuelles peu qualitatives depuis les points hauts ou les axes routiers de la commune.

La combe industrielle, localisée en entrée de territoire, concentre le centre de tri des déchets et le passage de la voir ferrée. Les espaces d'habitation à proximité (extensions de Mésinges) s'en trouvent visuellement impactés, du fait de transitions relativement brutales entre ces différents espaces. De plus, l'importance du trafic de poids-lourds dans ce secteur et les nuisances induites participent à limiter les circulations piétonnes.

Enfin, la carrière, située en sortie de territoire, constitue une **toile de fond peu qualitative** parmi les espaces agricoles ouverts et s'inscrit en rupture par rapport aux dynamiques paysagères.

La commune compte neuf entrées de territoire.

Les premières perceptions sont plutôt qualitatives, étant focalisées sur les points hauts ou le grand paysage remarquable en toile de fond.

De plus, les noyaux urbains de la commune sont distincts, et la **dilution de** l'espace construit dans l'espace rural est faible: le bâti isolé est rare et ne concerne que quelques propriétés de la plaine de Lauzenettaz, ou le manoir de Chignens et les châteaux des Allinges.

Par les zones pavillonnaires de Lassy et des Bougeries

L'entrée par Lassy, bien que localisée sur la plateau agricole à l'ambiance bocagère, fait preuve de peu de qualité. La route départementale 12 est large et croise au niveau de Lassy le pylône d'une ligne à haute tension. Un alignement de candélabres pour éclairer l'intersection déprécie davantage l'espace. Du bâti pavillonnaire ponctue ensuite l'axe : grandes parcelles grillagées, lignes de transport électrique, espace libre et manque de cohérence du bâti témoignent de constructions en extension du hameau de Mâcheron réalisées au coup par coup. L'axe rectiligne est uniquement fonctionnel et assure la desserte routière des habitations, sans aucune plusvalue paysagère.

L'entrée par les **Bougerie**s se caractérise par **un front urbain pavillonnaire dense, qui marque une limite nette avec les espaces agricoles** et arborés adjacents. Le traitement routier accentue cet effet : le gabarit de la route reste similaire mais des trottoirs et candélabres apparaissent

immédiatement à l'entrée dans la zone résidentielle. Le rapport au végétal amplifie encore la distinction des deux espaces : espace de clairière et alignement de haies imperméables pour délimiter l'espace privé s'imbriquent sans transition. La vue dégagée avec en point focal l'éperon des Allinges pourrait pourtant être le support d'un traitement paysager pour atténuer l'effet de front bâti.

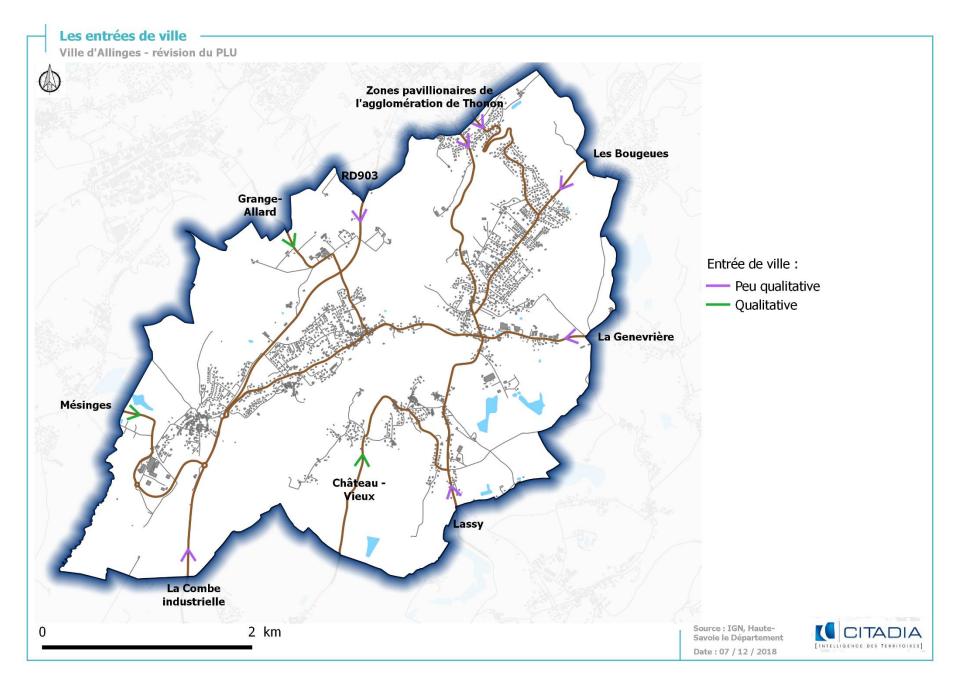


L'entrée par le plateau de Lassy. Source: Google Maps





L'entrée par la zone pavillonnaire des Bougeries. Source: Google Maps





Première portion d'entrée sur le territoire par le plateau agricole et bocager. Source: Google Maps



Deuxième partie de l'entrée de territoire par la route des Châteaux. Source: Google Maps

Par le hameau de Château-Vieux

L'entrée par Château-Vieux s'opère en deux temps. La route de Villard traverse le plateau agricole et bocager et une zone pavillonnaire peu dense est perçue avec les châteaux des Allinges comme point focal. Ensuite, l'entrée sur le territoire se poursuit par la route des Châteaux : cette voie étroite qui serpente parmi des clairières où les arbres situés en bord de voie offrent une ambiance intime et protégée constitue une transition de qualité jusqu'à l'entrée dans le hameau. L'implantation du bâti donnant sur rue, les vieilles fermes et les espaces jardinés participent à une entrée de ville de qualité.

Cette entrée de ville reste néanmoins dédiée à la voiture puisqu'aucun espace n'est traité pour un usage piéton.

L'entrée par les zones pavillonnaires de l'agglomération de Thonon, les Bougeries. Source: Even Conseil



L'entrée par les zones pavillonnaires de l'agglomération de Thonon, les Fleyssets. Source: Even Conseil

 Par les zones pavillonnaires de l'agglomération de Thononles-Bains

L'arrivée dans la commune d'Allinges par l'agglomération de Thonon s'opère par la RD12 et l'avenue Saint-François-de-Salles qui relient les enclaves pavillonnaires des Bougeries et des Fleysets aux zones d'urbanisées d'Allinges. Le contournement de Thonon (D1005) passe à la limite nord de cet espace : l'ambiance visuelle et sonore s'en trouve impactée, bien que des aménagements pour réduire les nuisances aient été mis en place (dispositifs anti-bruit).

Ces deux entrées de territoire font l'objet d'une **organisation en quatre séquences successives** : l'axe D1005, une frange agricole ou libre, une frange bâtie et un coteau boisé. Les transitions entres les franges sont nettes et ne font pas l'objet d'un traitement particulier. Une fois les franges bâties dépassées, l'ambiance change immédiatement et les axes serpentent en zone de forêt, avec quelques percées visuelles sur le lac Léman le long de la RD12. Cette dernière constitue un axe important du territoire qui le relie à l'agglomération de Thonon et fait l'objet d'un traitement plus urbain : voirie large et éclairée de nuit par des candélabres, trottoirs piétons et plateau ralentisseur pour permettre un accès sécurisé aux habitations.

Finalement, ces enclaves pavillonnaires constituent plutôt un espace de l'agglomération de Thonon, isolés des espaces de vie d'Allinges, et ne matérialise pas une entrée de territoire.



L'entrée par la RD903 par Thonon, la peupleraie. Source: Google Maps



L'entrée par la RD903 par Thonon, première perception des espaces de vie d'Allinges . Source: Google Maps

 Par la RD903 au niveau de l'agglomération de Thonon

L'entrée sur le nord du territoire par la RD903 provenant de Thonon se positionne à l'exact opposé de l'entrée par la combe industrielle. Une première portion sur la commune de Thonon traverse une zone commerciale, mais l'entrée sur la commune d'Allinges propose une ambiance bien différente. Une **peupleraie** matérialise cette entrée, et le cheminement jusqu'au cœur de la commune s'effectue au sein d'un espace forestier.

L'axe majeur que constitue la RD 903 impose néanmoins une voirie large et des accotements tondus raz. Des glissières de sécurité et terre pleins centraux à l'approche des espaces urbanisés constituent les seuls éléments qui informent sur la proximité d'espaces de vie. De plus, la pente montante progressive n'aide pas à percevoir l'approche d'espaces de vie.

Ainsi, l'entrée sur la commune d'Allinges depuis Thonon via la RD 903 est difficilement perceptible pour l'usager, qui relègue cet axe à son seul **usage routier**.



L'entrée par la RD903 au niveau de la combe industrielle. Source: Google Maps



L'entrée par la RD233 au niveau de la Genevrière. Source: Google Maps



Première portion d'entrée sur le territoire par Mésinges. Source: Google Maps

Par les zones d'activités, la Combe et la Genevrière

L'arrivée par la RD 903, s'effectue en amont de la combe industrielle. Bien que cette dernière soit localisée dans une zone de creux non perceptible depuis l'axe, un espace d'activité dégrade la vue (zone de stockage et garage automobile). L'espace est strictement routier: voies larges, accotements délimités par une rambarde bétonnée, et giratoire d'envergure. En effet, la RD 903 est l'axe majeur du territoire et accueille un flux quotidien important de poids lourds. Toutefois, un effort pour apporter de la qualité à cette entrée de ville par le végétal est à soulever: la périphérie du giratoire est plantée d'arbres jeunes et le centre du giratoire de végétaux bas.

L'entrée dans la ville d'Allinges par la RD233 ne fait pas l'objet d'un traitement de qualité. D'un espace agricole et arboré, l'usager se retrouve au cœur d'une zone urbaine, sans transition, avec d'une part des habitations individuelles dont les haies hautes ferment les vues, et d'autre part la zone d'activité de la Genevrière. L'axe n'est support d'aucun usage si ce n'est celui de desserte routière. Toutefois, l'éperon des Allinges reste en fond de vue sur le parcours et constitue un point focal qui offre à l'utilisateur une perception plus qualitative.

L'entrée depuis Margencel s'effectue en deux temps via la RD 233. L'ambiance est tout d'abord de grande qualité: masses de feuillus, clairières, champs et arbres isolés s'alternent sur fond d'éperon des Allinges. L'arrivée à Allinges se matérialise par la voie ferrée, avec d'une part les premières perceptions de Mésinges et d'autre part les champs et arbres qui continuent leur alternance sur fond montagneux. Dans un second temps, l'entrée de ville contourne Mésinges en longeant la combe industrielle. La transition entre les espaces agro-naturels et la zone d'activités ne fait l'objet d'aucun traitement paysager, cet espace dédié à la desserte routière à un aspect purement fonctionnel.

L'entrée par la plaine de Lauzenettaz. Source: Google Maps



Le projet de création d'une zone pavillonnaire dans la plaine de Lauzenettaz. Source: Even Conseil

• Par la plaine de Lauzenettaz

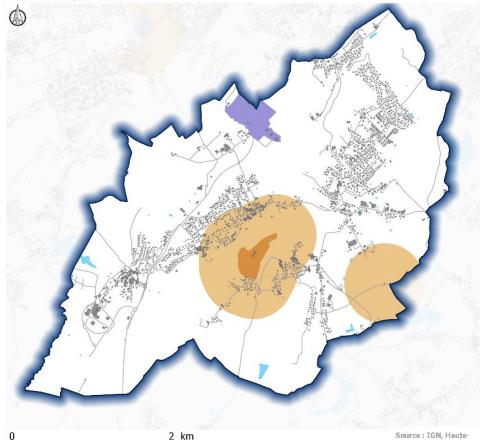
Cette entrée de territoire s'effectue via un noyau bâti isolé des autres espaces habités de la commune.

Après un passage au sein d'une forêt de feuillus qui offre une ambiance intime avec les arbres qui créent un effet tunnel, l'arrivée sur la commune d'Allinges est matérialisée par un espace agricole ouvert. Depuis la route de la Visitation, la silhouette des propriétés de la Plaine de Lauzenettaz se distingue (le manoir) et un corps de ferme ancien s'impose au premier plan. L'entrée bénéficie d'un large panorama sur l'éperon des Allinges en premier plan et le massif du Chablais en toile de fond : la légère pente montante propose un point de vue en contre plongée et amplifie le caractère imposant des massifs.

La qualité de cette entrée de ville pourrait toutefois se trouver altérée par la création de zones pavillonnaires qui s'opère actuellement : **l'enjeu du traitement des franges** s'avère dans ce cas indispensable pour conserver le caractère ouvert et panoramique de l'espace.

Patrimoine institutionnel

Ville d'Allinges - révision du PLU



Source : IGN, Haute-Savoie le Département Date : 11 / 10 / 2018

Site inscrit

Périmètre de protection du monument historique (500m)

Monument historique

Le patrimoine institutionnel

 Le patrimoine institutionnel, des éléments discrets dominés par les Châteaux des Allinges

La commune d'Allinges recense quatre éléments de patrimoine institutionnel :

- Le domaine des **châteaux des Allinges** en tant que monument historique (classé le 25/04/2011) et qui comprend la chapelle, l'enceinte, la barbacane, le logis, la grange et la tour.
- Le **bloc erratique sculpté** (gravure rupestre) en tant que monument historique (classé le 28/01/1907)
- Le château de Chignens (château, parc et abords) en tant que site inscrit
- La cloche de l'église du chef-lieu (plus vieille cloche datée de Savoie : 1456) en tant que monuments historique (classé le 8/09/1936)

Le classement est une protection forte qui a pour objet d'assurer la protection, la restitution et la mise en valeur des bâtiments ainsi protégés et de contrôler les travaux les concernant afin de préserver le caractère, l'intérêt qui ont fondé leur protection tout en permettant l'évolution des usages. La décision de classement au titre des Monuments Historiques engendre une protection de leurs abords dans un rayon théorique de 500 mètres.

L'inscription à l'inventaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

Les châteaux des Allinges. Source: Even Conseil



Le bloc erratique. Source: Even Conseil

Le patrimoine institutionnel

 Le patrimoine institutionnel, des éléments discrets dominés par les Châteaux des Allinges

Ces éléments de patrimoine institutionnel demeurent discrets, bien que le site des châteaux des Allinges, érigé au sommet de l'éperon, constitue un point repère sur le territoire communal.

En effet, le bloc erratique se dresse au milieu d'espaces agricoles et un simple espace de stationnement matérialisé cet endroit.

Le **château de Chignens**, est quant à lui érigé au milieu d'un **espace forestier** et l'accès se fait en traversant la RD 903 puis par une piste en terre carrossable, conférant à cet espace un caractère mystérieux.





Exemples de motifs patrimoniaux identitaires : portes de grange, architectures chablaisiennes, petit patrimoine lié à l'eau. Source: Even Conseil

Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire des hameaux

Au-delà du patrimoine institutionnel, certains **motifs intéressants** du territoire constituent un patrimoine du quotidien porteur d'aménités et d'identité du territoire.

Le patrimoine vernaculaire de la commune est localisé de manière groupée sur le territoire **au sein des hameaux**. Dans ce cadre, trois typologies de zones bâties à caractère patrimonial se distinguent :

- Les hameaux tournés vers le Léman : Allinges, Commelinges, Mésinges et Noyer.
- Les hameaux tournés vers l'arrière-pays agricole (massif du Chablais) : Château-Vieux et Mâcheron.
- Les belles demeures de la Plaine de Lauzenettaz.

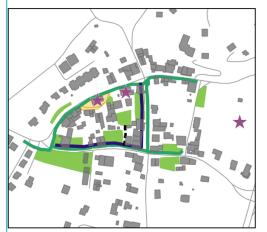
Des alignements de constructions, des typologies de bâtis et des hauteurs caractéristiques ainsi que les motifs patrimoniaux repérables (portes de granges chablaisiennes, ouvrages liés à l'eau, lieux de cultes) confèrent à ces espaces une ambiance particulière et caractéristique du Chablais.

Patrimoine vernaculaire

Ville d'Allinges - révision du PLU



Allinges



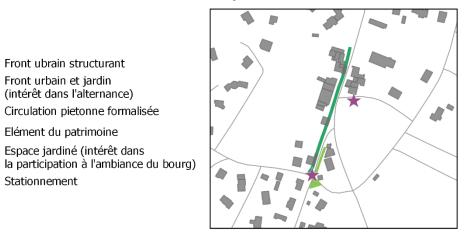
Commelinges



Mésinges



Noyer



Château-Vieux Mâcheron



Stationnement

— Front ubrain structurant ---- Front urbain et jardin

(intérêt dans l'alternance) --- Circulation pietonne formalisée Elément du patrimoine

> Source: IGN, Haute-Savoie le Département, EVEN

Date: 11 / 10 / 2018







Centre bourg d'Allinges: une alternance d'espaces jardinés et de façades alignées sur rue. Source: Even Conseil

Centre bourg de Mésinges: la place de l'église, un espace ouvert utilisé pour le stationnement. Sur la gauche, des constructions récentes qui ne s'insèrent pas dans l'organisation traditionnelle. Source: Even Conseil





Entrée de Château-Vieux, un corps de ferme en cours de réhabilitation. Source: Even Conseil



Le hameau de Château-Vieux. Source: Even Conseil

Le patrimoine vernaculaire

Les constructions des hameaux tournés vers le Léman constituent les cœurs de vie historiques du territoire. Un alignement de façades d'habitation sur rue et leurs différentes hauteurs donnent un rythme au paysage urbain et fonde la valeur patrimoniale du centre ancien.

La construction y est dense mais l'alternance des hauteurs de bâtiments et des espaces ouverts des places (place de l'église, de la mairie) et des espaces jardinés crée un tissu aéré. Toutefois, les places accueillent souvent du stationnement, laissant peu d'espace dédié au piéton. En revanche, un effort sur le parcours piéton a été réalisé pour proposer des portions de cheminement distinct de celui de la voirie (Mésinges, Allinges, Noyer).

L'intégration des constructions récentes au sein des bourgs pose question. Elles ne sont parfois pas insérées dans l'organisation traditionnelle (exemple des logements collectifs de Mésinges) créant un effet de rupture.

Les hameaux de **Château-Vieux** et **Mâcheron** sont caractérisés par une plus petite taille (un îlot bâti et une rue principale), et les façades sont également alignées sur rue.

La proximité immédiate du plateau agricole et la plus faible densité de construction traduisent une identité plutôt agricole pour ces hameaux. Les bâtiments à usage agricole y sont d'ailleurs fréquents, même si leur vocation s'est déplacée vers l'habitat.

Lieux d'habitation, ces hameaux ne constituent pas des pôles de vie: absence de services et de commerces, absence d'espaces publics.





Bâtiment agricole réhabilité à l'entrée de Mésinges. Portes de granges chablaisiennes. Source: Even Conseil







Lavoir et fontaines (Mésinges et Commelinges). Source: Even Conseil

Le patrimoine vernaculaire

Les motifs patrimoniaux des hameaux

L'unité patrimoniale de l'ensemble des hameaux repose sur deux motifs qui témoignent du caractère rural du territoire:

- Les **portes de granges** typiquement chablaisiennes.
- Les petits ouvrages liés à l'eau.

Les bâtiments à usage agricole dans les centres-bourgs, parfois réhabilités en tant qu'habitation, sont partie intégrante des fronts structurants des cœurs de bourg. Les portes de granges chablaisiennes de ces bâtiments rythment les fronts urbains et participent à l'unité et l'identité rurale des centres-bourg.

Les petits ouvrages liés à l'eau tels que des fontaines ou lavoirs érigés au sein des hameaux participent également à leur caractère patrimonial. Autrefois lieu central de vie et d'échanges, aujourd'hui ces espaces jouent un rôle social moindre. Si les fontaines sont actuellement valorisées par leur fleurissement et participent de fait à l'ambiance paisible des hameaux, ces lieux gagneraient à être encore davantage valorisés. De cette façon, la fontaine des Bernois à Mésinges a été rénovée en 2017. Ainsi, Le lavoir de Mésinges devrait constituer à ce titre un point clé à mettre en valeur.

Le manoir de Lauzenettaz et le parc qui l'entoure. Source: Even Conseil



Haie de conifères de long du chemin d'accès au manoir de Lauzenettaz. Source: Even Conseil

Le patrimoine vernaculaire

 Le bâti isolé de la Plaine de Lauzenettaz, un espace marqueur de l'histoire locale

La Plaine de Lauzenettaz accueille une demeure au caractère historique et dont la présence sur le territoire est discrète. Le **manoir de Lauzenettaz** dont le toit est perceptible depuis la plaine siège au sein d'un parc boisé. Cette imposante demeure était en lien avec la **seigneurie** au Moyen-Age. Par ailleurs, une haie de conifères plantés le long de la route d'accès privative cache l'accès à la propriété.

Toutefois, le tracé de la liaison autoroutière projetée entre Machilly et Thonon-les-Bains passera au pied du manoir de Lauzenettaz, ce qui pourra contribuer dans une certaine mesure à banaliser le secteur.

Arbres remarquables dans le hameau de Mésinges et dans la Châtaigneraie de la Chavanne. Source: Even Conseil



Parcelle potagère à Allinges et verger à Mésinges. Source:





Le patrimoine végétal

 Le patrimoine végétal: une distinction entre les cœurs de vie et les espaces périphériques

Le patrimoine végétal de la commune s'articule entre les espaces agricoles, les **vergers**, les **alignements d'arbres**, les **arbres isolés** (chêne, tilleul, châtaignier, frêne) et les **espaces jardinés** (jardins, potagers).

Bien que la colline boisée du château s'affiche de par sa position en hauteur comme point végétal central, l'organisation de la végétation se distingue entre :

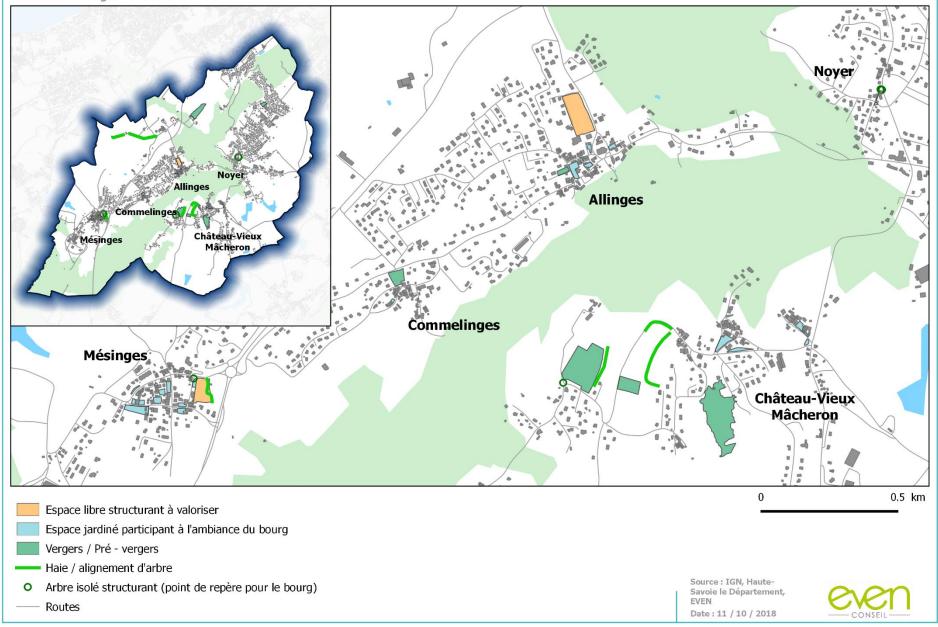
- Les cœurs de vie où le végétal est travaillé.
- Les espaces périphériques d'évasion au caractère naturel.

Le végétal est un atout fort pour mettre en valeur le patrimoine bâti et participer à l'ambiance de qualité des hameaux. Dans les hameaux, cette atmosphère est créée par les espaces jardinés, qui s'alternent avec le front bâti sans rythme défini, mais en conférant une impression de respiration et d'ouverture. Les espaces végétalisés publics appuient cette ambiance: massifs diversifiés composés de végétaux d'ornement parfois combinés à des végétaux comestibles (tomates, courges) comme à Mésinges.

De plus, au sein des hameaux, deux espaces verts structurants dans l'identité des hameaux présentent un potentiel à valoriser. L'espace libre au niveau du lavoir à l'entrée de Mésinges est à valoriser en tant qu'espace paysager de détente: d'une part pour le patrimoine lié à l'eau qui y siège, et d'autre part pour son isolement naturel de l'axe routier grâce à l'alignement de frêne. Le glacis sous la mairie constitue un espace structurant pour le hameau d'Allinges: il offre un point de vue spectaculaire sur le lac Léman. Bien que pour préserver cette caractéristique la végétation haute ne soit pas adaptée, cet espace peut être valorisé avec des aménagements légers (point de vue, contemplation, jeu).

Patrimoine végétal

Ville d'Allinges - révision du PLU







Le patrimoine végétal

Potager en cœur de hameau à Allinges. Lavoir dans un espace libre à l'entrée de Mésinges. Source: Even Conseil





Espaces jardinés privés et publics de Mésinges. Source: Even Conseil



Le glacis de la mairie d'Allinges, large espace libre avec vue sur le lac Léman. Source Even Conseil

Révision PLU d'Allinges – septembre 2018



La Châtaigneraie de la Chavanne à l'entrée des Bougeries. Source: Even Conseil



Verger de l'arrière pays agricole. Source: Even Conseil



Alignement de chênes à l'entrée de Mésinges. Source: Even Conseil





Espaces agricoles, haies bocagères et arbres isolés. Source: Even Conseil

Le patrimoine végétal

 Le patrimoine végétal : une distinction entre les cœurs de vie et les espaces périphériques

Sans participer à l'identité d'un hameau, le parc de la Châtaigneraie de la Chavanne situé à l'entrée des Bougeries ajoute un espace végétal a cette zone pavillonnaire. Une réflexion peut y être engagée, afin de le connecter davantage aux habitations pour en faire un espace public de qualité (détente, aménagements légers).

Enfin, les espaces naturels en périphérie de la commune présentent une toute autre ambiance et constitue un fort potentiel d'espaces d'évasion. Le motif végétal des haies bocagères, des vergers et des arbres isolés instaure une ambiance rurale de qualité, particulièrement dans l'arrièrepays agricole en procurant des vues cadrées, des transitions douces entre les espaces, et de l'ombrage sur les routes et les chemins. Des alignements d'arbres remarquables participent à cette ambiance en marquant des lignes repères dans le territoire : alignement de chênes en côteau à l'entrée de Mésinges, et haie double de feuillus-conifères pour marquer l'entrée au manoir de Lauzenettaz mais produisant un effet écran s'inscrivant en rupture dans le paysage et avec les essences locales.



Traversée de la RD903 au niveau du Château de Chignens et de la RD233 par le GR au niveau de Noyer. Source: Google Maps

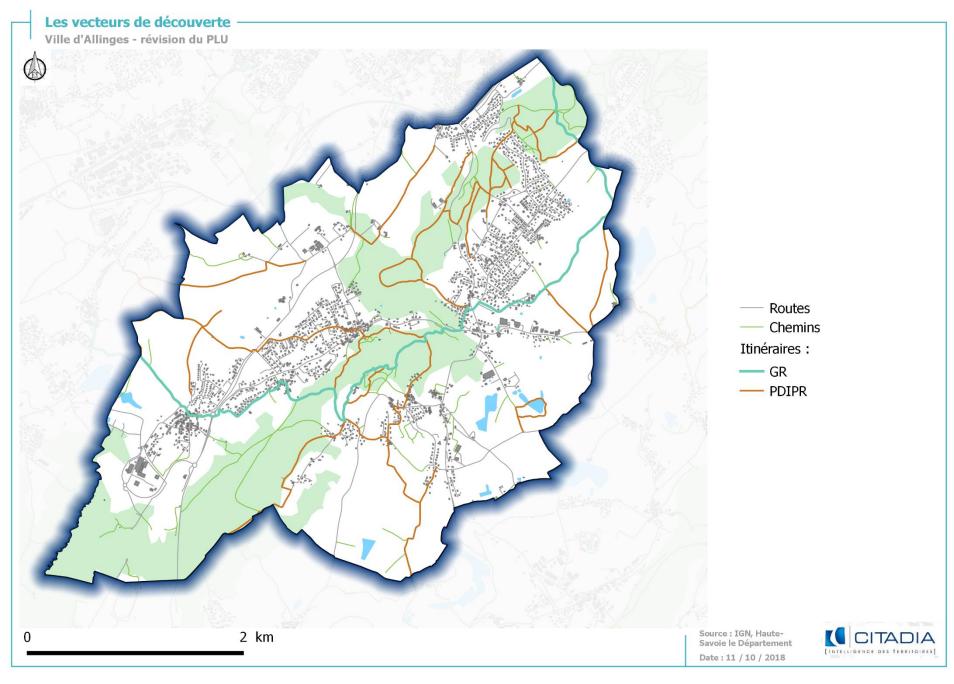
Les vecteurs de découverte

 Un réseau d'itinéraires de découverte développé à valoriser

L'organisation en hameaux du territoire communal induit une dépendance aux transports motorisés pour les déplacements du quotidien ce qui participe à complexifier les possibilités de déplacements piéton.

Le riche réseau d'itinéraires de découverte permet néanmoins de pallier cet effet et permet d'exploiter la proximité des espaces de vie avec des espaces naturels en en facilitant l'accès. Dans ce cadre, le GR du Pays Littoral du Léman, traversant la commune d'est en ouest en passant par la colline du château, est complété par un ensemble de chemins de randonnée qui maillent efficacement le territoire. Effectivement, le territoire est traversé par le sentier du balcon du Léman, faisant l'objet de travaux de réaménagement (compétences confiées à Thonon-les-Bains). Le réseau piéton de l'arrière-pays agricole reste peu développé, malgré la présence d'un grand sentier de randonnée, qui devrait également faire l'objet d'une prochaine valorisation (compétence de la commune et du Département).

Toutefois, les tracés sont difficiles à suivre à l'approche des espaces urbanisés ou à proximité des axes, et la traversée des noyaux urbains n'est pas sécurisée : traversées de la D903 ou de Noyer. La signalétique peut effectivement parfois faire défaut et pourrait être optimisée.







Vue panoramique sur le massif du Chabalis et le lac Léman depuis le château.. Source: Even Conseil

Les vecteurs de découverte Ville d'Allinges - révision du PLU Routes Chemins Points de vue 2 km

Les vecteurs de découverte

Des points de vue spectaculaires

Le point haut du **château des Allinges** offre nécessairement une **vue spectaculaire à 360°** aussi bien sur le lac Léman que sur le massif du Chablais (Dent d'Oche, signal des Voirons). A ce titre, il est un vecteur d'appréhension du grand paysage et des richesses de celui-ci.

Les hameaux et les routes des coteaux orientés vers le lac offrent également des vues sur ce dernier de manière plus ponctuelle (Commelinges, Allinges depuis le glacis).

Par ailleurs, la situation de point haut du château induit que celui-ci est vu depuis l'ensemble du territoire, en tant qu'élément repère sont ainsi induites de nombreuses covisibilités sur le territoire.

Malgré la pression foncière qui existe sur le territoire, il est important de préserver les **vues sur le grand paysage** et les **vues du paysage**:

- en maintenant des espaces de respiration au sein des tissus bâtis ;
- en apportant une attention particulière dans les choix des implantations et l'intégration des projets afin de ne pas dégrader la qualité des paysages perçus.



L'espace public autour de la mairie d'Allinges. Source: Even Conseil



Des voiries imposantes et des haies de séparation espace publicespace privé dans les lotissements. Source: Even Conseil



La voirie comme espace public dans les lotissements. Source: Even Conseil

Les espaces publics

Un espace public peu aménagé

Les espaces publics de la commune d'Allinges sont peu développés. L'organisation en plusieurs hameaux de vie ne contribue pas à créer des espaces de rassemblement communs à l'échelle de la commune. D'autre part, lorsque des espaces publics existent dans les hameaux (place de la Chapelle à Mésinges et place de la Mairie ou de l'église à Allinges), ils sont utilisés pour le stationnement, ce qui les éloigne de leur fonction première d'espaces de vie. Néanmoins, un effort de traitement paysager par le végétal des cœurs de bourgs a été réalisé, notamment à Mésinges et Allinges, et rend l'espace public accueillant.

Au sein des zones pavillonnaires, un constat plus franc s'établit: les espaces publics sont réduits à la voirie. Parfois, un cheminement piéton sécurisé est prévu (zone pavillonnaire des Bougeries), mais de manière générale, aucun traitement paysager n'est apporté. De plus, la séparation entre l'espace privé des habitations individuelles et l'espace public est réalisée par de larges haies opaques et taillées, qui déprécient la qualité des espaces. Enfin, les voiries des zones pavillonnaires sont larges, laissant place au « tout voiture » sans correspondre à une échelle piétonne.

L'appui sur les itinéraires de découverte pour mettre en réseau les espaces cœurs de vie du territoire peut constituer une piste intéressante qui participerait à la valorisation de l'usage des espaces publics.

Constats

- Une pression de l'urbanisation sur les espaces naturels en lien avec la proximité du pôle de vie genevois
- Des plateaux agricoles qui proposent de vastes espaces ouverts que les nouvelles constructions perturbent
- Des entrées de ville pensées pour le « tout voiture » et sans transitions entre les espaces naturels et les espaces habités
- Un élément repère pour le territoire: le château des Allinges
- Des éléments de patrimoine institutionnel dont la présence sur le territoire est discrète
- Des éléments de patrimoine vernaculaire bien représentés au sein des hameaux historiques d'habitation (morphologie regroupée, façades alignées sur rue, portes de granges chablaisiennes, petit patrimoine liés à l'eau)
- Les espaces ouverts de centre-bourg (places, placettes), utilisées pour le stationnement
- Des espaces jardinés dans les hameaux, qui donnent vie à ces lieux
- Les arbres isolés, vergers, alignements d'arbres et haies bocagères en tant que motifs végétaux identitaires pour le territoire
- Un parcours piéton et de randonnée difficile à suivre sur la commune
- Une topographie et un grand paysage qui offrent des points de vue et panoramas qualitatifs
- Peu de place pour le piéton sur les axes de déplacement (voiries pas adaptées au partage de l'espace)

Enjeux

- Préserver de la pression urbaine l'intégrité des coteaux boisés pour leur rôle dans la structure du grand paysage
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions (habitations et bâtiments agricoles) dans les espaces caractérisés par leur ouverture sur le grand paysage
- Limiter l'étalement urbain le long des voies de circulation pour préserver l'identité en hameaux de la commune
- S'appuyer sur le grand paysage et les points de vue comme supports pour la requalification des entrées de ville
- Traiter les lisières urbaines entre les espaces agricoles et naturels et les zones pavillonnaires (les Bougeries, extension de Grange-Allard, faubourg de Thonon)
- Créer un rapport harmonieux entre les zones pavillonnaires du faubourg de Thonon et la voie rapide adoptant un traitement paysager ou agricole le long de l'ouvrage
- Veiller à adopter un traitement paysager (transitions, liaisons piétonnes, intégration paysagère) pour les zones d'activités et des zones industrielles, particulièrement quand elles sont localisées en entrée de ville, pour assurer l'effet vitrine du territoire.
- Préserver de l'organisation traditionnelle bâtie des hameaux (groupement, hauteur, alternance) pour maintenir leur identité
- Pérenniser le patrimoine vernaculaire et végétal des hameaux et s'en servir pour la création d'espaces publics structurants à l'échelle des hameaux
- Pérenniser le patrimoine végétal des espaces agricoles: haies, arbres isolés, boisements de feuillus, vergers et alignements d'arbres, tout en restant vigilant dans les zones concernées par l'enfrichement.
- Rendre plus lisibles, agréables et sécurisées les traversées piétonnes des noyaux urbains
- Conserver et mettre en scène les vues sur le grand paysage et du grand paysage
- Utiliser le réseau d'itinéraires piétons pour mettre en réseau la commune (espaces naturels et les cours d'eau, éléments patrimoniaux et noyaux d'habitation) et faire que ces espaces soient le support d'usages communs (espaces de détente et de découverte, parcours sportif, etc.)

PARTIE 2

Profil écologique

Illustration des sous trames des milieux ouverts, forestiers et humides, route de Marclaz
Source: Even Conseil

Eléments de contexte

Un mitage des espaces naturels qui menace la biodiversité

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques: la Trame Verte et Bleue (TVB).

Un réseau de réservoirs et de corridors identifié à différentes échelles

À l'échelle régionale (SRADDET) ou intercommunale (SCOT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

- les « réservoirs de biodiversité » : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- les « corridors écologiques » : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

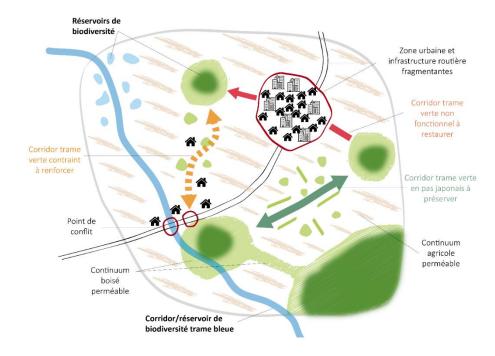
Un fonctionnement par sous-trame de milieux naturels

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) constituant alors des soustrames. Les sous-trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires...) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et ses enjeux de protection et/ou de restauration.

Définition d'un réservoir de biodiversité

(Art. R. 371-19 – II du Code de l'Environnement)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».



Définition d'un corridor écologique

(Art. R. 371-19 – III du Code de l'Environnement)

« Eléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers ».

Les corridors écologiques

Qui peut le plus peut le moins

Les corridors sont élaborés par la méthode de dilatation-érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée par sous trame. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories:

- à préserver: lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficiente entre les réservoirs de biodiversité
- à renforcer: lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle
- à restaurer: lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité.

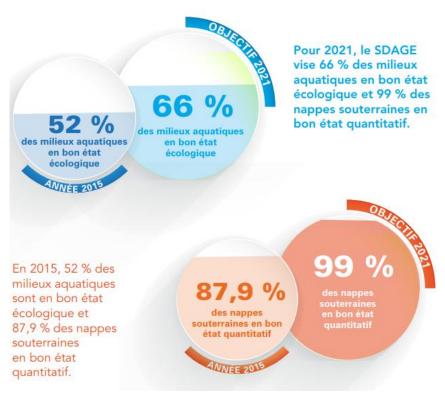
Les cours d'eau, réservoirs et corridors

Les cours d'eau, de par leur propriété linéaire, sont considérés comme corridors écologiques pour la faune aquatique mais aussi comme réservoirs de biodiversité. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.

La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer et en corridor à restaurer pour des objectifs repoussés pour 2027.

Le territoire d'Allinges s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 approuvé le 3 décembre 2015 par arrêté préfectoral.

Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et à s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée, restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides et la biodiversité.



Source: SDAGE Rhône Méditerranée

Les documents cadres

Cadre règlementaire

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, **les lois Grenelle 1 et 2** (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une **Trame Verte et Bleue** (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État
- Les guides TVB

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéen et du littoral méditerranéen, il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

LAC LEMAN CERVEN

Territoire du contrat - Source : Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique

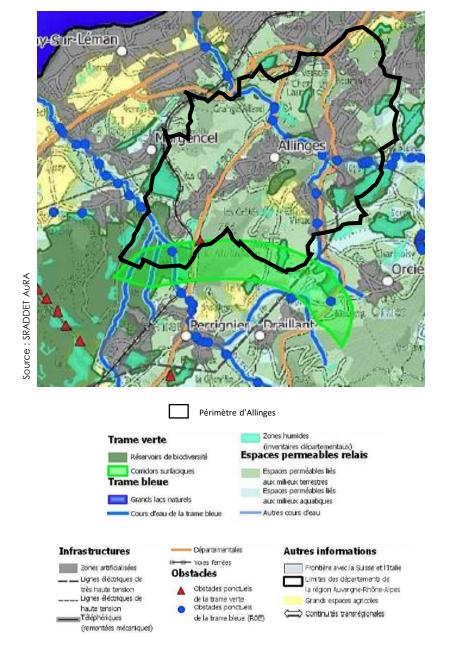
Les documents cadres

Contrat de rivière du Sud Ouest lémanique

En 2012 s'est achevé le Contrat de rivières du Sud-Ouest lémanique. Le bilan dressé sur cette démarche a mis en avant le réel intérêt d'une gestion globale des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant et de la nécessaire concertation entre les acteurs de l'eau. Aussi, les élus et les partenaires ont souhaité poursuivre l'action engagée depuis 2006 pour la préservation et valorisation des milieux aquatiques à travers un nouveau contrat de rivière pour la période 2014-2019.

Le contrat de territoire, animé par les services de Thonon Agglomération, a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman) mais également sur les milieux terrestres (prairies sèches et friches à molinie, forêt du territoire).

Dans ce cadre, le contrat répond à 6 grands objectifs déclinés en 20 sous-objectifs et 83 actions concrètes. Les grands objectifs sont les suivants : atteindre et préserver une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines, assurer la gestion quantitative de la ressource en eau, préserver restaurer et valoriser les milieux aquatiques, assurer la gestion des risques naturels pour les biens et les personnes, assurer une communication, une coordination et un suivi des actions



Les documents cadres

 Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à la mise en place du nouveau découpage régional du territoire national de 2016, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) a mis en place un schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions. Ce document, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il a notamment été fusionné avec certains documents sectoriels existants. Il se substitue à présent au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Rhône-Alpes.

Ce schéma prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau. Il identifie la Trame Verte et Bleue, spatialise et hiérarchise les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale, proposant un cadre d'intervention.

Concernant la commune d'Allinges, celle-ci s'inscrit sur des espaces à forte perméabilité. Le SRADDET identifie un corridor écologique surfacique au Sud de la commune entre le massif du Chablais et le bois de Planbois. Le SRCE met également en évidence des obstacles à l'écoulement sur les ruisseaux du Pamphiot, du Mâcheron et du Redon. En outre, un point de conflit avec la faune terrestre est identifié sur la RD903 en entrée de ville au sud de la commune.

Espaces naturels d'interêt majeur Patrimoine naturel protégé, règlementé et/ou géré : Réserve naturelle Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope Espaces Naturels Sensibles: Conservatoire des Terres Agricoles Propriété Départementale Réseau Ecologique Départemental Nature Ordinaire Inventaire du patrimoine naturel reconnu : Friches à molinie Pelouses sèches Zones humides Tourbière (site) Tourbière (bassin versant) RAMSAR ZICO S-EN-CHABLAIS ZNIEFF 1 ZNIEFF 2

Armature écologique

SOURCE: SCOT DU CHABLAIS, 2020



Les corridors écologiques :

Corridors écologiques

Corridors piscicoles

Principales continuités écologiques à préserver

Les continuités écologiques :

Classe 1 - Réservoir de biodiversité des milieux terrestres

Classe 1 - Réservoir de biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

Classe 2 - Espaces naturels et agricoles complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité

THONONYES, BAINS ANTHY SUR LEMAN ARMOY ARMOY ALLINGES ORCIER VAILLE Stres tiques et des zones humides

Les documents cadres

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais

Le SCoT du Chablais, approuvé le 30 janvier 2020, identifie le Pamphiot et les milieux associés comme réservoir de biodiversité. Le territoire d'Allinges est par ailleurs constitué de nombreux espaces naturels et agricoles complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité. Il recense notamment des sites d'intérêt écologique majeur comme les zones humides du bas Chablais qui englobent tout le Sud de la commune.

En outre, le SCoT identifie un corridor écologique au Sud du territoire reliant le commune au Massif du Chablais.

Agglomération du Grand Genève

L'agglomération du Grand Genève a réalisé des études Corridors. L'objectif est d'aboutir à une politique transfrontalière de maintien des corridors écologiques à l'échelle du Grand Genève, mais aucune ne concerne le territoire de la commune.



Marais de la Prau. Source: SYMASOL



Le Pamphiot. Source: SYMASOL

Les milieux remarquables

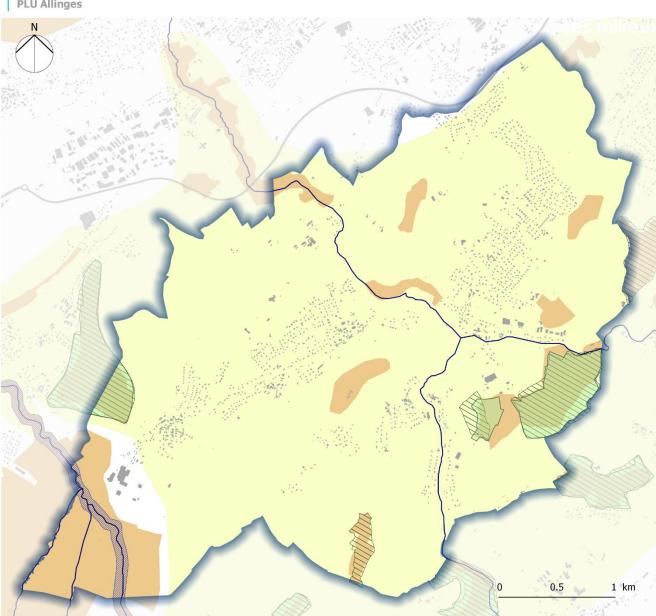
Des milieux remarquables bien identifiés sur le territoire

Les sites d'intérêt majeur pour la biodiversité sont bien identifiés sur le territoire par des zonages environnementaux. Le territoire comporte ainsi :

- 1 site Natura 2000 : « Zone Humides du bas Chablais »
- 12 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type I;
- 2 ZNIEFF de type II: « Forêt de Planbois et Bassin Versant du Foron » et « Zones Humides du bas Chablais »;
- 3 APB (Arrêtés de Protection de Biotope) : « Grand marais », « Marais de Prau » et « Marais Bossenot » ;
- Les cours d'eau classés en Liste 1 et Liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement : rivière de Mâcheron, le Pamphiot, le ruisseau des Vernes et le Redon;
- Zone RAMSAR : « Rives du Lac Léman »

Mis à part les ZNIEFF de type II, ces espaces remarquables sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le SRADDET et sont considérés comme tels dans le PLU.

Zonages environnementaux PLU Allinges



Les réservoirs de biodiversité des zonages environnementaux (hors ZNIEFF de type II) représentent près de 16% de la superficie du territoire (soit 245 ha).

Les réservoirs sont présents de manière assez homogène sur le territoire. Ils traduisent des enjeux relatifs aux milieux humides abondants sur la commune.

Cours d'eau remarquables (Listes 1 et 2)

Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Natura 2000 (ZSC)

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Sources : IGN, DREAL

Date: 05 / 09 / 2018













CRÉDIT PHOTOS : MNHN

DE GAUCHE À DROITE :

EN HAUT : ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES ET

AU CENTRE : SONNEUR À VENTRE JAUNE ET BÉCASSE DES BOIS

EN BAS : CERF ÉLAPHE ET GOBE MOUCHE

Les espèces associées

Une faune diversifié au regard d'habitats variés

La commune d'Allinges dispose des conditions favorables à une multitude d'habitats au service d'une faune variée. Cette faune a fait l'objet d'inventaires par les gestionnaires d'espaces naturels et par la LPO Haute-Savoie.

L'abondance de **milieux humides et aquatiques** concentre à l'échelle du territoire des espèces associées à ces milieux particuliers. Aussi sont présents l'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), espèce en net recul depuis plusieurs années et indicatrice de milieux dépourvus de polluants. Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ou encore le Castor d'Europe (*Castor fiber*).

Les **milieux forestiers** abritent le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum* ou encore la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) qui est une espèce d'oiseau préférant les milieux forestiers entrecoupés de clairières.

Enfin, les **milieux ouverts et agricoles** sont propices au Piegrièche écorcheur (*Lanius collurio*), au Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) et au Gorgebleue à miroir.









CRÉDIT PHOTOS : MNHN

DE GAUCHE À DROITE : SABOT DE VENUS, LIPARIS DE LOESEL, GLAÏEUL DES MARAIS, ASTER AMELLE

Les espèces associées

 Une flore rare principalement liée aux milieux humides

Les milieux humides abritent des espèces végétales rares et spécialisées du fait de la grande particularité de ces écosystèmes. Il s'agit du domaine des plantes carnivores comme la Drosera à feuille ronde (Drosera rotundifolia), mais également d'autres espèces rares comme le Glaïeul des marais (Gladiolus palustris), Choin ferrugineux (Schoenus ferrugineus) et certaines orchidées comme Liparis loeselii.

D'autres espèces sont également présentes notamment le **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*) inféodé aux milieux forestiers.

Les coteaux secs de Chantemerle en cours de fermeture, abritent encore des espèces xérophiles donc certaines sont rares dans le département comme l'Aster Amelle (Aster amellus). Toutefois, les clairières et le système de près-bois longtemps entretenus par l'agriculture et peu à peu abandonnés, entraineront à terme la perte de certaines de ces espèces







CRÉDIT PHOTOS : EVEN CONSEIL

DE GAUCHE À DROITE :

EN HAUT: FORÊT AU NORD DU TERRITOIRE, NOYER. AU CENTRE: ESPACE FORESTIER MIXTE (COLLINE D'ALLINGES)

EN BAS: RIPISYLVE ET FORÊT ALLUVIALE DU PAMPHIOT



Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux forestiers

Une sous-trame des milieux forestiers omniprésente

Les milieux forestiers sont structurants sur le territoire d'Allinges où ils recouvrent une superficie de 664,69 ha (soit 44% du territoire). Les principaux boisements se trouvent sur la colline des Allinges au centre, dans la forêt de Planbois (partie Est) à l'Ouest, dans les bois de Lonnaz au Nord Est et au niveau des Champs de la Grange au Sud-Ouest. Des ensembles boisés plus réduits sont à noter tels que la ripisylve du Pamphiot, particulièrement bien développée, ainsi que les boisements d'accompagnement des zones humides (marais de Bossenot par exemple). Enfin, de nombreuses haies structurent le paysage notamment sur le plateau agricole de Joigny. Ces éléments contribuent largement à la fonctionnalité écologique du territoire.

Les peuplements sont composés en majeure partie de feuillus à près de 81% (chênes, châtaigniers, hêtres,...). Néanmoins, les altitudes supérieures voient se rencontrer quelques résineux comme le Sapin et l'Epicéa.

La présence de vergers et de nombreux arbres remarquables dans les villages (noyers, tilleuls, frênes,...) est observée. Ils ont un rôle important dans le maintien de la trame verte urbaine.

Les **forêts publiques**, c'est-à-dire soumises au régime forestier et gérées par l'ONF ne représentent qu'une **très faible part des boisements** avec 77,48 ha (11,6%). La commune comprend les forêts communales d'Allinges et de Thonon-les-Bains (en partie) ainsi que la forêt sectionale de Mésinges. Ce sont ainsi plus de 88% de la forêt qui relève des propriétaires privés.

embre 2018



Châtaigniers, lieu dit la Chavanne Source : clicleman.com



Bois sous les chateaux Source : clicleman.com



Lieu dit IL Maladière Source : flore-chablais

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux forestiers

Une ressource importante mais peu valorisée

Le service Protection Gestion du Milieu naturel de Thonon Agglomération (anciennement le SYMASOL) est compétent en matière de Charte Forestière, mis en place à l'échelle du massif forestier des Coteaux du Léman.

Malgré un **gisement de bois important** sur le territoire d'Allinges, la Charte Forestière identifie diverses problématiques qui compliquent la gestion.

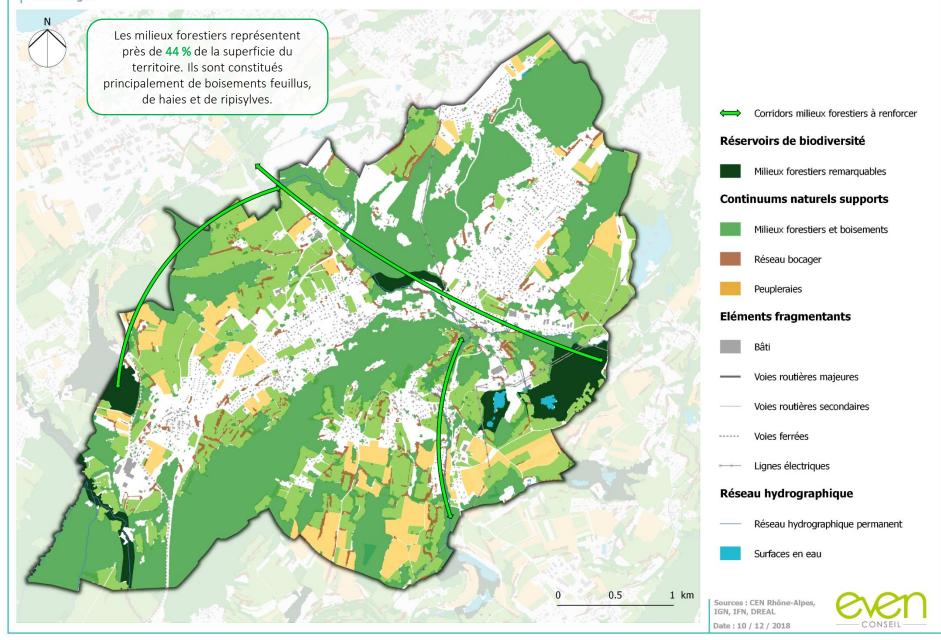
En matière de desserte forestière, à l'échelle du massif, il existe près de 49 km de routes forestière et 135 km de pistes de débardage mais elles sont parfois dans un état dégradé. En outre, **la desserte est insuffisante** puisque 51% des surfaces demeure inexploitable.

Plus de **88% de la forêt est privée et fortement morcelée** du fait de l'abondance de propriétaires. En moyenne, un propriétaire forestier sur le territoire possède 0,82 ha. Or, on estime que la surface minimale pour atteindre la rentabilité économique s'échelonne entre 2 et 4 ha en fonction des peuplements. Ainsi, faute de grandes surfaces forestières, les propriétaire investissent peu en forêt ce qui entraine un manque de structuration de la filière bois locale.

Dans les surfaces exploitées, le mode de gestion est basé sur un maximum de 40% de la superficie de la parcelle, pouvant poser des problèmes en matière de fragmentation de la Trame Verte et Bleue et d'impact paysager (plus ou moins important selon la taille des parcelles). Ainsi, dans les espaces à enjeux écologiques (Natura 2000, APPB,...) de nombreux Espaces Boisés Classés ont été mis en place pour protéger les milieux forestiers de ce mode de gestion. Les EBC étant très contraignants, il est important que les **gestionnaires forestiers adaptent leur pratiques** notamment en adoptant la futaie irrégulière ou jardinée, afin d'amélioré les problématique d'entretien des forêts. L'orientation FOR 4-2 de la charte forestière œuvre en ce sens. Deux grands tènements forestiers de plusieurs dizaines d'hectares sont présents sur la commune et appartenant à la commune de Thonon-les-Bains. La forêt du domaine de Chignens constitue également un ensemble majeur du territoire.

Sous trame forestière

PLU Allinges



Prairie de Fauche, Allinges-Even Conseil



Elevage Ovin, Chignens - Even Conseil



Prairies, Allinges-Even Conseil



Espaces agricoles cultivés - Even Conseil

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux ouverts

Une sous-trame des milieux ouverts dominée par les prairies

L'agriculture demeure dynamique sur le territoire. Il y a ainsi deux grands ensembles agricoles homogènes sur le territoire communal : l'avant pays agricole tourné vers le Léman et le plateau de Joigny-Champs de la Grange au Sud-Est des Châteaux d'Allinges. Les données du Registres parcellaires Graphique de 2016 (données issues des télédéclarations PAC) indiquent que près de 33 % du territoire est consacré à l'agriculture. Les prairies sont majoritaires (77%) et il s'agit surtout de prairies permanentes. Cela traduit une agriculture plutôt extensive basée sur l'élevage et un particulier l'élevage laitier avec la fabrication du lait pour l'AOP Reblochon, emmental, raclette et tomme de Savoie. Ces milieux (prairies fleuries) sont très attractifs pour la biodiversité, ils participent grandement à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue en tant qu'espaces perméables. Les cultures, moins fonctionnelles sur le plan écologique, ne représentent que 22% des surfaces agricoles, principalement du blé, et de l'orge.

Le réseau bocager

Le réseau bocager n'est pas uniformément développé à l'échelle du territoire. Les haies bocagères sont particulièrement marquantes dans le Sud de la commune sur le plateau de Joigny. Néanmoins, elles sont présentes sur la totalité des espaces agricoles du territoire.

Le réseau bocager à un intérêt majeur, ces éléments structurants participent à la TVB en tant que milieux supports pour les corridors écologiques puisqu'ils facilitent les connexions entre les habitats. Les haies constituent aussi des écosystèmes particuliers à valoriser et à gérer. De nombreuses espèces animales utilisent, en outre, ces zones relais pour leur développement.



Les pelouses sèches : royaume des insectes







La Decticelle bicolore



L'Azuré bleu céleste (Lysandra bellaraus)

Papillons, criquets, sauterelles, mante religieuse... nombreuses sont les espèces d'insectes qui fréquentent les pelouses sèches et constituent un garde-manger pour les oiseaux insectivores.

Les orchidées : reines des pelouses sèches

De nombreuses orchidées comptent parmi les espèces originales, typiques et esthétiques des pelouses sèches.





L'Orchis brûlé (Neotinea ustulata)





L'Orchis singe (Orchis simia)





L'Orchis militaire (Orchis militaris)

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux ouverts

Des pelouses sèches relictuelles

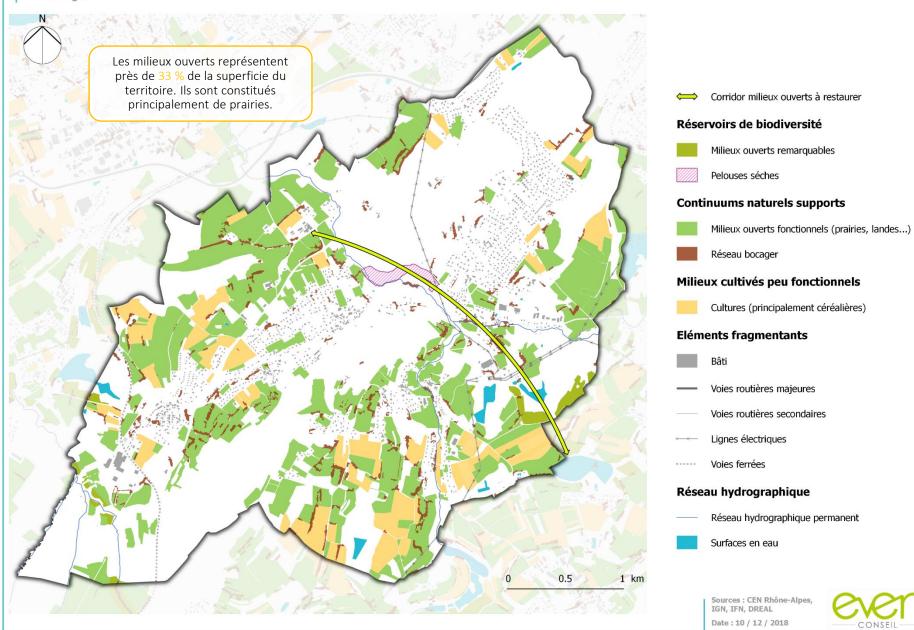
Le département de la Haute-Savoie a fait l'objet d'une campagne d'inventaire des pelouses sèches recensées par le Conservatoire d'Espaces Naturels 74 (ASTERS). Ces milieux remarquable ne font pas l'objet d'une protection règlementaire comme le sont les zones humides pourtant ces milieux sont particuliers à plus d'un titre.

Ces espaces se développent sur les sols pauvres, superficiels, très drainants des versants chauds. Ces conditions difficiles favorisent une végétation xérophile rase très spécialisée (orchidées, graminées, chardons, œillets, églantiers, ...) privilégiant une faune spécifique (principalement des papillons). Ces milieux d'intérêt prioritaire inscrit à la Directive « Habitat – faune – flore » du réseau Natura 2000 sont aujourd'hui fortement menacés de fermeture par le reconquête des ligneux en raison de la déprise agricole. La commune d'Allinges ne fait pas exception puisqu'une pelouse sèche relictuelle est identifiée à proximité de Chantemerle.

Cette pelouse aujourd'hui disparue a fait l'objet d'inventaires entre 1970 et 1996 qui attestent de son existence passée. Des mesures de restauration pourront être mise en place par ASTERS pour sa restauration. Le PLU devra permettre d'assurer sa préservation de toute urbanisation en vue d'un retour vers l'agriculture.

Sous trame milieux ouverts

PLU Allinges









Marais Bossenot - Source: SYMASOL

ZONES HUMIDES: DÉFINITION

Les zones humides sont des «terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année»

(Article L. 211-1 du Code de l'Environnement).

FOCUS SUR LES SITES RAMSAR

La Convention de Ramsar, officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

Source: Wikipédia

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux humides

Une forte concentration de milieux humides.

Ces milieux abritent une richesse floristique et faunistique particulière et très spécialisée. De nombreux odonates occupent ces espaces souvent situés en marge des cours d'eau. Ces habitats sont aussi fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris qui en font des zones de chasse privilégiées. Ainsi, les zones humides sont considérées comme des réservoirs de biodiversité.

Les milieux humides sont abondants sur le territoire d'Allinges et sont les garants de la biodiversité communale. Ils sont répertoriés par l'inventaire départemental des zones humides de la Haute- Savoie. Ces espaces sont d'un grand intérêt écologique sur la commune puisque 56% ont un intérêt floristique fort, 41% ont un intérêt faunistique fort et 15% ont un intérêt hydrologique fort.

Ces milieux sont aussi très bien gérés et encadrés à travers les zonages environnementaux de la commune tels que Natura 2000, les APPB et les ZNIEFF de type I. A noter également qu'un site RAMSAR est présent sur la commune au niveau du ruisseau du Redon.







Le Pamphiot Source : Even Conseil

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux aquatiques

 Des cours d'eau préservés et indispensables au maintien des milieux humides

Deux cours d'eau principaux sont observables sur le territoire d'Allinges : le Pamphiot et le Redon ainsi que leurs affluents le ruisseau des Vernes et la rivière de Mâcheron. Un autre ruisseau est présent en limite Ouest avec Margencel : le ruisseau de la Gurnaz. Ils s'écoulent tous selon un axe Sud-Est Nord-Ouest en direction du lac Léman. Ils sont concernés par le contrat de rivière du Sud Ouest lémanique. Ces cours d'eau sont indispensables au fonctionnement écologique du territoire notamment en ce qui concerne le maintien des zones humides.

Le Pamphiot bénéficie d'un très bon état écologique tandis que le Redon est en bon état. Tous les deux ont atteint les objectifs de bon état fixés par le SDAGE depuis 2015. Concernant l'état chimique, il est bon pour les deux cours d'eau et a également été atteint en 2015. Cela traduit une richesse biologique importante mais parfois fragilisée par les obstacles à l'écoulement et les polluants. De plus, le reste du réseau hydrographique demeure le support d'une biodiversité importante souligné par l'importance des mesures de protection règlementaire mise en place (cours d'eau liste I, Natura 2000 et site RAMSAR sur le Redon).

Toutefois, il faut noter que le sous-bassin versant reste sensible à certaines menaces. Il est notamment en déséquilibre quantitatif au niveau des prélèvements d'eau et des mesures de lutte contre la pollution aux pesticides sont engagées. En effet, il existe sur le territoire une charte de bonne pratiques qui conjuguée au Plan Ecophyto contribuent à concilier les enjeux agroenvironnement.



Ripisylve du Pamphiot, le Noyer Source : Google street



Ripisylve du Mâcheron, hameau du Mâcheron

Source: Google street

ZOOM SUR L'INVENTAIRE DES FRAYÈRES

L'inventaire permet l'application de l'article L432-3 du CE qui prévoit que le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent.

Des milieux diversifiés

La sous-trame des milieux aquatiques

Des espaces riches, fonctionnels et structurants

Les différents cours d'eau sont classés à l'inventaire des frayères de la Haute-Savoie en poissons liste I (barbeau méridional, chabot, ombre commun, truite fario, vandoise), ce qui renforce l'intérêt de les identifier en tant que réservoirs de biodiversité. De plus, ces cours d'eau sont également inscrits en liste I au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.

Des ripisylves très denses et bien développées renforcent l'attrait écologique du Pamphiot pour la biodiversité et la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue.

Toutefois, quelques éléments fragmentant sont observables et identifiés par le SRADDET AuRA en particulier sur le bassin versant du Pamphiot avec 7 obstacles (et 2 sur le Mâcheron) ainsi que 2 obstacles sur le Redon.

Le réseau hydrographique est complété par un réseau dense de mares et de petits lacs en relation étroite avec les nombreux marais qui parsèment le territoire communal.

Sous-trame des milieux aquatiques et humides **PLU Allinges** Les milieux humides représentent près de 8 % de la superficie du territoire. Ils sont constitués principalement de marais, prairies humides, forêts alluviales. Les cours d'eau s'étendent sur Réservoirs de biodiversité plus de 8,4 km Cours d'eau remarquables Zones humides **Continuums supports** Réseau hydrographique permanent Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau Plans d'eau, lacs, étangs Eléments fragmentants Obstacles des cours d'eau Bati Voies routières majeures Voies routières secondaires Lignes électriques 0,5 1 km Source: CEN AURA, IGN, DREAL Date: 23 / 09 / 2021

Château de Ripaille * Château de Ripaille * Thononiles Bains Marin Champanges Excenever Anthysuritéman Fêternes Armoy Boasen Chaulant Perriguler Draillant Perriguler Draillant Pont du Die Pollution Iumineuse importante absente

La pollution lumineuse sur le territoire Source AVEX 2018



Impact lumineux de l'Agglomération de Thonon Source : Studio Pourlesyeux

Les éléments fragmentants

 Un territoire peu impacté par la pollution lumineuse...

L'impact de la pollution lumineuse sur les organismes vivants est démontré depuis de nombreuses années et son effet fragmentant sur la Trame Verte et Bleue est réel et doit être pris en compte. L'éclairage urbain peut en effet constituer une véritable barrière infranchissable au même titre que des barrières « physiques ». Cette diminution de la fonctionnalité des écosystèmes contribue à un isolement de populations souvent déjà soumises à une fragmentation importante des territoires par d'autres infrastructures. L'éclairage artificiel a également des impacts négatifs sur leur domaine vital ou encore les rythmes biologiques et l'alimentation.

La commune se situe dans une zone densément peuplée à l'interface avec l'agglomération de Thonon-les-Bains au nord et le massif du Chablais au sud. Dans ces conditions, l'impact de la pollution lumineuse est hétérogène. Le nord est plus fortement impacté avec une pollution jugée moyenne à importante. En revanche toute la frange Sud du territoire est globalement abritée par l'éperon des Allinges et bénéficie ainsi d'une pollution lumineuse globalement faible, influencée par le caractère rural des premiers contreforts du Chablais.



Centre de transformation électrique de la Praux et carrière - Even Conseil



Voie ferrée - Even Conseil

Les éléments fragmentants

 ...Mais également par les infrastructures de transport

Le réseau de transport a un impact non négligeable sur la fonctionnalité de Trame verte et Bleue, car il entrave fortement le déplacement des espèces. Sur Allinges, le réseau s'organise autour de la D12 et D903 qui desservent chacune l'est et l'ouest du territoire et qui le traversent du nord au sud. Elles permettent de relier Thonon au Chablais via Allinges, il s'agit par conséquent de routes fréquentées qui constituent un obstacle pour la faune et les corridors biologiques. Ces deux axes sont reliés par la D233, de moindre importance mais d'effets analogues qui traverse la commune d'Est en Ouest. Le dispositif de transport est complété par une ligne de chemin de fer qui concerne l'ouest du territoire du Nord au Sud. Ces axes peuvent ponctuellement être source de conflits avec la faune locale.

La commune abrite également un centre de transformation haute tension dans la zone de la Praux à proximité de la carrière. Ce centre génère 4 lignes à haute tension (3 de 63 kV et 1 de 225 kV). Ces ouvrages ont un impact sur l'avifaune et sur les paysages.



Carrière la Praux - Even Conseil



ISDI, sur Aviet - Even Conseil

UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

Le schéma départemental des carrières du Haute-Savoie, approuvé par arrêté préfectoral le 1^{er} septembre 2004 a pour objet de définir les conditions générales d'implantation des carrières, tenant compte à la fois des besoins en matériaux, des ressources disponibles et des divers enjeux environnementaux et intérêts existants sur le territoire.

Les orientations clefs du schéma reposent sur :

- La promotion d'une utilisation économe des matériaux
- La préservation des intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement
- La promotion des modes de transports les mieux adaptés
- La réduction de l'impact des extractions sur l'environnement et l'amélioration de la réhabilitation et du devenir des sites

Les éléments fragmentants

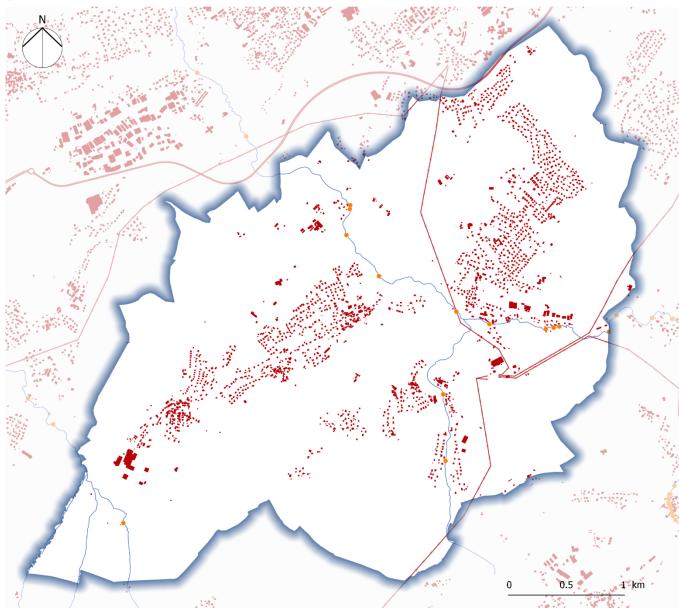
Les carrières

La commune abrite une **carrière encore en activité au lieudit de la Praux.** L'autorisation d'exploitation de cette carrière vient d'être prolongée pour une durée de 30 ans.

Une ancienne carrière exploitée sur une surface de 27 ha jusqu'en 2011 est également présente au lieu-dit « sur Aviet ». Elle est aujourd'hui transformée en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) par arrêté du 9 juin 2011, cette ISDI tout d'abord imaginée sur une surface foncière de 11 ha a été portée à 15,9 ha par le PLU de 2016.

Les incidences de l'exploitation de telles infrastructures sur l'environnement sont multiples. D'une part les différentes carrières sont des exploitations à ciel ouvert hors d'eau, et présentent donc à ce titre un **impact paysager assez conséquent** et d'autre part, les carrières sont **génératrices de nuisances pour la faune**: bruits, poussières, vibrations, circulation... et revêtent donc une capacité de fragmentation importante.

Les élements fragmentants **PLU Allinges**



Eléments fragmentants

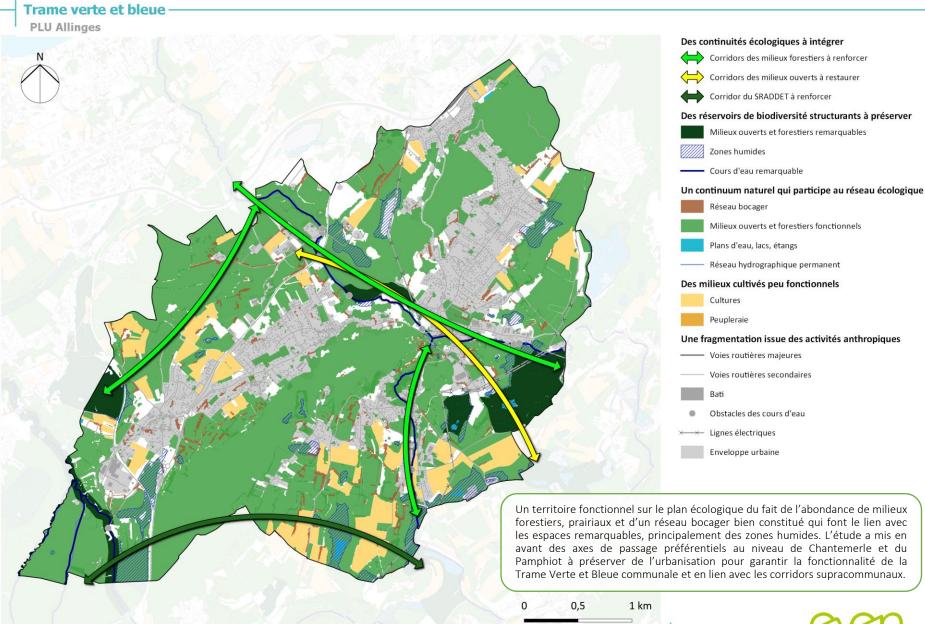
- Obstacles des cours d'eau
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

Permanent

Sources: IGN, DREAL, CEN39 Date: 04 / 09 / 2018





CONSEIL

Constats

- Un territoire qui s'intègre dans le réseau écologique régional, souligné par le SRADDET et le SCoT;
- Des espaces naturels remarquables bien définis qui viennent souligner cette richesse écologique et encadrer sa préservation ;
- Une sous-trame forestière prépondérante avec des massifs forestiers structurants pour la TVB mais des difficultés de développement de la filière bois en lien avec le morcèlement de la forêt privée;
- Une agriculture majoritairement extensive basée sur l'élevage bovin-lait qui traduit une sous-trame des milieux ouverts fonctionnelles pour la TVB;
- Des pelouses sèches peu abondantes et en voie de fermeture ;
- Un réseau de zone humide dense et diversifié à fort intérêt floristique mais sensibles aux pollutions;
- Des cours d'eau de bonne qualité écologique et chimique qui participent au réseau écologique;
- Une fragmentation avérées des infrastructures de transports (routes, voie de chemin de fer et ligne électrique);
- Une pollution lumineuse qui concerne surtout le Nord de la commune en lien avec la proximité de l'agglomération de Thononles-Bains.

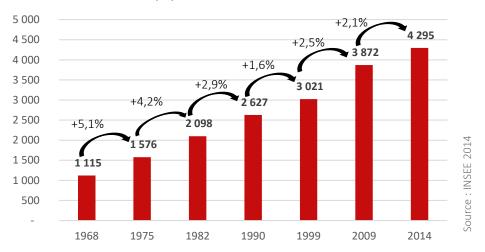
Enjeux

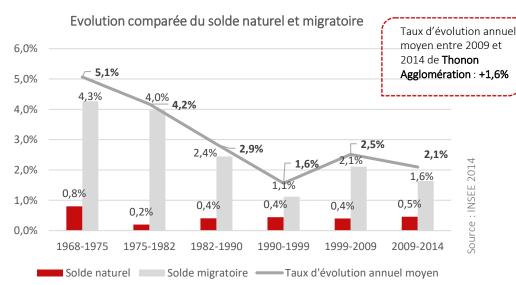
- La protection stricte des réservoirs de biodiversité, en particulier à proximité des activités potentiellement nuisantes (carrière, ISDI, gestion forestière,...);
- La préservation des zones humides et ripisylves pour leur intérêt écologique, hydraulique et paysager;
- La préservation des espaces agricoles et naturels fonctionnels et le maintien de pratiques raisonnées participant à la bonne fonctionnalité de la trame verte;
- Le renforcement du réseau bocager pour assurer les continuités écologiques notamment dans les zones de cultures ;
- Le maintien de la continuité des cours d'eau et de la qualité chimique et écologique des écosystèmes qu'ils constituent ;
- Le maintien des axes de passage de la faune à travers les infrastructures de transport par la mise en place d'aménagements TVB permettant une réduction de la fragmentation;
- La prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation.

PARTIE 3

Profil humain et social

Evolution de la population entre 1968 et 2014





Evolution démographique entre 2009 et 2014

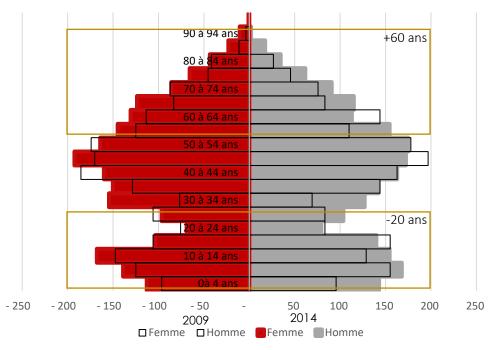
 Un dynamisme démographique important dû à l'attractivité de la commune

La commune d'Allinges présente 4 433 habitants en 2016, soit 5,1% de la population recensée à l'échelle de Thonon Agglomération.

Le dynamisme démographique de la commune est important depuis 1968. Ce dernier est particulièrement soutenu entre 1968 et 1982, la commune gagne en moyenne, entre +4% et +5% de population annuellement. Se succède à cette période un net ralentissement de la croissance démographique, marqué entre 1990 et 1999 par le plus faible taux de croissance démographique connue par la commune (1,6%/an). Néanmoins, le territoire voit sa population croître de plus de 2% par an en moyenne (2,1% sur la période 2009/2014), ce qui demeure une croissance soutenue. Par comparaison, Thonon Agglomération présente un taux de croissance annuel moyen inférieur à la commune (+1,6% entre 2009 et 2014). En somme, la commune doit son développement récent au desserrement du cœur d'agglomération Thonon-Evian-Publier.

Le solde naturel est stable depuis 1982, il est en moyenne de 0,4% sur la commune. Néanmoins, le dynamisme démographique de la commune d'Allinges est principalement porté par le solde migratoire. Les variations de croissance démographique sont corrélées à celles du solde migratoire. Celui-ci, soutenu sur la commune est de 1,6% en moyenne entre 2009 et 2014. Divers facteurs justifient l'attractivité de la commune : sa proximité immédiate avec Thonon-Evian, sa position 2 frontalière ou encore son cadre de vie (proximité du laç Léman, richesse patrimoniale, etc.).

Evolution de la structure de la population par âge entre 2009 et 2014



	Allinges	Thonon Agglomération
Part des - 20 ans 2009	26%	26%
Part des +60 ans 2009	20%	21%
Indice de jeunesse 2009	1,33	1,22
Part des - 20 ans 2014	26%	25%
Part des +60 ans 2014	21%	22%
Indice de jeunesse 2014	1,23	1,14

Répartition de la population par âge entre 2009 et 2014

Une population relativement jeune mais qui n'échappe pas au vieillissement

Avec un indice de jeunesse positif et stable depuis 2009, Allinges présente 26% de sa population âgée de moins de 20 ans en 2014. Cette tranche de population s'est vue augmenter entre 2009 et 2014, à hauteur de +0,2 points, soit 119 personnes.

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont moins représentées au sein du territoire, (21% des habitants en 2014) en comparaison avec les moins de 20 ans. Néanmoins, le vieillissement de la population est engagé sur la commune, tout comme à l'échelle de la France. Cette dynamique a pour conséquence une augmentation de cette tranche de population, à hauteur de +1,7 points, soit +157 personnes.

Cette dynamique a pour effet de faire diminuer l'indice de jeunesse de la commune. Etant de 1,14 en 2014, ce dernier a connu une baisse de 0,10 entre 2009 et 2014.

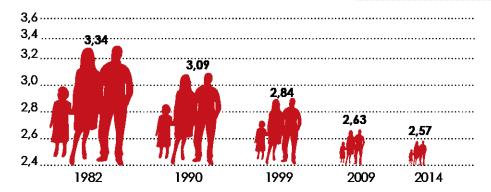
Néanmoins, la population d'Allinges paraît être plus jeune que celle des communes voisines, puisque son indice de jeunesse est supérieur à celui de Thonon Agglomération, (1,14 en 2014).

Indice de jeunesse : rapport entre la population des moins de 20 ans et celle des plus de 60 ans

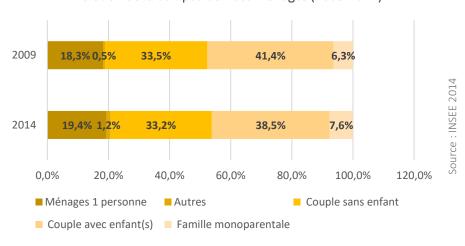
Source: INSEE 2014

Taille moyenne des ménages de **Thonon Agglomération** en 2014 : **2,26 personnes**

Evolution de la taille des ménages



Evolution de la composition des ménages (2009-2014)



Evolution de la structure des ménages

Une taille des ménages qui poursuit sa diminution

La taille des ménages allingeois ne cesse de diminuer depuis 1982, 3,34 personnes composaient en moyenne les ménages à cette date contre 2,57 en 2014. Cette tendance est comparable à Thonon Agglomération, néanmoins, les ménages de la communauté d'agglomération sont historiquement moins grands que ceux de la commune, tout au long de la période analysée.

Cette diminution de la taille des ménages est causée par le phénomène de « desserrement des ménages », expliqué par différents facteurs : vieillissement de la population, changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, divorces, couples qui restent sans enfants plus longtemps, etc.)

En termes de structure des ménages, Allinges se compose essentiellement de couples sans enfants (38%) et avec enfants (33%) en 2014. Les ménages unipersonnels représentent 19% à la même date. L'analyse de cette structure sur les 5 dernières années met en avant une diminution des ménages avec enfants (-2,9 points), au profit des familles monoparentales (+1,3points) et des ménages d'une personne (+1,1 points).

L'évolution de la structure des ménages impacte le besoin en logements mais aussi en services/équipements du territoire.

CA Thonon 61% **CA Entre Juine** et Renarde 39% 7% **Allinges** 2% 10% 12% 14% CA Annemasse – CC du Haut Les Voirons Chablais

Source: INSEE 2014

Flux sortants : 6%

Flux internes: 87%

Mobilités résidentielles

 Une grande majorité des mobilités résidentielles se fait au sein même de la commune

L'analyse des mobilités résidentielle montre que les déménagements se font en très grande partie à l'intérieure même de la commune. Cette caractéristique témoigne de l'attractivité du territoire et de la qualité de son cadre de vie puisque 87% des flux recensés correspondent à des allingeois qui ont changé de domicile au sein même de la commune.

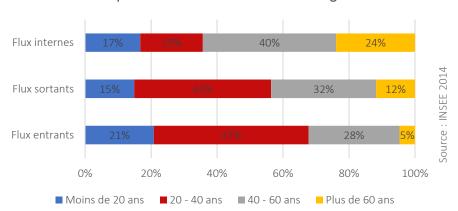
Par ailleurs, la population aménageant sur le territoire est légèrement supérieure à celle le quittant (7% et 6% respectivement).

 Des interactions importantes avec la commune de Thonon les Bains

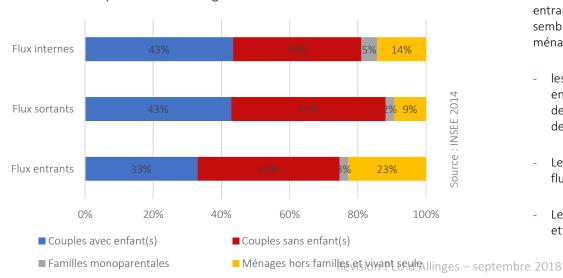
Les interactions les plus importantes se font avec les communautés d'agglomération de Thonon, et notamment avec Thonon les Bains (30% des entrants et 40% des sortants) et d'Annemasse-les Voiron (10% des flux entrants et 12% des flux sortants).

Néanmoins, les flux entrants se font à 14% depuis la CC du Haut Chablais et à 7% depuis la CC Entre Juine et Renarde et notamment depuis la commune Lardy.

Répartition des flux selon la tranche d'âge



Composition des ménages selon les flux de mobilité



Mobilités résidentielles

Des migrations résidentielles portées par les actifs

Les migrations résidentielles sont principalement portées par les actifs, âgés de moins de 40 ans. En effet, ces derniers représentent 57% des flux sortants contre 68% des flux entrants. La différence entre les deux réside dans les moins de 20 ans, inférieurs de 5 points dans la population quittant la commune.

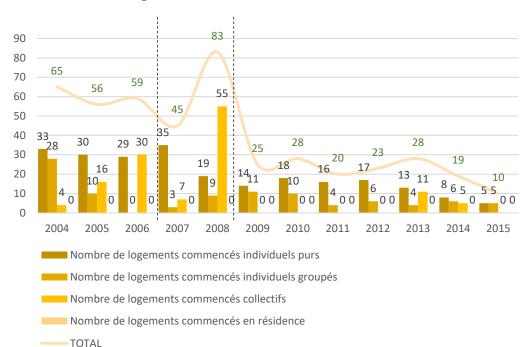
En revanche, les allingeois déménageant au sein de la commune sont plus âgés, 64% ont plus de 40 ans alors que 36% d'entre eux ont moins de 40 ans.

Les ménages sans enfants plus mobiles

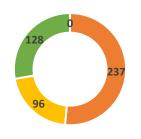
Les ménages sans enfants paraissent être les ménages les plus mobiles, ils représentent 45% des flux sortants et 42% des entrants. Cette caractéristique est significative, le territoire semble attractif auprès de ces ménages. Les autres types de ménages représentés au sien des mobilités résidentielles sont :

- les couples avec enfants, représentant 33% dans les flux entrants et représentant 43% des flux sortants, soit 2 points de moins que les couples sans enfants. En revanche, ce type de ménage est le plus représenté au sein des flux internes ;
- Les ménages unipersonnels, bien plus représentés dans les flux entrants (23%) que dans les flux sortants (9%);
- Les familles monoparentales, faiblement représentées (2% et 3% des flux sortants et entrants).

Logements mis en chantier entre 2004 et 2015



Répartition des nouvelles constructions par typologies



Source:sit@del

Production de logements entre 2004 et 2015

Un essoufflement de la production de logements

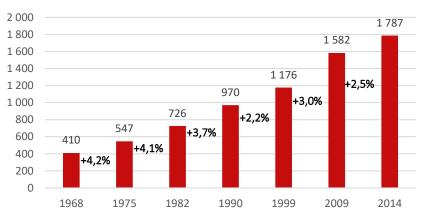
Entre 2004 et 2015, 461 logements ont été mis en chantier, soit un rythme annuel moyen global de 42 logements par an sur 11 ans.

Sur ces 11 années analysées, le rythme de construction n'a pas été linéaire, trois périodes se dessinent :

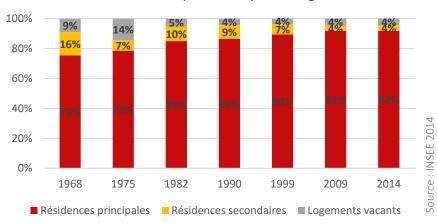
- La période 2004-2006, où le niveau de construction est important mais diminue sensiblement, avec 60 logements/an en moyenne;
- La période 2007-2008, marquée par un pic de production, avec **64 logements/an**;
- La période 2009-2015, caractérisée par une diminution brutale de la construction, qui oscille aux alentours de 25 logements/an en moyenne. Ce ralentissement est corrélé à la diminution de nouveaux arrivants sur le territoire (-0,5 points sur solde migratoire)

Par ailleurs, le niveau de production de logements est largement porté par les logements individuels purs, ils représentent plus de la moitié des logements livrés (51%). Les logements collectifs sont supérieurs de 6 points à la production de logements groupés sur la commune (28% et 21% respectivement).

Evolution du parc de logements



Evolution de la composition du parc de logements



Composition du parc de logements

Une évolution soutenue du parc de logements

La commune d'Allinges présente un parc de logements qui évolue de manière positive depuis 1968. Après une croissance très soutenue jusque dans les années 1990, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 4%, cette dynamique s'est un peu ralentie et a atteint +2,5% de croissance annuelle en moyenne entre 2009 et 2014.

L'évolution du parc de logements est similaire aux variations de la dynamique démographique.

Un parc de logements largement dominé par les résidences principales

Le parc de logements se compose historiquement d'une large majorité de résidences principales. Le poids de ces logements a augmenté de 2 points depuis 1999 (92% en 2014).

La part des résidences secondaires (4%, soit 71 logements) et des logements vacants(4% soit 76 logements) est similaire et stable depuis le début des années 2000.

7 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit 22% des constructions)

29 logements Construction démographique ont été neuve construits pour répondre aux besoins **37** logements par liés à l'accueil an entre 2009 et d'une 2014 population nouvelle Hausse du Hausse du nombre de nombre de logements vacants logements vacants Diminution de la taille Baisse du moyenne des ménages nombre moyen • 7 logements par an de personnes Renouvellement du Hausse du nombre de par ménage résidences secondaires parc entre 2009 et 2014 Hausse du Un gain de 4 volume des logements suite résidences à des secondaires changements

Source: INSEE 2014

d'usages et/ou

reconstructions

Point mort et les évolutions endogènes du parc de logements

Définition et mode de calcul du « point mort »

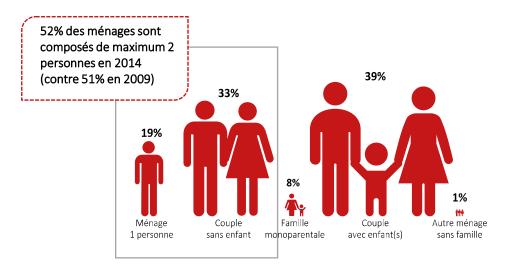
La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population ; elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit de la mesure a posteriori de la production de logements, qui correspond à la stabilité démographique au cours d'une période révolue. Il correspond au nombre de logements nécessaires pour accueillir le nombre de ménages issus du seul desserrement, c'est-à-dire à population constante. L'objectif est avant tout pédagogique, en mettant en lumière qu'un besoin en logements peut exister même si la population ne croît pas. Il permet de comprendre qu'une production relativement importante de logements peut s'accompagner également d'une diminution de la population sur un territoire.

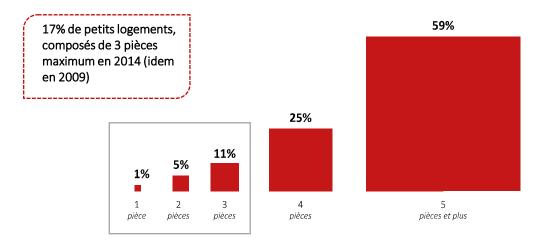
Le renouvellement du parc de logements : Parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;

• La diminution de la taille des ménages : sur la commune de Allinges, comme à l'échelle du département, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

- La variation de la part de logements vacants : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraine une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraine généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.





Adaptation de l'offre en logements à la taille des ménages

Une inadéquation entre la taille des logements et des ménages

Pour rappel, la taille des ménages en 2014 est de 2,57 personnes en moyenne et ne cesse de diminuer depuis 1968. Leur composition montre une évolution de +0,8 points des ménages de deux personnes maximum (52% en 2014).

Parallèlement, le parc de logement se caractérise par un net déséquilibre entre les petits et grands logements, représentant respectivement 17% et 84% des résidences principales en 2014. Cette répartition est stable, identique depuis 2009.

Par ailleurs, l'analyse de l'occupation des logements montre que 38% des logements de la commune d'Allinges sont dits sous-occupés de manière accentuée et 23% sous-occupés de manière modérée. Cette sous-occupation représentative, concerne uniquement les grands logements.

Un réel enjeu de diversification du parc de logements se dessine, tant dans la construction neuve que dans la réhabilitation. Il est nécessaire d'orienter la production des logements et notamment des maisons (85% des logements) vers les logements de petites typologies, en cohérence avec les besoins des ménages.

Source: INSEE 2014



Source: www.Allinges.fr



Source: www.Leman-habitat.com

PLAI: Prêt Locatif Aidé d'Intégration, réservés aux personnes en situation de grande précarité **PLS**: Prêt Locatif Social, attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour se loger dans le secteur privé.

Parc locatif social

Un parc locatif social plutôt récent à renforcer

En 2019, 6,25% des résidences principales sont des logements sociaux, représentant 151 logements. La commune est soumise aux dispositions de la loi SRU depuis 2013 ; en 2025, la part logements sociaux dans les résidences secondaires doit atteindre 25%. Commune dite déficitaire, des objectifs lui sont assignés par l'Etat par périodes triennales. Elle est également soumise à un prélèvement annuel basé sur les ressources fiscales et proportionnel au nombre de logements manquants pour atteindre les 25 % en 2025.

Un effort conséquent est donc demandé à la commune en matière de production de logements sociaux pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat. Sur la période triennale 2014-2016 les objectifs quantitatifs ont été atteints et dépassés (89 logements réalisés au lieu de 76 projetés) contrairement aux objectifs qualitatifs (28% de PLAI et 14% de PLS). Dans ce cadre, la commune n'est pas carencée et doit être vigilante sur la typologie des financements des LLS et doit travailler étroitement avec la DDT et l'EPF (établissement public foncier) sur ces problématiques.

Pour la période 2020-2023, les objectifs fixés par l'Etat, conformément à l'article L302-8 du code de la construction, sont :

- Objectifs quantitatifs: 50% des logements locatifs sociaux manquants, soit 179 logements
- Objectifs qualitatifs : au minimum 30% de logements locatifs sociaux agréés ou conventionnés sur la période doivent être des PLAI et 30% au maximum des PLS

Par ailleurs, le parc est assez récent puisque plus de la moitié Révision PLU d'Allinges – septembre 2018 logements ont été construits après 2000.



Source: www.ledauphine.com



Source: www.france3-regions.francetvinfo.fr

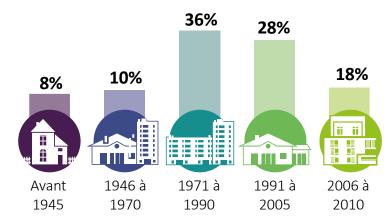
Logements à destination de publics spécifiques

Une aire de grand passage

Depuis la loi Besson du 5 juillet 2000, les EPCI composées de communes de plus de 5000 habitants doivent présenter et gérer les structures destinées à accueillir les gens du voyage.

Dans ce cadre, un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été définit pour la période 2019-2025. Il définit trois types de structures destinées à accueillir des gens du voyage. Concernant la commune d'Allinges, celle-ci dispose d'une aire d'accueil dite de grand passage, prévues pour les groupes de 50 à 200 caravanes entre mai/juin et août/septembre.

Actuellement, la capacité de l'aire est de 150 places répartie sur 3 hectares au lieu-dit « Les Aralles », à proximité du hameau de Mésinges.



Ancienneté de construction des résidences principales, INSEE 2014

Ancienneté du parc de logements et les logements vacants

 Un parc de logement plutôt récent, fortement lié à la dynamique démographique de la commune

82% du parc de logements a été construit à partir de 1971, dont 36 % entre 1971 et 1990, ce qui correspond à la période de forte production de logements et de forte croissance démographique.

La production de logements diminue depuis 1990, 28% du parc de logements à été construit entre 1991 et 2005 et 18% entre 2006 et 2010.

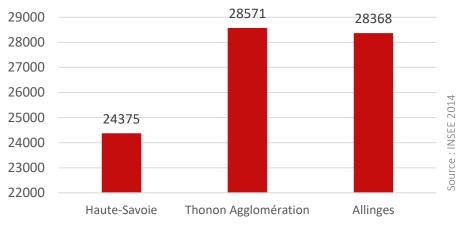
Au plus le parc de logement est récent et au plus la précarité énergétique est faible. Au regard de l'âge moyen du parc immobilier d'Allinges, ces problématiques là semblent limitées.

 Une faible vacance du parc, symptomatique d'un marché immobilier tendu

En 2014, 71 logements vacants ont été recensés, représentant 4% du parc de logements (INSEE).

Un taux de vacance dit « structurel » se situe entre 6 et 7% du parc de logements et permet de répondre aux évolutions de la demande de logements. Dans le cas de la commune d'Allinges, le nombre de logements vacants limités traduisent un manque de disponibilités de logements, une tension de l'offre de logements.

Revenu médian par unité de consommation en 2014



■ Revenu médian par unité de consommation

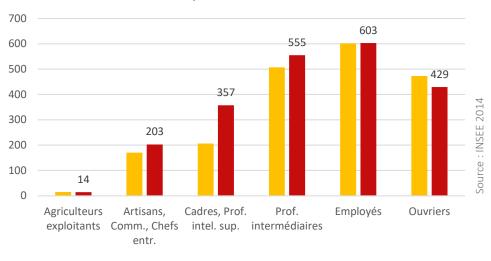
Revenus

Une population relativement aisée

Le revenu médian par unité de consommation d'Allinges est de 28 368 €. Il est supérieur à celui du département de la Haute-Savoie (24 375 €) et légèrement inférieur à celui de Thonon Agglomération (28 571 €).

La part des foyers imposés est de 55,8% en 2015 contre 58% à l'échelle de Thonon Agglo et 60% à l'échelle du département de Haute-Savoie. Malgré un nombre de foyer fiscal imposé inférieur aux territoires de comparaison, le territoire d'Allinges accueille globalement une population relativement aisée. Ceci s'explique en partie par l'augmentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures sur le territoire (+73% entre 2009 et 2014).

Evolution de la répartition des actifs par catégories socioprofessionnelles



2009 2014

Catégories socioprofessionnelles

 Un renouvellement des catégories socioprofessionnelles

Les catégories socio-professionnelles majoritaire sur le territoire sont : les employés (28% des actifs), les professions intermédiaires (26% des actifs) et les ouvriers (20% des actifs) même si celle-ci est en baisse (-9%). Les agriculteurs constituent la catégorie la moins représentée sur la commune d'Allinges (1 % des actifs).

On note une très forte augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 73%) entre 2009 et 2014 ainsi qu'une augmentation notable des artisans commerçants et chefs d'entreprise (+ 19%). Cette caractéristique explique en partie le niveau médian des revenus de la commune.

Constats

- Un dynamisme démographique important (2,1% entre 2009 et 2014) lié à l'attractivité de la commune mais qui diminue sur les 5 dernières années analysées;
- Une population relativement jeune par rapport aux autres communes de Thonon Agglomération mais qui n'échappe pas au vieillissement (indice de jeunesse : 1,23 en 2014);
- Une taille des ménages (2,57) qui poursuit sa diminution mais qui reste supérieure à ceux de la communauté d'agglomération (2,26);
- Une structure familiale en mutation avec une évolution des familles monoparentales (+1,3 points) et des ménages d'une personne (+1,1 points);
- Des mobilités résidentielles en faveur du territoire, principalement internes à la commune et portées par les actifs de moins de 40 ans;
- Une production de logements largement portée par les logements individuels (51% des logements produits) qui s'essouffle depuis 2009, en corrélation avec la diminution du solde migratoire;
- Une commune principalement résidentielle avec un parc de logements dominé par les résidences principales (92%);
- Un taux de vacance faible (4%) qui met en lumière un marché du logement tendu;
- Une inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements (17% de petits logements contre 52% des ménages composés au maximum de 2 personnes);
- Un parc de logements fortement déséquilibré entre les petits (17%) et les grands logements (84%) et une sous-occupation de 61% des grands logements;
- Un parc de logements locatifs sociaux plutôt récent qui nécessite d'être développé au regard du retard de la commune vis-à-vis des obligations de quotas (35% à atteindre et une production de 105 LLS sur la période 2017-2019);
- Un parc de logements relativement récent (82% du parc construit après 1970)
- Un revenu médian relativement élevé (28 368 €) qui augmente depuis 2012
- Un renouvellement des catégories socio-professionnelles avec une baisse des ouvriers (- 9%) au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures (+73%) et des artisans, commercants et chefs d'entreprise (+ 19%)

Enjeux

- L'accompagnement de la dynamique démographique ;
- L'anticipation du phénomène de vieillissement de la population par une offre de logements et de services adaptés;
- Un parc de logements à faire évoluer au regard du niveau de développement souhaité pour la commune, en cohérence avec les disponibilités foncières et le niveau d'emplois et de services, afin de ne pas accentuer le caractère résidentiel de la commune;
- Des biens immobiliers à diversifier pour permettre un parcours résidentiel complet aux ménages du territoire;
- Une évolution de la structure des ménages à appréhender dans l'offre de logements proposés, en diversifiant et favorisant la production de logements de plus petites tailles ;
- Un parc de logements locatifs sociaux à développer afin d'atteindre les 25% de logements sociaux et diversifier les typologies de logements aidés (PLU, PLUS et PLAI) en cohérence avec les objectifs triennaux;

PARTIE 4

Profil fonctionnel

Hiérarchisation et trafic du réseau routier

Un réseau routier structuré par 4 routes départementales

La commune d'Allinges est encadrée par deux axes structurants à proximité :

- La départementale 1005, permettant de rejoindre Genève en 50 minutes
- La départementale 902, permettant de rejoindre Morzine et Cluses en 42 minutes et 48 minutes respectivement

Par ailleurs, Allinges présente une desserte routière structurée par 4 départementales , à savoir :

- La Route Grande Circulation (RGD) RD903, traversant la commune selon un axe nord/sud. Cet axe de transit permet de rejoindre le territoire Suisse mais aussi les deux axes autoroutiers au sud de la commune (A40 et A41);
- La RD 12, structurant le territoire du nord au sud. Cet axe est principalement emprunté dans les déplacements domicile-travail ;
- La RD 333, permettant de relier Allinges aux communes de Thononles-Bains et Anthy-sur-Léman, en 11 minutes et 8 minutes respectivement;
- La RD 233, structurant la commune d'est en ouest en passant par le centre-bourg et permettant de rejoindre les communes de Lyaud et Margencel.

Un trafic routier dense

La circulation dense relevée sur la RD 903 et la RD 12 sont à l'origine de nombreuses nuisances. Les voitures particulières comme les poids lourds empruntent ces axes de communication.

Le trafic moyen journalier annuel de 2016 comptabilisé pour la RD 903 est de 13 922 véhicules. Ce dernier est en augmentation, à hauteur de +2,7% pour les voitures et +7% pour les poids lourds entre 2015 et

2016, qui empruntent cet axe pour se rendre à la zone de Mésinges notamment.

Le trafic moyen annuel recensé sur la RD 12 est de 7876 véhicules, en croissance de 1,6% entre 2015 et 2016, et de 7% pour les poids lourds. En effet, les poids lourds empruntent particulièrement cet axe pour se rendre aux carrières, aux zones d'activités de la commune (et de celle d'Orcier) ou à la décharge.

Le trafic recensé sur la commune a pour effet de générer des problématiques de circulations. Deux secteurs accidentogènes et peu sécurisés sont identifiés sur la commune d'Allinges

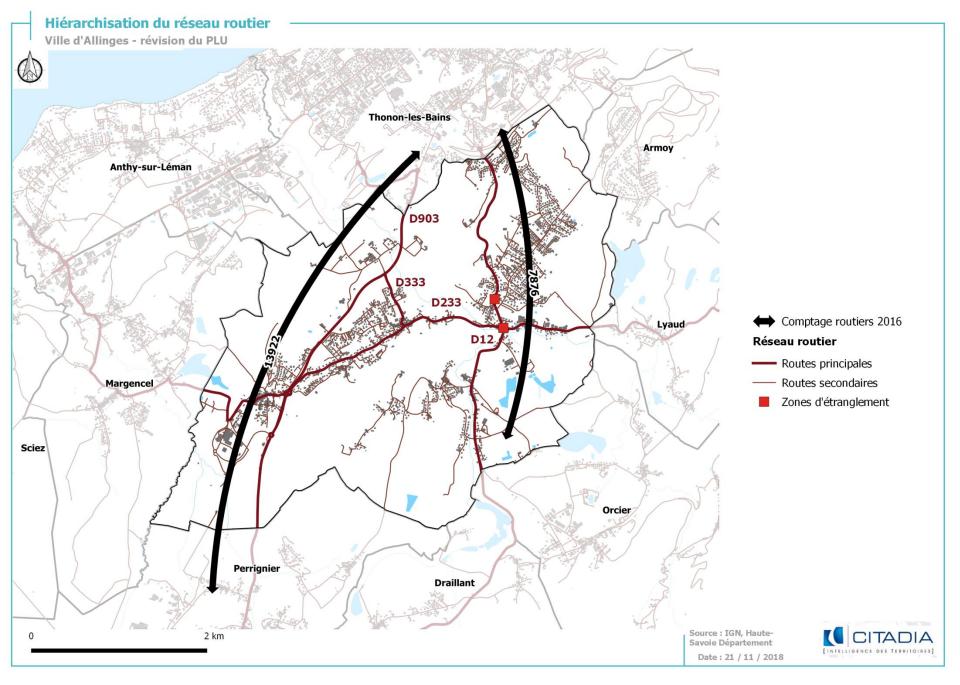
- Le point d'étranglement du noyer ;
- Le carrefour du Crêt Baron.

Les nuisances générées par cet important trafic est l'une des raisons qui a conduit à la définition du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. Ce dernier a pour objectif d'améliorer la desserte du Chablais, mais aussi la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation. Cette liaison déchargera les voies des trafics de transit et d'échanges, permettra leur réappropriation et leur requalification et participera au développement des transports en commun.

Concrètement, ce projet consiste en la réalisation d'une autoroute concédée à 2X2 voies de 16,5km entre la RD1206 à Machilly et le diffuseur d'Anthy-sur-Léman sur le contournement de Thonon-les-Bains.

Par ce projet, les allingeois devraient bénéficier d'un gain de temps dans leur trajet domicile-travail en empruntant ce nouvel axe, ou le réseau secondaire « concurrent » (RD903 et 1005). Une baisse de 20 à 40% est estimée dans les deux sens sur la RD903.

La mise en service devrait avoir lieu en 2023.



Places de stationnements à proximité de la mairie



Places de stationnements à Mésinges



Places de stationnements à Mésinges



Répartition des places de stationnement recensées 17 places 2 bornes de recharge 10 places 23 places 17 places 17 places 10 places 17 places 17 places 10 places 17 places 17 places

Source : Recensement Citadia, septembre 2018 Crédit photos : Citadia Conseil

Organisation du stationnement

Méthodologie du relevé du stationnement

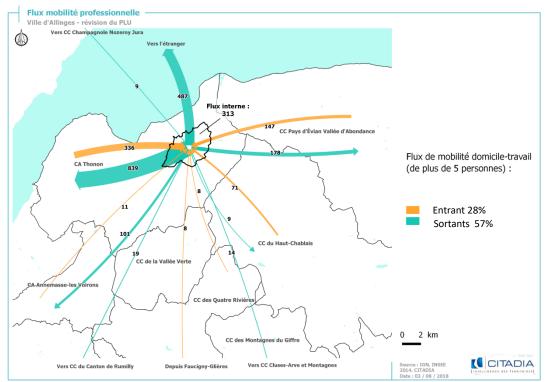
Le stationnement relevé est le stationnement public indiqué par un panneau de signalisation et/ou marquage au sol., relatif au :

- Stationnement public communal;
- Stationnement destiné à un commerce ou un service, tels que la MJC, le centre de loisirs, ou l'Intermarché.

La commune dispose d'environ 350 places de stationnement matérialisées et deux places dédiées à la recharge de voitures électriques.

L'offre se présente sous forme de parkings de surface ou de stationnements linéaires.

Néanmoins, une part importante de stationnement « sauvage » est relevée, soit en dehors des places identifiées et matérialisées, comme dans la majorité des hameaux de la commune (Mésinges, Mâcheron, Botaillon, Lassy, Château vieux, Les Crêtés, Chez Larange et Commelinges).



Déplacements domicile travail

 Une majorité d'actifs occupés qui sortent du territoire pour aller travailler

En 2014, 57% des allingeois ayant un emplois quittent la commune pour se rendre au travail. 71% de ces actifs quittant le territoire partent travailler au sein de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération et notamment à Thonon-les-Bains (48%) et dans une moindre mesure Anthysur-Léman (5%). La communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance accueille également des actifs allingeois, à hauteur de 15% en 2014.

La commune d'Allinges accueille des actifs venant travailler en son sein, à hauteur de 28% en 2014. Les interactions avec Thonon-les-Bains se confirment là encore, puisque 31% des actifs entrant proviennent de cette commune et de Margencel dans une moindre mesure (4%).

Les actifs entrants sur le territoire et résidant au sein de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance représentent 24% dont 6% proviennent de la commune de Publier.

Enfin, les actifs se déplacent au sein même de la commune pour se rendre sur leur lieu de travail, à hauteur de 15% en 2014.

Par ailleurs, au regard de la proximité avec le territoire Suisse, la commune présente une part significative de travailleurs frontaliers. En 2014, 487 flux d'allingeois travaillant sur ce territoire ont été enregistrés, soit 20% des flux totaux liés aux déplacements domicile travail. Par ailleurs ce phénomène s'est accentué puisqu'en 2009, ces flux étaient de 300, soit +43% en 5 ans.

En somme, la grande majorité des flux recensés sont dus aux actifs résidant ou travaillant dans les communes voisines. Ce constat permet de déduire que les effets attendus du projet de 2X2 voies entre Machilly et Thonon-les-Bains seront limités dans la mesure où une partie significative des actifs mobiles n'utilisera pas ce nouvel axe dans leur dé placements domicile-travail.

Modes de déplacement domicile-travail

 La prédominance de l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail

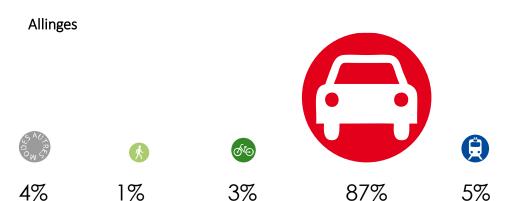
Les actifs ayant un emplois ont recourt en très grande majorité à la voiture individuelle pour leur déplacement domicile-travail (87% en 2014).

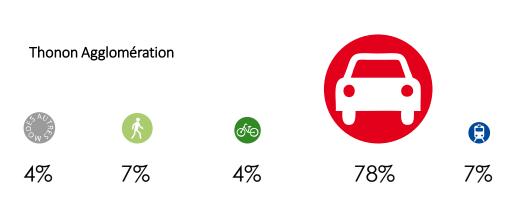
Dans ce cadre, la pratique du covoiturage semble être une solution alternative. A ce jour, le parking des Noyers semble être utilisé pour cet usage, bien qu'il ne soit pas officiellement identifié comme tel. Par ailleurs, dans le cadre du SCoT en cours de révision, celui-ci prévoit de matérialiser une aire de covoiturage et un parking P+R mutualisé sur la commune.

Les transports en commun sont utilisés à hauteur de 5% des actifs occupés, soit deux points de moins que la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Les autres modes de transport sont peu représentés à l'échelle du territoire. La marche à pied est sous utilisée en comparaison avec la communauté d'agglomération Thonon Agglomération, avec 6 points de différence. Le manque d'aménagement et le relief de la commune justifient en partie cette caractéristique.

Les deux roues sont utilisés à hauteur de 3% des actifs occupés.





Source: INSEE 2014

Réseau de transports en commun

Arrêt de bus Cercle Bétemps, Mésinges



Arrêt de bus Pinsons, chemin de la repentance



Le réseau de cars interurbains

La région Auvergne-Rhône-Alpes organise les transports routiers de voyageurs. Dans ce cadre, elle offre une alternative à la voiture individuelle avec la mise en place du réseau interurbains de Haute-Savoie (Lihsa).

Une ligne de ce réseau dessert la commune :

la ligne 142 reliant Thonon à Bon en Chablais, à raison d'un trajet aller/retour par jour en semaine dans le sens Thonon-Bon en Chablais, d'un passage le mercredi midi en période scolaire et d'un seul passage le soir pendant les vacances. Dans le sens Bon en Chablais-Thonon, deux passages chaque matin de semaine sont recensés, réduits à un seul passage pendant les vacances;

La ligne 141 relie Evian à Annemasse via Bon en Chablais. Elle passe par Allinges à raison de quatre allers/retours par jour, du lundi au samedi et sauf le mercredi en période scolaire. Cette ligne emprunte le territoire mais ne dessert pas la commune. Aucun arrêt à Allinges n'est mentionné.

Le réseau de bus urbain

Le réseau urbain de l'agglomération Thonon-Evian, dit « Bus Urbains Thononais (BUT) est géré par la Société de Transports de l'Agglomération Thononaise (STAT). Il couvre les communes d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Evian-les-Bains, Margencel, Marin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier et Thonon-les-Bains.

Deux lignes desservent le territoire :

- La ligne M, reliant la Chavanne à la Place des Arts, par 6 allers/retours du lundi au samedi;
- La ligne N, reliant les Châteaux à la Place des

Arts, via 5 trajets allers/retours du lundi au samedi.

L'accessibilité aux arrêts de bus de ces lignes est satisfaisante puisque :

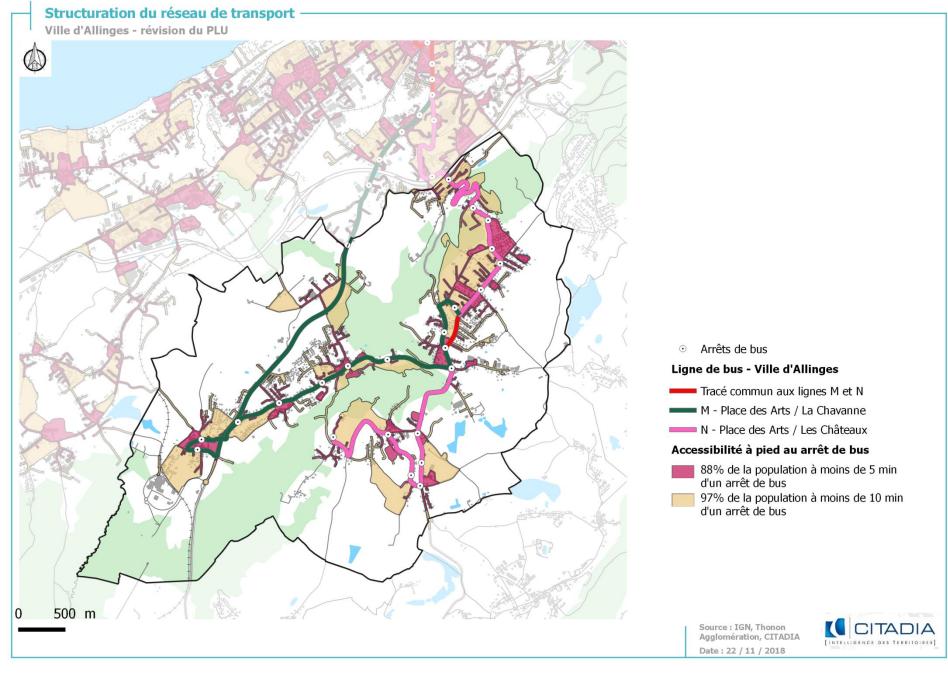
- 88% des habitants d'Allinges ont accès aux arrêts en moins de 5 minutes à pied;
- 97% des allingeois accèdent aux arrêts de bus à pied en moins de 10 minutes.

Le transport scolaire P'tit BUT offre deux lignes desservant l'école Joseph Dessaix à La Chavanne :

- La ligne 1 reliant La Chavanne à la Grange Allard via le centre-bourg :
- La ligne 2 reliant La Chavanne aux Fleysets via le Centenaire.

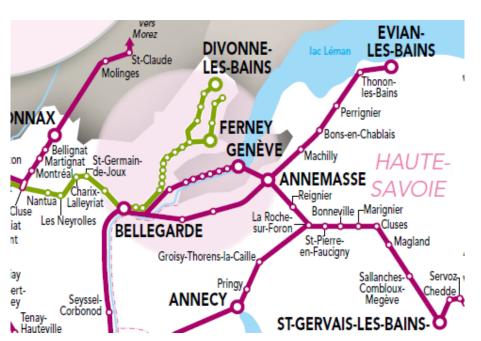
Le transport collectif à la demande : TADispo

Thonon Agglomération met un service de transport à la demande desservant l'ensemble des communes du territoire, dont la commune d'Allinges. Ce service permet d'assurer les trajets qui ne sont pas assurés par les lignes de transport existantes, du lundi au vendredi inclus de 9h à 18h.



Réseau SNCF

Source: site internet SNCF



Réseau ferroviaire

 Un territoire traversé par la ligne ferroviaire Annemasse-Evian

Actuellement, la commune d'Allinges est traversée par la ligne ferroviaire reliant Evian à Annemasse. Une ancienne gare est présente sur la commune mais doit faire l'objet d'une destruction prochainement. La gare la plus proche est celle de Perrignier.

Différentes lignes TER empruntent la ligne ferroviaire :

- La ligne Evian/Genève/Bellegarde/Lyon avec correspondance à Bellegarde, place Perrignier à 2h40 de Lyon. Six allers/retours sont proposés jusqu'à Lyon tous les jours (même fériés); un Lyon-Evian tous les vendredis soirs et un Evian-Lyon tous les dimanches soirs;
- La ligne Evian Annemasse/Genève Eaux Vives/Bellegarde, place Perrignier à 1h10 de Bellegarde. Cinq A/R sont proposés jusqu'à Bellegarde tous les jours même jours fériés:
- Avec une correspondance à Annemasse il est possible de rejoindre la ligne Genève/Annecy/Valence
- Des nouvelles infrastructures garantes d'une meilleure accessibilité et du développement du Chablais

L'accessibilité de la commune et plus largement du Chablais à l'agglomération genevoise vient d'être renforcée au regard de deux nouvelles d'infrastructures structurantes.

Le projet de ligne RER Franco-valdo-genevois, baptisé Léman Express, relie 45 gares franco-suisses sur 230 km de voie autour du Lac Léman. Ce projet a été être mis en service en décembre 2019.

Projet Léman Express

Source : lemanexpress.ch



Projection de l'aménagement du pôle multimodal



Le réseau ferroviaire

Deux arrêts à proximité d'Allinges sont desservis, à savoir Thonon-les-Bains et Perrignier.

Grâce au projet de raccordement ferroviaire transfrontalier d'environ 16 km entre la gare Genève-Cornavin et celle d'Annemasse, le projet CEVA (Cornavin Eaux-Vives Annemasse) permet d'améliorer l'offre de desserte en proposant une liaison périurbaine directe de Genève à Annemasse. Ainsi, il sera possible de rejoindre Genève-Cornavin depuis Evian en 1h10 environ au lieu de 2h15 auparavant (+18 minutes pour rejoindre Evian depuis Allinges). Le Léman Express assure deux relations par heure aux heures de pointes en complémentarité avec les TER.

Le bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe routier RD 1005 reliant Collonges , Douvaine et Thonon profite également à la commune.

Ainsi, la somme de ces projets facilitent grandement l'accessibilité du Chablais et notamment de la commune de Thonon. La fréquentation de la gare, attendue à l'arrivée du Léman Express devrait être multipliée par trois. Dans ce cadre, développement de la gare s'est imposée comme une nécessité. Le projet d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal a été défini en partenariat avec différents acteurs (SNCF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Thonon-les-Bains). Celui-ci permettra de mutualiser les objectifs des différents partenaires, en aménageant un pôle d'échange multimodal associant la gare ferroviaire et le nœud de transports en commun de la place des Arts. La requalification des espaces publics permettra d'assurer la continuité des circulations et la réalisation d'un nouveau quartier à vocation économique est planifié.

Cette plateforme multimodale influencera l'attractivité et le développement démographique et économique de la commune d'Allinges.

Mâcheron - Etroitesse des trottoirs



Commelinges – Nouveaux aménagements piétonniers



Modes de déplacements actifs

Les aménagements dédiés au modes actifs peu présents

La marche à pied est très peu utilisée dans les déplacements domicile-travail (seulement 1%). Le manque d'aménagement sécurisés dédiés à la circulation piétonne explique en partie ce constat.

Globalement, la commune présente peu de trottoirs. Seul le centrebourg de la commune et les quartiers urbanisés plus récemment en présentent (le Noyer, la Bougerie, la Chavanne) mais ne sont pas toujours très adaptés (étroitesse). L'étroitesse des rues, la proximité avec les voitures et le manque de sécurité n'encouragent pas à la déambulation piétonne.

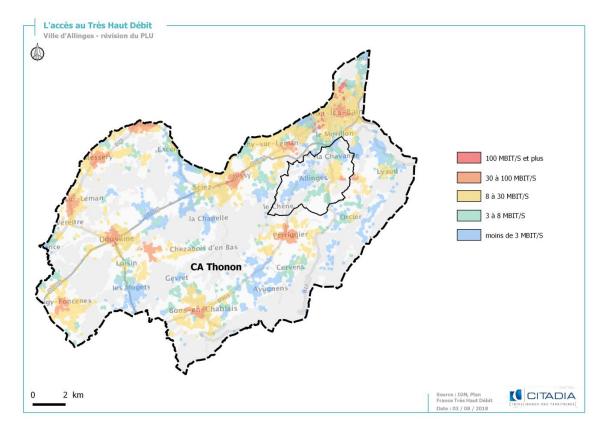
L'usage du vélo comme moyen de transport pour les déplacements de proximité est peu utilisé. Il n'existe pas de site propre à cet usage.

Néanmoins, le département de Haute Savoie promeut l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité. Dans ce cadre, ce dernier a établi un plan départemental d'aménagements cyclables et de véloroutes voies vertes « Haute-Savoie vélo voies vertes », permettant de constituer un réel réseau cyclable continu et de promouvoir l'usage de ce moyen de déplacement.

La mobilité douce peut également faire référence aux loisirs et au tourisme. Dans ce cadre, le Conseil Département a balisé une offre d'itinéraires cyclo touristique en boucles et une offre d'itinéraires cyclo-grimpeurs « cols et remontés remarquables ». Le circuit du Bas-Chablais traverse la commune du nord au sud, au départ de Thonon.

Très Haut Débit (THD):

L'accès internet est considéré comme à « Très Haut Débit » dès lors que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde



Aménagement numérique

Une accessibilité au Très Haut Débit limitée

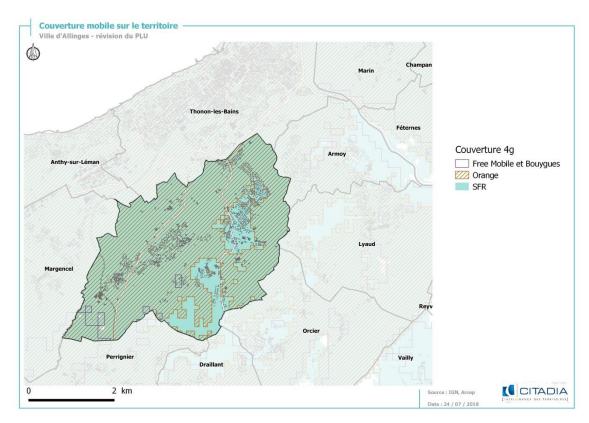
La commune d'Allinges dispose d'une couverture internet limitée. En effet, le sud est du territoire présente un très faible débit, allant jusqu'à 8 mégabits par seconde.

Le THD est très limité sur le territoire, le centre du territoire est desservi par un débit compris entre 8 et 30 mégabits par seconde. De très faibles zones sont desservies par un meilleur débit, contrairement au centre-bourg des communes voisines.

La commune et plus largement le département de Haute Savoie est couvert par un Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique. Celui-ci a été réalisé en 2011, suite au constat d'une situation concurrentielle faible et d'une couverture de services et réseaux de communications électroniques limités, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Dans ce cadre, différentes orientations pour l'aménagement numérique Très Haut Débit en fibre optique ont été définies :

- Une priorité : le monde économique ;
- Assurer l'équité territoriale ;
- Initier au plus tôt le raccordement en THD de l'ensemble des foyers haut-savoyards;
- Réduire dans les meilleurs délais les « inégalités » subies par les foyers.

Couverture mobile 4G



Un réseau 4g sur l'ensemble de la commune

Le réseau 4G couvre l'ensemble de la commune d'Allinges . Ce dernier est assuré par 4 opérateurs mobile, à savoir :

- Free Mobile,
- Bouygues
- Orange
- SFR

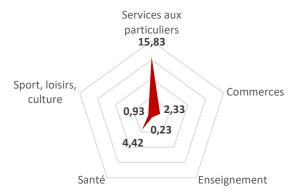
Constats

- Un réseau routier structuré par 4 axes principaux, assurant une bonne desserte aux principaux bassins d'emplois mais contraints par un trafic important et des nuisances associées;
- La réalisation du projet de liaison autoroutière concédée Machilly / Thonon-les-Bains programmé en 2023 qui devrait avoir un impact positif sur les riverains allingeois (diminution des nuisances et des temps de trajet);
- Une offre en places de stationnement répartie sur l'ensemble du territoire mais du stationnement sauvage très présent, contraignant la déambulation piétonne et l'appropriation des espaces publics;
- Des déplacements domicile-travail réalisés en majorité en dehors de la commune (57%), vers Thonon Agglomération et le Pays d'Evian Vallée d'Abondance;
- Des déplacements liés aux travailleurs frontaliers significatifs (20% des flux totaux) et qui continuent d'augmenter (+43% en 5 ans);
- Des déplacements professionnels réalisés en très grande majorité en voiture (87%), de manière limitée en transports en commun (5%) ou par des modes actifs (4%);
- Des transports en communs régis par le réseau interurbain Lisha et le réseau de Bus Urbain Thononais (BUT), offrant respectivement deux lignes mais paraissant encore peu concurrentiels vis-à-vis à la voiture malgré une bonne accessibilité à pied aux arrêts de bus;
- Une ligne ferroviaire qui traverse le territoire et la proximité de la commune avec la gare de Perrignier et de Thonon-les-Bains;
- Différents projets d'infrastructures à proximité de la commune qui assureront une meilleure accessibilité aux polarités lémanique (Léman express, le CEVA ou le projet de plateforme multimodale de Thonon);
- Des aménagements dédiés aux modes actifs peu présents, n'incitant pas au recours de ces modes de déplacements de proximité;
- Une accessibilité internet inégale sur le territoire et très limitée en THD mais une couverture mobile et 4G totale sur la commune.

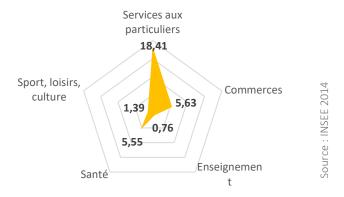
Enjeux

- La définition d'une stratégie de développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, afin d'apaiser le trafic routier et réduire les nuisances associées;
- Un trafic routier plus apaisé, dû à une diminution de la circulation des poids-lourds sur les voies de la commune;
- L'aménagement de trottoirs qualitatifs et sécurisés pour inciter à la pratique de la marche pour les déplacements de proximité (aménagement devant permettre la circulation des engins agricoles);
- L'identification et la structuration d'une aire de covoiturage ;
- Le développement des aménagements dédiés à la pratique du vélo et notamment en direction des arrêts de bus, TCSP et gares;
- Accompagner l'étude sur les aménagements doux et les aménagements publics possibles entre la plateforme multimodale de Thonon-les-Bains et la commune ;
- Favoriser le rabattement du pôle multimodal de Thonon-les-Bains sur le centre-bourg de la commune;
- Le développement de l'accès au Très Haut Débit sur la commune, facilitant la réalisation des aménagements nécessaires;

Nombre d'équipements pour 1000 habitants - Allinges



Nombre d'équipements pour 1000 habitants - Thonon Agglomération



Densité d'équipements pour 1000 habitants

Une offre d'équipements diversifiée

L'offre en équipement de la commune d'Allinges est principalement structurée par les services aux particuliers, 16 services pour 1000 habitants sont recensés. Ce niveau de service est relativement similaire à l'agglomération de Thonon Agglomération.

Concernant les équipements relatifs à la santé, 4 équipements pour 1000 habitants sont recensés, soit un niveau légèrement inférieur à celui de Thonon Agglo.

Deux centres d'accueil pour personnes handicapées sont recensés sur le territoire :

- un foyer de vie pour adultes handicapés Grand Champs, créé en 2016, regroupant trois ensembles de logements d'environ 108 place au hameau La Chavanne;
- Un foyer d'accueil médicalisé Fam du Moulin, pour personnes handicapées vieillissantes, implanté dans le hameau Les Arpinges;
- Un Institut Médio-Educatif (IME) pour 30 enfants en journée

Concernant l'enseignement, le niveau d'équipement est de 0,23 pour 1000 habitants. La commune dispose d'une école maternelle et primaire publique *La Chavanne* accueillant 482 élèves et propose un service de garderie le matin et le soir et les temps d'activités périscolaire. De plus, une nouvelle école devrait voir le jour et assurer la rentrée 2021. Celle-ci regroupera 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires avec restaurant et gymnase.

Au regard du trafic généré autour de l'école et des nuisances associées, la réalisation de la nouvelle école devra permettre de redéfinir la carte scolaire pour assurer une meilleure gestion des flux.

Par ailleurs, la commune dispose différentes structures et services dédiés aux enfants. avec :

- Un relais Assistants Maternels (RAM), regroupant 102 assistantes maternelles des Collines du Léman;
- Une structure multi-accueil intercommunale proposant 40 places;

Centre aéré et de loisirs intercommunal



Crèche des Lutins des collines



Hôtel de ville





Ecole La Chavanne

La densité d'équipements pour 1000 habitants

- Un centre de loisirs intercommunal pour les 3/11 ans ;
- Un club Jeunesse pour les 12-15 ans, proposant des sorties et animation les samedis et pendant les vacances scolaires.

L'offre culturelle sur le territoire est marquée par :

- le théâtre de la commune,
- la MJC du chef-lieu comptant près de 708 adhérents en 2018 ;
- Les divers évènements organisés par l'association Festiv'Allinges.

Concernant les équipements sportifs et de loisirs, la commune dispose :

- d'un parc multisport, situé à proximité de La Chavanne, (composé d'une aire de jeux pour les plus petits, un terrain multisport, un skate-park, une piste de BMX et Une halle multisports);
- Des terrains de foot, de pétanque ;
- Cours de tennis (y compris couvert)
- Halle sportive réservée aux scolaires et au tennis club;
- Des centres équestres situés à Fleysets et Grands Champs ;
- Le parc de l'Oratoire et Les Bougeries.

Structure commerciale

Boulangerie, route de la Maladière



Coiffeur, les Crêts



Commerces de proximité, avenue de Thonon



Intermarché, ZA Genevrière



Crédit photo : Citadia Conseil

Une structure commerciale à deux niveaux

Le supermarché Intermarché représente le commerce structurant de la commune. Situé au sein de la ZA Genevrière, il emploi environ 50 salariés. Etendu sur près 4000m², une brasserie est accolée à celui-ci.

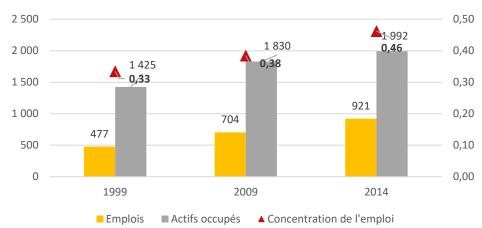
Les commerces de proximité représentent la seconde strate commerciale du territoire. Près d'une quinzaine, ces derniers sont principalement concentrés à l'est de la commune, au sein des secteurs Noyer et Chantemerle. Les commerces et services situés avenue de Thonon, bénéficient d'une placette et d'une trentaine de places de stationnements. Coiffeur, presse, boulangerie, kinésithérapeutes, auto-école, imprimeur (...) forment cette centralités commerciale de proximité.

Par ailleurs, à l'échelle de la structure commerciale du SCoT, la commune est considérée comme un pôle de proximité. En effet, la desserte des commerces d'Allinges est majoritairement locale.

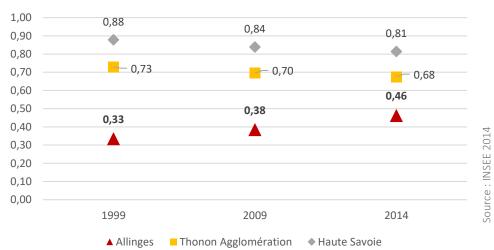
Indice de concentration:

Rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre de résidents qui en ont un

Evolution de l'indicateur de concentration entre 2009 et 2014



Evolution de l'indice de concentration comparée



Evolution de l'emploi

 Un territoire résidentiel qui voit les emplois se développer

La commune d'Allinges présente 921 emplois, soit près du double qu'en 1999. Ils représentent 4% des emplois recensés sur Thonon Agglomération.

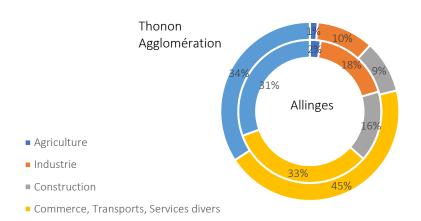
Le territoire se caractérise par un nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois, avec un peu plus de deux actifs pour un emploi. De cette manière le territoire peut être qualifié de résidentiel.

Par ailleurs, les emplois évoluent plus rapidement que les actifs occupés (+217 emplois en 5 ans, soit +31%). De ce fait, l'indice de concentration évolue de manière positive depuis 1999, pour atteindre 0,46 en 2014.

En comparaison avec Thonon Agglomération ou le département de Haute Savoie, cet indice est largement inférieur, avec 0,68 et 0,81 respectivement. Néanmoins, à la différence de ces territoires de comparaison, Allinges est la seule à présenter un indice qui évolue de manière positive entre 1999 et 2014.

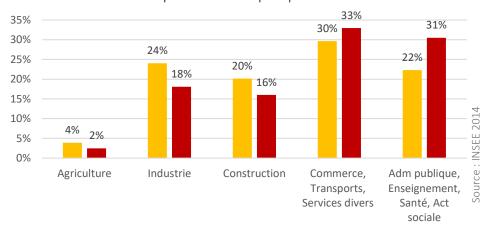
Par ailleurs, dans le cadre du Projet d'Agglomération du Grand Genève et des Périmètre d'Aménagement Coordonnées d'agglomération (cf. périmètres d'études permettant d'approfondir le projet d'agglomération, cf. annexe 1), l'emploi doit être renforcé dans l'agglomération Thonon-Publier-Evian en contre-partie d'un renforcement de l'habitat du côté de Genève. Un rééquilibrage et une réduction des besoins en mobilité sont attendus par cet enjeu. Au regard de ce projet, la commune devrait connaître une évolution positive de son stock d'emplois.

Répartition de l'emploi par secteurs d'activités



Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale

Evolution de la répartition des emplois par secteurs d'activités



2009 2014

Répartition de l'emploi par typologie

Des emplois dominés par le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire englobe la majorité des emplois de la commune d'Allinges, à hauteur de 64% en 2014. Par ailleurs, ce dernier présente l'augmentation d'emplois la plus importante entre 2009 et 2014, soit +227 emplois.

Cette tendance est similaire à celle de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération, néanmoins la représentativité de ce dernier est plus importante sur ce territoire de comparaison (79%).

Les secteurs de l'industrie et du BTP encore prégnant au sein des emplois locaux

Malgré la prégnance du secteur tertiaire, le secteur industriel et du BTP sont encore bien représentés au sein des emplois locaux, représentant respectivement 18% et 16% des emplois en 2014. Le site de Planbois à Mésinges est pourvoyeur d'emplois industriels (10,6% des effectifs des établissements industriels du Chablais). Ces deux secteurs gagnent très peu d'emplois sur les 5 dernières années analysées (+2 emplois pour le secteur industriel et +9 emplois pour le secteur du BTP).

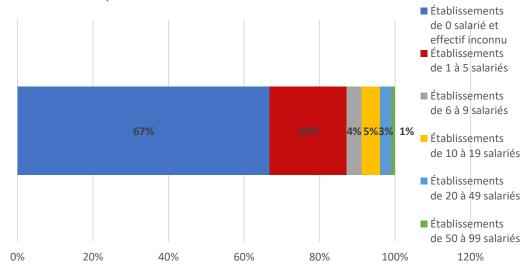
Seuls les emplois agricoles présentent une évolution négative, avec une perte de 4 emplois entre 2009 et 2014.

Une augmentation des effectifs salariés

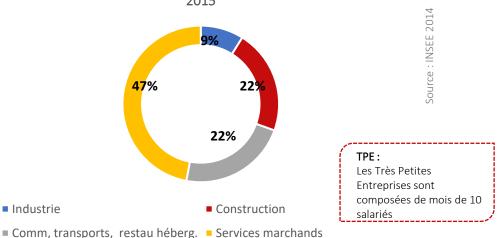
Au 31 décembre 2017, 739 salariés ont été recensés, contre 696 l'année précédente. Ces derniers ont connu une évolution de +6,2% en une année. Les 5 principales activités des effectifs salariés sont :

- Les travaux de construction spécialisés (137 effectifs en 2017)
- Le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (112 effectifs);
- La fabrication de meubles (90 effectifs) ;
- L'hébergement médico-social et social (85 effectifs) ;
- Les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (47 Révision PLU d'Allinges septembre 2018 allariés)

Répartition des établissement selon le nombre de salariés



Répartition des entreprises selon leur secteur d'activités en 2015



Structuration des entreprises

 Un tissu entrepreneurial composé de très petites entreprises (TPE)

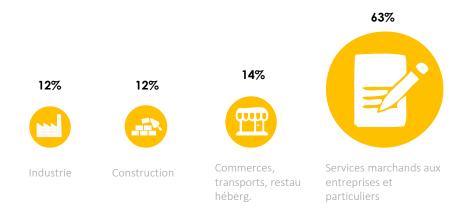
Le tissu entrepreneurial d'Allinges se caractérise par une dominance des TPE, représentant 87% des établissements en 2015. Moins d'un quart des établissements sont composés de moins de 5 salariés. Les établissements de grandes tailles (Intermarché, Cuisine Morel, etc.) sont donc très peu représentés (1% des établissements présentent entre 50 et 99 salariés en 2015).

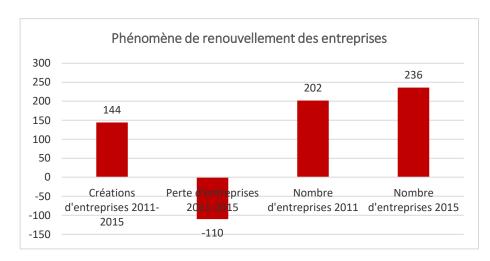
 Des établissements principalement tournés vers les services marchands

L'économie de la commune d'Allinges se caractérise par une forte représentation de la sphère présentielle (68% des entreprises en 2014), c'est-à-dire visant à satisfaire les besoins des personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. Ces emplois appartiennent en grande majorité au secteur des services, du commerce, des transports, de la restauration et hébergement.

A contrario, la sphère productive est moins représentée ce qui s'explique par la stagnation du secteur industriel (+1% entre 2009 et 2014). Néanmoins, le secteur de la construction est bien représenté au sein des entreprises, à l'image des emplois liés à ce secteur d'activités L'artisanat représente 143 établissements sur la commune (2020)n dont 12 établissements alimentaire, 56 du bâtiment, 27 de production et 48 des services. La densité artisanale est de 3,1 entreprises pour 100 habitants, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur Thonon Agglo (2,4) et la Haute-Savoie (2,8)

Secteurs d'activités des établissements créés entre 2009 et 2015





NB : Le régime d'auto-entrepreneur créé en 2009 explique le nombre élevé de créations d'entreprises depuis cette date. Le secteur des services est particulièrement marqué par la présence d'auto-entrepreneurs.

Evolution des établissements

 Des créations d'établissements portés par le secteur des services marchands

Le secteur des services marchands, aux entreprises et aux particuliers concentre plus de la moitié des établissements du territoire créés entre 2009 et 2015 (63% en 2015). Ces créations témoignent de la dynamique autour de l'économie présentielle sur le territoire.

 Une augmentation réelle du nombre d'entreprises limitée

Entre 2011 et 2015 144 entreprises ont été créées. Pourtant, le nombre d'entreprises n'a réellement augmenté que de 126 entreprises, pour 236 entreprises en 2015. Les 110 entreprises restantes ont donc, soit fait l'objet de fermeture, soit de départ vers d'autres territoires. Malgré des créations supérieures aux pertes d'entreprises, la rotation constatée peut laisser supposer une problématique de pérennisation des entreprises sur le territoire. Néanmoins, dans la mesure où aucune entreprise de taille significative a fait l'objet d'une fermeture, on peut en déduire que cette rotation est principalement due au statut d'auto-entrepreneur créé en 2009.

Entreprises:

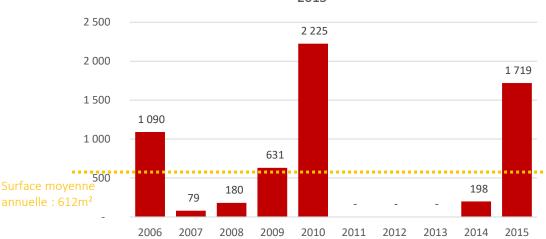
Unité organisationnelle de production de biens et services, alors que les établissements sont des unités de production géographiquement individualisées mais juridiquement dépendantes des entreprises.

Renouvellement des entreprises :

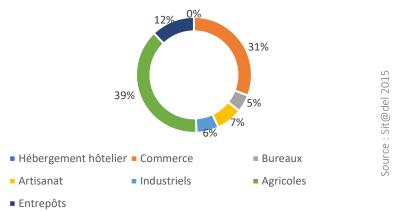
Il constitue la différence entre la variation du nombre d'entreprises et le nombre de créations d'entreprises entre 2011 et 2014. Ce différentiel s'explique par la fermeture ou le départ d'entreprises sur cette période.

Production de locaux d'activités

Surface de locaux d'activités commencés en m² entre 2006 et 2015



Répartition des locaux d'activités commencés par secteur



Une production de locaux d'activités fluctuante

La production annuelle de surface de locaux d'activité est en moyenne de 612m² entre 2006 et 2015. Néanmoins, celle-ci paraît très fluctuante selon les périodes. Alors qu'en 2010, le pic de surface produite est atteint, avec 2 225m², les années 2011, 2012 et 2013 ne connaissent aucune production.

Un développement dans des activités variées

La production de locaux est essentiellement portée par l'activité agricole (39%), ce qui témoigne de l'importance de ce secteur pour la commune. Le commerce représente le second domaine d'activité le plus porteur, avec 31% des locaux d'activités commencés, puis les entrepôts, avec 12%. Ces trois domaines représentent 80% des locaux commencés sur le territoire entre 2006 et 2015.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

Organisme compétent pour examiner les demandes d'autorisations d'exploitation commerciale.

L'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la CDAC.



ZA de la Praux

 $\textbf{Cr\'{e}ation}: 1987$

Nombre entreprises : 5 Emplois estimés : 99 Secteurs d'activités :

Industrie

Construction





ZA de Genevrière

Création: 1987

Nombre entreprises : 9 Emplois estimés : 171

Secteurs d'activités : 4%

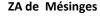
Industrie

Construction

Services aux entreprises

Commerces

Hôtellerie et restauration



Création: 1986

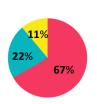
Nombre entreprises : 9 Emplois estimés : 99

Secteurs d'activités :

Industrie

Construction

Services aux entreprises



28%

Parcs d'activités économiques

 Des activités économiques structurées autour de trois zones

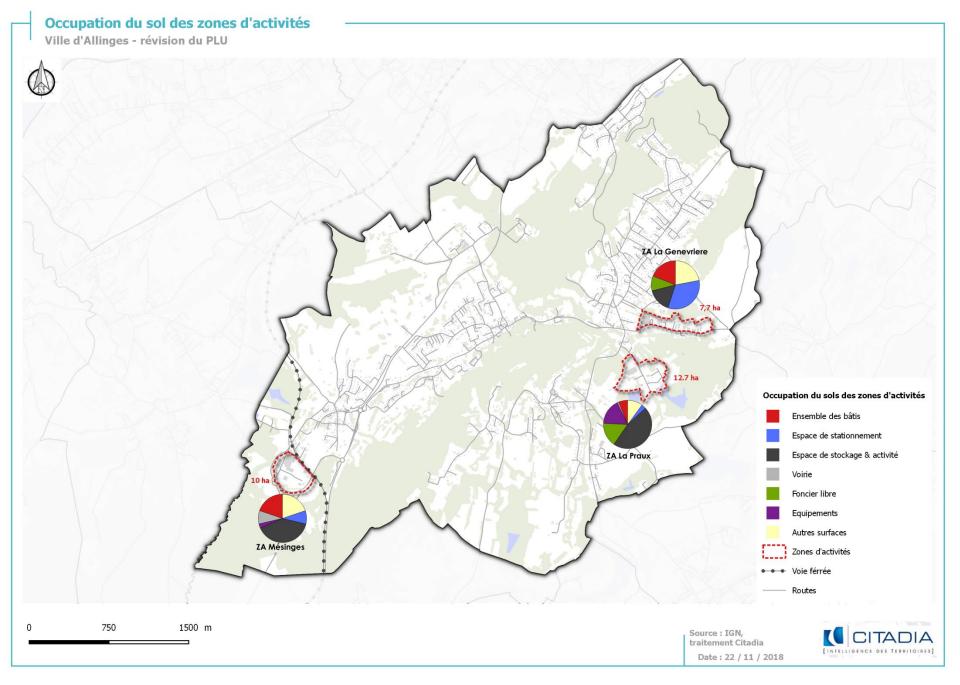
Le noyer dispose de trois zones d'activités créées à la fin des années 1980 :

- La ZA de la Genevrière, d'une surface de 7,7ha.
 Celle-ci est principalement à vocation artisanales et commerciales. Elle accueille 29 entreprises, dont l'Intermarché et différentes activités artisanales (nettoyage courant des bâtiments, fabricant d'instruments scientifiques et techniques, menuiserie bois et PVC, etc.)
- la ZA la Praux, d'une surface de 12,7ha. Celle-ci accueille des industries et des entreprises du BTP, avec notamment le showroom de cuisine Morel et la carrière d'Allinges. Des espaces de stockages conséquents sont nécessaires aux d'activités présentes, suscitant une consommation d'espace plus importante et une plus faible densité bâtie.

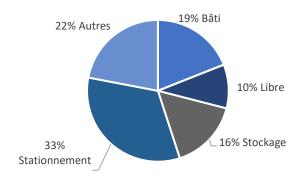
Mésinges dispose d'une zone d'activités qui s'étend sur 10ha et présente des activités industrielles et artisanales (SARL Frama, Plastique des Neiges, Metallinou, etc.).



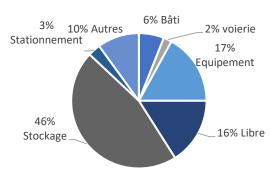
Citadia Conseil



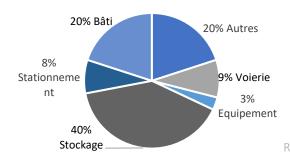
ZA La Genevrière



ZA La Praux



ZA Mésinges



Parcs d'activités économiques

Une densification limitée des zones d'activités du territoire

L'analyse de l'occupation du sol des trois zones d'activités de la commune d'Allinges met en évidence :

- Une faible occupation bâtie des ZA du territoire (entre 6% et 20% de la surface totale par zone);
- Une importante surface dédiée aux espaces de stockage, notamment pour la ZA de la Praux et de Mésinges (40% de leurs surfaces, soit entre 4 et 6ha), liée aux besoins de leurs activités;
- Un espace de stationnement faible, sauf pour la ZA de la Genevière représentant 1/3 de la surface de la zone, se justifiant par la vocation commerciale de la zone;
- Des espaces « autres » dédiés aux aménagements des zones (espaces verts, etc.), représentant en moyenne 1/5^{ème} des ZA de la commune, soit environ 1,5ha;
- Des espaces « libres » pouvant accueillir de nouvelles activités limités à 10% sur la ZA de la Genevrière, soit 0,8ha et à 16% sur la ZA de la Praux, soit 2ha.

Concernant l'aspect qualitatif, les aménagements de ces zones semblent peu développés. La visibilité, la signalétique et les aménagements paysagers des zones méritent d'être développés.

Château Vieux Crédit photo : Citadia Conseil



Sites touristiques

L'offre d'hébergements touristiques

Le Chablais se caractérise par une activité touristique dynamique, lié notamment à un potentiel naturel riche. La commune d'Allinges, profite de ce dynamisme mais ne présente pas de structures de loisirs ou de sites culturels majeurs.

En effet, la commune a avant tout une forte vocation résidentielle, avec 92% de résidences principales. L'offre d'hébergement touristique est donc succincte sur la commune et repose principalement sur les 4 Gites de France recensés (3 pouvant accueillir 4 à 5 personnes et 1 pouvant accueillir 10 personnes) et les 71 résidences secondaires. Il n'y a pas d'hôtel et on trouve seulement trois propositions de location sur Airbnb.

Le domaine des châteaux d'Allinges

Néanmoins, la commune présente un patrimoine architectural qualitatif, marqueur d'identité et dont il est nécessaire de valoriser.

Le domaine des châteaux des Allinges est protégé au titre d'un classement Monument historique daté du 24 mai 2011. Il est situé à 717 mètres et offre l'un des plus beaux panoramas du Chablais sur le lac Léman et le Jura suisse et français. Le site accueille de nombreuses visites culturelles, toute l'année, en accès libre.

Les ruines de Château-Neuf et Château-Vieux se tiennent face à face au sommet de la colline des Allinges. La chapelle romane de Château Neuf abrite une remarquable fresque et est classée au titre des Monuments Historiques.

Les châteaux des Allinges font partie des sites incontournables de la géoroute du Geopark Chablais.

La commune d'Allinges accueille aussi des chemins de randonnée, des équipements sportifs divers et le parc de la Châtaigneraie.

Filière économique agricole

Les espaces agricoles du territoire Ville d'Allinges - révision du PLU Occupation agricole Prairies Céréales Divers Légumes et plantes Viandes bovines et lait (CITADIA 2 km rce: IGN, RPG2016 Date: 02 / 08 / 2018





A gauche: Nos fermes du Chablais, point de vente direct A droite: terrain agricole près du Château des Allinges Crédit photo: Citadia Conseil

Des activités agricoles diversifiées

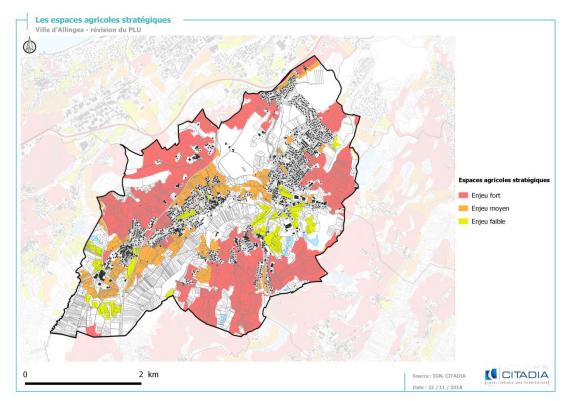
Les espaces agricoles représentent 486 ha sur le territoire, soit 32% du territoire et est principalement exploitée par les agriculteurs de la commune.

Les activités agricoles de la commune d'Allinges sont diversifiées. Les prairies représentent l'occupation agricole la plus développée sur le territoire, à hauteur de 75% des surfaces agricoles recensées. Le second type de culture le plus développé sur le territoire sont les cultures céréalières, représentant 21% des espaces agricoles du territoire. Enfin, les cultures maraichères et l'élevage de bovins sont peu développés sur le territoire, ils représentent respectivement 1,7% et 1,4%. Par ailleurs, 4 sièges d'exploitation dont trois GAEC (de deux salariés) et une SARL (de deux salariés) et trois paysagistes sont recensés sur la commune.

Par ailleurs, La commune d'Allinges est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) "Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » , des IGP viticoles « Comtés rhodaniens » et « Vin des Allobroges » et de l'IG (Indication Géographique) de boissons spiritueuses « Génépi des Alpes ».

Trois points de vente directes sont recensés sur la commune, *Nos fermes du Chablais*, situés au Noyer, ouvert du lundi au samedi, un à Mésinges et un à Genevrière. Ces derniers valorisent les productions locales et la vente en circuits courts.

Espaces agricoles stratégiques



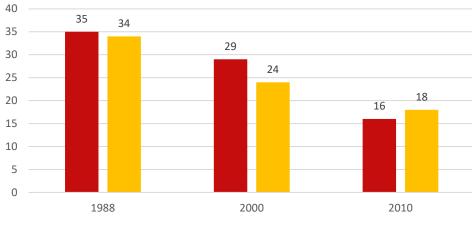
Des espaces agricoles stratégiques à préserver

Le SCoT du Chablais identifie les espaces agricoles stratégiques et les alpages à préserver de l'extension de l'urbanisation.

La classification employée permet d'identifier les espaces à enjeux forts, moyens ou faibles. Dans ce cadre :

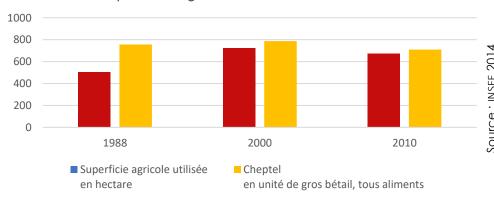
- Les espaces agricoles à enjeux forts représentent 441 ha et sont particulièrement représentés aux abords des limites est et ouest du territoire;
- Les espaces agricoles à enjeux moyens, représentant 125ha sont principalement situés autour du chef-lieu et à l'est et au sud de Mésinges;
- Les espaces agricoles à faibles enjeux, disséminés sur la commune, notamment au sud de la ZA la Praux, pour une surface de 56ha.

Evolution des sièges d'exploitation et du travail dans les exploitations agricoles entre 1988 et 2010



- Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune
- Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel

Evolution de la superficie agricole utilisée et du cheptel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Filière économique agricole

Un nombre d'exploitations en baisse

L'activité agricole représente 2% des emplois sur la commune. Ce secteur a perdu 4 emplois entre 2009 et 2014, soit une baisse de 15% d'emplois.

Allinges compte 16 exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune pour 18 unités de travail annuel. Le nombre de siège d'exploitation comme le nombre d'actifs agricoles permanents est en forte baisse, il a été dans un cas comme dans l'autre, divisé par deux entre 1988 et 2010.

Une SAU qui diminue légèrement, un cheptel stable

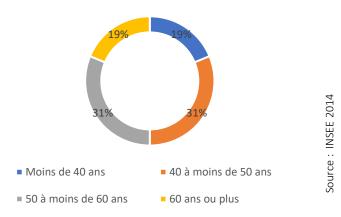
La superficie agricole utilisée (SAU) de la commune est en légère diminution entre 2000 et 2010 (- 50 ha) et atteint 673 ha. Elle avait augmenté de 503 ha en 1988 à 723 ha en 2000.

La SAU se répartit principalement entre les surfaces en terres labourables (34%) et les superficies toujours en herbe (65%). Les superficies en cultures permanentes ne représentent que 1% de la SAU, ce qui confirme l'orientation technico-économique de la commune en polyculture et polyélevage.

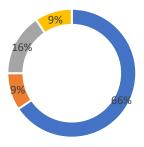
On note une forte évolution de la superficie toujours en herbe entre 1988 et 2000 qui passe de 290 ha à 477 ha, soit une augmentation de 64%.

Le cheptel communal est relativement stable : il augmente entre 1988 et 2000 de 756 unités de gros bétail à 788 pour diminuer entre 2010 à 710 unités de gros bétail.

Répartition des exploitants selon leur âge en 2010



Répartition des actifs agricoles permanents (en nombre) en 2010



- Chefs d'exploitation et coexploitants
- Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation
- Autres actifs familiaux
- Salariés permanents hors famille

Filière économique agricole

Un vieillissement des chefs d'exploitation

Les exploitants agricoles sont majoritairement âgés de 40 à 60 ans (62 %). La proportion des moins de 40 ans est équivalente à celle des 60 ans et plus.

Par ailleurs, on constate un vieillissement des chefs d'exploitation : la part des moins de 40 ans recule sensiblement, passant de 24% en 2000 à 19 % en 2010. Cette évolution met en lumière un véritable problème de renouvellement des chefs d'exploitation.

Des exploitations majoritairement familiales

Parmi les actifs agricoles **permanents**, 91% d'entre eux travaillent en qualité d'exploitants ou coexploitants (66%) ou d'aide familiale (9% de conjoints non exploitants et 16% autres actifs familiaux) et 9% sont des salariés permanents hors famille.

Source: INSEE 2014

Constats

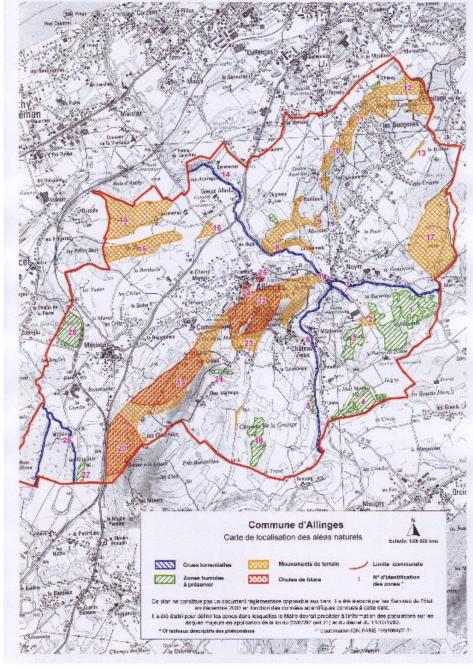
- Une offre en équipements diversifiée et principalement portée par les services aux particuliers ;
- Des équipements en enseignement portés par le groupe scolaire de la Chavanne et les différentes structures d'accueil d'enfants (crèche, structure multi accueil, centre de loisirs etc.;
- Des équipements sportifs variés, concentrés à proximité de l'école ;
- Une structure commerciale qui s'organise autour de l'Intermarché et des commerces des différents commerces de proximité concentrés dans le secteur des Noyers et de Chantemerle ;
- Un niveau d'emploi représentant 4% des emplois de Thonon Agglomération et qui se développe (+31% en 5 ans, soit +217 emplois) ;
- Un indice de concentration qui évolue mais reste nettement inférieur aux territoires de comparaison (0,46 en 2014), permettant de qualifier le territoire de résidentiel ;
- Le développement des emplois du secteur Thonon-Evian-Publier, dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève, qui devrait bénéficier au territoire ;
- Des emplois dominés par le secteur tertiaire (64% en 2014);
- Le secteur de l'industrie et du BTP très prégnant au sein des emplois (18% et 16% respectivement), notamment au regard des vocations des zones d'activités présentes sur le territoire ;
- Un tissu entrepreneurial caractérisé par une grande majorité de TPE (87% des entreprises ont moins de 5 salariés) et principalement tournés vers les services marchands (47%) ;
- Des créations d'entreprises portées par le secteur marchand (63%) et le commerce, transport, restauration et hébergements (14%);
- 126 créations d'entreprises contrebalancées par 110 fermetures d'entreprises, liées notamment au statut d'auto-entrepreneur;
- Une production de locaux d'activités très variable sur les 10 dernières années, principalement consacrée à l'activité agricole (39%)
- Trois zones d'activités principalement tournées vers le secteur de la construction et de l'industriel, pourvoyeuses d'emplois;
- L'occupation du sol des ZA marquées par d'importantes surfaces de stationnement (ZA de Mésinges et la Praux), de stationnement (ZA Genevrière) et un potentiel de densification d'environ 6ha et 4ha pour les ZA de Genevrière et la Praux ;
- Une activité touristique, marquée par le patrimoine architectural tel que le Château des Allinges mais peu développée, notamment en termes d'hébergements touristiques ;
- L'importance de l'activité agricole en termes d'emplois et de structure paysagère ;
- Des activités agricoles marquées par les prairies, la culture céréalière, la culture maraîchère et l'élevage de bovins;
- Une problématique d'exploitants vieillissants et un nombre d'exploitations en baisse malgré des SAU et cheptels stables

Enjeux

- Le renforcement du niveau d'équipement et leur diversité face au développement résidentiel rapide de la commune;
- Le développement des commerces de proximité en cohérence avec le développement démographique et résidentiel et le renforcement de leur accessibilité;
- L'incitation à la création d'emplois sur la commune pour limiter le caractère résidentiel et la dépendance d'emplois du territoire et limiter les déplacements domicile-travail et les nuisances associées;
- Le maintien et la protection des espaces agricoles et in fine, la conservation des espaces ouverts et de la structure paysagère de la commune;
- Le maintien des points de vente directe dans un objectif de valorisation des productions locales;

PARTIE 5

Les performances et nuisances environnementales



L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

Des risques naturels bien identifiés

Le dossier départemental des risques majeurs de la Haute-Savoie (DDRM) recense 4 risques naturels auxquels est soumis le territoire: les inondations, les phénomènes de mouvement de terrain, l'aléa retrait/gonflement des argiles, le risque sismique. La commune est ainsi exposée à des risques naturels multiples, la géographie favorisant en particulier des phénomènes gravitaires.

Une catastrophe naturelle se caractérise par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, ...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Alors un arrêté ministériel constate l'état de catastrophe naturelle. (Définition de l'INSEE).

Allinges a déjà subi 2 évènements reconnus catastrophes naturelles et ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance (données GASPAR depuis 1982) : une tempête en novembre 1982 et des inondations accompagnées de coulées de boue et mouvement de terrain en juin 1994.

Malgré ces évènements, le territoire n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). La traduction réglementaire du PLU devra néanmoins prendre en considération le risque et prendre des dispositions à même de limiter la vulnérabilité de la population et de ses biens.



Le ruisseau « le pamphiot » est sorti de son lit hier en début de soirée et a tout emporté sur son passage.



FRANCE3-REGIONS FRANCETVINFO FR

Haute-Savoie : une cinquantaine de maisons inondées, à Orcier, après de violents orages

ZOOM SUR LE RUISSELLEMENT PLUVIAL

L'intensification des pluies et des orages violents identifiés comme l'une des manifestations du changement climatique en cours font du ruissellement pluvial un enjeu global nécessitant une maîtrise de l'imperméabilisation des sols et une adaptation des réseaux d'assainissement pour limiter les risques d'inondation induits notamment en facilitant l'infiltration ou la rétention des eaux, en évitant d'autre part le refoulement des réseaux et les pollutions des milieux récepteurs.

A l'échelle de la commune d'Allinges, les principaux problèmes liés aux eaux pluviales sont liés à l'extension de l'urbanisation (modification des écoulements naturels, imperméabilisation des sols), à la sensibilité des milieux récepteurs qui alimentent des captages en eaux potables.

Dans le cadre du contrat de rivières, un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du SYMASOL (à présent intégré à Thonon Agglomération) a été réalisé en 2010. Il a permis d'établir des préconisations en matière de gestion des eaux pluviales par l'établissement d'un règlement d'assainissement pluvial. Ce document préconise, avant tout, l'infiltration des eaux pluviales. Lorsque cela est impossible, la rétention des eaux est nécessaire afin de tamponner les débits avant rejet dans le milieu récepteur (canalisation, fossé, cours d'eau...).

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

Un risque d'inondation potentiel...

Le territoire est traversé par le Redon, le ruisseau des vernes, le ruisseau de Mâcheron et le Pamphiot. Il se trouve donc dans un contexte hydrologique potentiellement propice aux inondations, et plus particulièrement aux crues torrentielles.

Ces dernières surviennent lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant et que les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Dans ce cadre et en raison du relief, les eaux peuvent être chargées de matériaux solides (embâcles, naturels ou d'origine anthropique, galets, blocs...) ce qui contribue à rendre les inondations par crue torrentielle particulièrement dommageables.

... mais à priori limité

Les lits des ruisseaux de la commune d'Allinges circulent près de nombreuses zones urbanisées. Dans ces zones, des aménagements (curage, couverture végétale) ont été mis en place pour protéger les habitations.

La préservation des zones humides, agissant comme un tampon, limite également l'impact des crues, renforçant de fait la caractère stratégique de la préservation de ces espaces.

es Crête Aléa fort Aléa moyen Aléa faible A priori nul

Aléa retrait-gonflement sur la commune d'Allinges Source : BRGM

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

Un risque de mouvements de terrain varié et localisé

La base de données du BRGM ne recense aucun glissement de terrain majeur depuis la fin du XIXe siècle. La commune d'Allinges est néanmoins soumise à différents **risques de mouvements de terrain de faible ampleur**.

A proximité directe du réseau hydrographique, l'écoulement de l'eau peut déstabiliser les berges, particulièrement lors des crues. Les ruisseaux de Pamphiot et de Mâcheron sont plus particulièrement concernés par ce risque.

Les zones de forte pente de la commune pourraient potentiellement subir des mouvements de terrain. La stabilisation par la végétation d'une partie d'entre elles limite le risque, sans l'annuler. Les activités humaines peuvent constituer un facteur aggravant, c'est le cas dans la carrière située au Sud de la commune. Certains secteurs (la Maladière et la colline des Châteaux d'Allinges) possèdent un risque de chute de blocs.

Au Sud-Ouest de la commune, La zone humide de la Prau occupe une dôline : cette zone d'effondrement potentiel est actuellement stabilisée

Un risque de retrait-gonflement des argiles restreint

Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut néanmoins être considéré comme moyen sur certaines zones du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages causés aux constructions (fissures notamment).

Date	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale	Intensité dans la commune
23 Février 2004	JURA (S. BAUME-LES- DAMES)	FRANCHE-COMTE	5,5	3
22 Février 2003	PAYS FORESTIER SOUS- VOSGIEN (RAMBERVILLERS)	VOSGES	6,5	2
19 Août 2000	FAUCIGNY (MAGLAND)	ALPES SAVOYARDES	4,5	0
27 Juin 1968	CHABLAIS (ABONDANCE)	ALPES SAVOYARDES	6,5	2
30 Mai 1946	VALAIS (CHALAIS)	SUISSE	7	4,5
25 Janvier 1946	VALAIS (CHALAIS)	SUISSE	7,5	5
27 Mars 1935	AVANT-PAYS SAVOYARD (N-W. EVIAN-LES-BAINS)	ALPES SAVOYARDES	5	4,5

Liste des séismes ayant été ressentis dans la commune d'Allinges depuis 1900 - SisFrance

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

• Une zone exposée au risque sismique

Le **risque sismique**, provoqué par une fracturation brutale des roches en profondeur, est également présent sur le territoire. Il est estimé comme étant **moyen (zone de sismicité 4 sur un classement de 1 à 5).** De ce fait les **règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ouvrages d'art « à risque normal »,** soit les bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

La base de données SisFrance recense 7 séismes ressentis au niveau de la commune d'Allinges depuis 1900, tous d'une intensité inférieure à 4,5, ce qui correspond à une faible secousse ne mettant pas en danger les constructions.

Point d'aspiration incendie sur le Pamphiot Source : EVEN Conseil

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

Les risques incendies

En matière de gestion du risque incendie, les articles L. 2213-32 et L.2225-1 précisent les compétences de police administrative du maire et le rôle de la commune en matière d'aménagement et de gestion des points d'eau.

Ces dispositions sont complétées par l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) pris en application de l'article R.2225-2 du CGCT.

La partie du règlement opérationnel du SDIS 74, s'appuie notamment sur un document qui constitue un guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau.

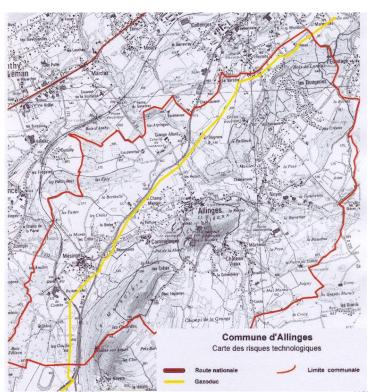
D'une manière générale, pour être constructible, un terrain doit avoir une défense incendie présentant des caractéristiques techniques adaptées aux risques et aux enjeux à défendre.

D'autre part, il convient de :

- Mettre en conformité les points d'eau incendie au regard des risques à défendre;
- Adapter le dimensionnement de la DECI au projet de développement urbain fixé par le PLU;
- S'assurer du dimensionnement des besoins en eau nécessaires à la défense des exploitations agricoles
- Prendre en compte la présence d'éventuelles canalisations de transport sur la commune et respecter les règles de sécurité associées.

	Nom d'établissement		Statut Seveso	Etat d'activité	Priorité nationale	IED- MTD
		Enregistremen t		En fonctionnement	Non	Non
0108.00233	LES CARRIERES D'ALLINGES		Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0061.01690	LES CARRIERES D'ALLINGES		Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0108.00334	MARTIN SA		Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
	Thonon Agglomèration - Antenne Ballaison	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non

Liste des sites ICPE de la commune d'Allinges – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

Un risque industriel notable

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entrainant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Il est présent dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à règlementation.

La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue les installations dangereuses soumises à déclaration et les installations plus dangereuses soumises à autorisation et devant faire l'objet d'étude d'impact et de danger. Depuis 2010, vient s'ajouter à ces régimes celui de « l'enregistrement » correspondant à un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée. Le territoire de la commune compte 5 ICPE dont 3 soumises à Autorisation et 1 relevant du régime de l'Enregistrement mais aucun établissement SEVESO et justifiant donc la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

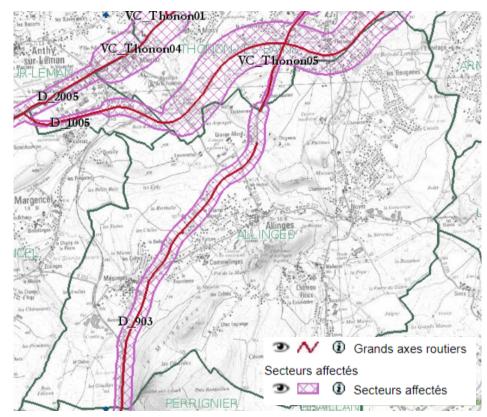
Ces établissements génèrent un risque mais dans la mesure où les établissements ICPE en fonctionnement sont réglementés dans l'objectif d'éviter les nuisances, risques chroniques ou risques accidentels vis-à-vis des tiers, ils devraient être maîtrisé.

Un risque lié au transport de matière dangereuses concentré sur un axe sud-ouest /nord-est

A Allinges, le risque de transport de matières dangereuses est principalement lié au transport de gaz haute pression par canalisation. Le gazoduc traverse la commune du sud-ouest au nord-est. Les infrastructures routières et ferroviaires sont néanmoins susceptibles de transporter des chargements à risque (carburants, bonbonnes de gaz...). Dans ce cadre, la RD 903, principal axe de la commune, est plus directement concernée.

Aucun site pollué recensé

Aucun site BASIAS (potentiellement pollué) ou BASOL (site pollué) n'est recensé dans la commune d'Allinges.



Classement sonore des infrastructures routières de Haute-Savoie – Préfecture 74

Niveau sonore de référence L _{Aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L _{Aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	Catégorie 2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	Catégorie 3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	Catégorie 4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	Catégorie 5	10 m

Critères du classement sonore des infrastructures de transport

Les nuisances environnementales

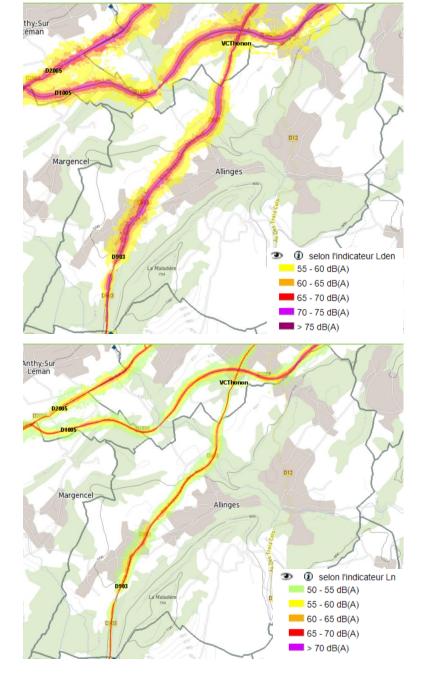
Des nuisances sonores aériennes

Bien que la commune d'Allinges ne soit pas prise en compte dans le périmètre couvert par le Plan de Prévention du Bruit de l'aéroport de Genève-Cointrin, le bruit induit par le trafic aérien est perçu sur la commune. Cette nuisance pourrait s'amplifier dans le cadre du développement de l'aéroport qui d'ici 2030 devrait accueillir 8 millions de passagers supplémentaires par an par rapport à aujourd'hui (25 millions en 2030 contre 17 millions aujourd'hui)

Des nuisances sonores concentrées autour de l'axe routier principal

Sur le territoire de la commune, les nuisances sonores se concentrent autour de la départementale 903. Cela s'explique par le trafic intense sur cette route reliant les deux agglomérations d'Annemasse et Thonon-les-Bains.

Le préfet est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Après consultation des communes, le préfet détermine les secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures, les niveaux sonores à prendre en compte par les constructeurs et les niveaux d'isolation acoustiques à respecter lors de la construction d'un bâtiment. L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 établit le classement sonore des voies dans le département de la Haute-Savoie. La départementale 903 est classée en catégorie 3. Les constructions autour de cet axe sont donc soumises à des règles de constructions visant à réduire le bruit.



Les nuisances environnementales

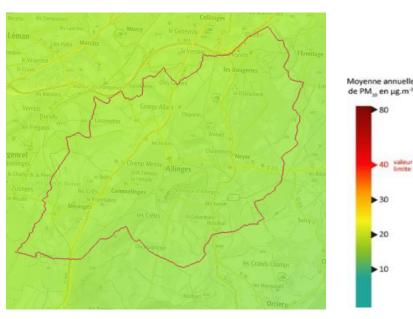
Des nuisances sonores concentrées autour de l'axe routier principal

Des cartes de bruit ont été établies pour mesurer l'impact de cette nuisance sur la population. Elles permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de dénombrer les populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés. Ces cartes de bruit concernent les **grandes infrastructures routières** empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour). Les cartes de bruit du réseau routier départemental ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-596 du 16 février 2018. Les cartes de bruit sont établies, avec les indicateurs harmonisés Lden et Ln. Le Lden est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une journée « type » de 24 heures. Le Ln ou Lnight est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une nuit type de huit heures (22h-06h).

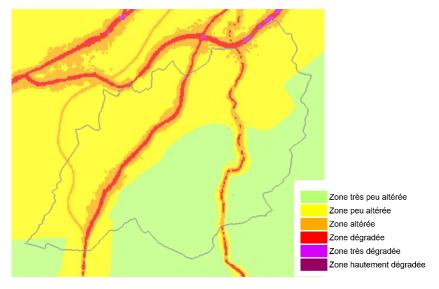
Les limites fixées pour ces indicateurs (62 Db Pour Ln et 68dB pour Lden) sont dépassées tout le long de la départementale 903 dans la commune.

Les populations installées à proximité peuvent se retrouver affectées par des risques sanitaires du fait de leur exposition à un niveau de bruit nettement supérieur à 35 db(A), seuil au-dessus duquel l'OMS considère que la qualité du sommeil est impactée. C'est en particulier le cas au niveau du hameau des Crêts, au sud de la commune.

Enfin, l'apport de déchets inertes au centre de stockage dédié implanté sur la commune induit un trafic de poidslourds conséquent, et une source de nuisances sonores.



Moyenne annuelle du taux de PM10 en 2017 – ATMO Auvergne Rhône-Alpes



Cartographie annuelle de l'indicateur moyen air-bruit, 2017 - ORHANE

Les nuisances environnementales

Un territoire globalement épargné par la pollution de l'air

Le territoire est principalement concerné par des polluants de nature particules fines et ozone et depuis 2011 connait une augmentation du taux de ces polluants atmosphériques.

Les particules fines PM10 (Particulate Matter) sont des particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Issues d'une combustion incomplète, elles peuvent être d'origine naturelle (feu de forêt) ou anthropique (chauffage au bois, utilisation de combustibles fossiles dans les véhicules, procédés industriels...). Le petit diamètre leur permet de pénétrer en profondeur dans les poumons et de causer des troubles respiratoires importants. Toute la commune se trouve sous la limite de l'OMS de 20 μg/m³, excepté les alentours des axes routiers principaux qui la dépassent légèrement. Néanmoins, la majorité de la commune se trouvant juste sous le seuil défini par l'OMS (aux alentours de 15μg/m³, il faudra prêter attention à l'évolution des pollutions atmosphériques).

Pour la pollution à l'ozone, issue des activités industrielles et des gaz d'échappements, la conclusion est la même. L'ensemble du territoire se trouve entre 15μg/m³ et 20μg/m³, avec un seuil défini par l'OMS à 25μg/m³.

Au vu du contexte territorial, l'amélioration des performances énergétiques du bâti (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois par exemple), du parc automobile peuvent être des leviers d'amélioration de la qualité de l'air.

Une co-exposition air/bruit marquée le long des infrastructures de transport

Au regard de l'indicateur Air/bruit, le territoire d'Allinges est très peu altéré hormis le long des axes routiers où le trafic, plus particulièrement intensifié durant la période hivernale, conduit à une dégradation de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air.

Polluants	Origine	Conséquences sur la santé		
Dioxyde d'azote (NO2)	Il résulte de la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air qui a eu lieu à haute température dans les moteurs et les installations de combustion. Les véhicules émettent la majeure partie.	Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les poumons. Il diminue leur résistance aux infections respiratoires (telles que la grippe) et peut entrainer une hyperréactivité bronchique chez les patients.		
Particules fines (PM10)	Elles résultent de la combustion, de l'usure de véhicules sur la chaussée et de l'érosion. Ces poussières peuvent également véhiculer d'autres polluants comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Les principaux émetteurs sont les véhicules diesel.	Les plus grosses particules sont retenues par les voies respiratoires supérieures. Elles sont donc moins nocives pour la santé que les particules plus fines (< 2,5 µm de diamètre) qui pénètrent plus profondément dans l'organisme ; elles irritent alors les voies respiratoires inférieures et altèrent la fonction respiratoire dans l'ensemble. Certaines, selon leur nature, ont également des propriétés mutagènes et cancérigènes.		
Ozone (O3)	L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir de nombreux composés d'origines variées, naturelles et anthropiques, appelés précurseurs. Il s'agit entre autres des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et des composés organiques volatils.	Pénétrant profondément dans les poumons, l'ozone provoque des irritations et des affections du système respiratoire. Des effets d'irritation oculaire sont également observés.		

Source : anses « Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail » 2012

Les nuisances environnementales

Un territoire néanmoins exposé au risque sanitaire

Malgré des données quantitatives satisfaisantes (sous les seuils définis par l'OMS), sur la qualité de l'air et l'exposition au bruit, le ressenti de la population d'Allinges est tout autre. En effet, des dépôts de poussières sur les rebords des fenêtres ont pu être observés par les habitants au niveau de la RD 933 à Noyer. Ces constats, conséquences d'un trafic routier dense, principalement dû aux poids-lourds, sont des indicateurs d'une exposition de fond. L'exposition à la pollution de l'air a des conséquences dommageables sur la santé, y compris dans le cas d'une exposition régulière à des doses inférieures aux valeurs limites réglementaires. En effet, l'impact sanitaire, notamment pour les particules fines est linéaire et non soumis à des seuils : toute exposition a un effet. La pollution atmosphérique a également un impact économique certain. Selon la commission d'enquête du Sénat en juillet 2015, elle coûte entre 68 et 97 milliards d'euros par an. En outre, la pollution de l'air impacte les éléments sensibles de l'environnement (écosystèmes, matériaux...) et joue à terme un rôle dans l'attractivité des territoire : La pollution atmosphérique compte parmi les 1ère préoccupations environnementales des français et des rhônalpins.

Afin d'anticiper une potentielle dégradation du cadre de vie induite par l'augmentation du trafic lié au développement démographique et économique du territoire, il convient de saisir l'opportunité offerte par le PLU pour réfléchir à une mobilité durable et décarbonée et à des mesures de réduction des nuisances environnementales.

Constats

- Des risques naturels restreints et identifiés
- Un risque industriel faible et des nuisances globalement limitées qui témoignent d'un cadre de vie globalement de qualité
- Un risque lié au transport de matière dangereuses concentré sur un axe sud-ouest /nord-est du fait de la présence d'une canalisation de gaz naturel et du trafic de poids-lourds de la RD 903
- Des nuisances sonores et une altération de la qualité de l'air du fait du trafic de la RD 903 et RD 233 et de la circulation de poids-lourds rejoignant l'ISDI, exposant directement les populations implantées le long des infrastructures de transport à des risques sanitaires.

Enjeux

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les futurs habitants
- La préservation des éléments retenant naturellement les sols dans les zones à risque gravitaire et d'inondation ainsi que dans les axes de ruissellement pluvial
- La maitrise du ruissellement pluvial en limitant l'imperméabilisation et en privilégiant l'infiltration
- Le maintien des espaces d'habitat à distance des activités et infrastructures potentiellement dangereuses et bruyantes,
- La réduction de la vulnérabilité de la population face au risque sanitaire induit par le trafic routier, en particulier au niveau de la traversée de Noyer par la RD233 et de la RD12
- L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier dans un souci de maîtrise des conséquences induites sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale



LE SDAGE: UN CADRE JURIDIQUE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions ne sont pas opposables aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (police de l'eau et des installations classées par exemple) et aux documents de planification suivants : les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas régionaux de carrière et les schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Encadrement de la ressource en eau

L'union européenne a adopté le 23 octobre 2000 la Directive Cadre sur l'Eau, à l'origine de l'harmonisation de la politique de gestion de l'eau au niveau communautaire. Sa transposition en droit français par la loi du 21 avril 2004 reprend les fondements de la gestion de l'eau en France, à savoir une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants, traduite par les SDAGE, eux même déclinés à l'échelle locale dans des SAGE. La Directive apporte également de nouveaux éléments, notamment des objectifs d'atteinte du bon état des eaux.

Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse

Approuvé le 20 Décembre 2015 pour la période 2016 à 2021, ce document fixe la stratégie du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif. Dans la lignée de la Directive Cadre sur l'eau, le SDAGE arrête des objectifs quantitatifs et qualitatifs des eaux et fixe des orientations afin de mettre en œuvre un gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les grands enjeux du SDAGE sont les suivants :

- s'adapter au changement climatique ;
- assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine ;
- restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé;
- lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé ;
- restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ;
- compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200% de la surface détruite;
- préserver le littoral méditerranéen.

Les objectifs du contrat de territoire

QUAL - Atteindre et préserver une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines

- O QUAL1 Lutter contre la pollution domestique
- QUAL2 Lutter contre la pollution agricole
- O QUAL3 Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles

RES - Assurer la gestion quantitative de la ressource en eau

- O RES1 Poursuivre l'amélioration de la connaissance et le suivi de la ressource
- O RES2 Maintenir l'équilibre des ressources en eau

MIL - Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques

- MIL1 Préserver et restaurer les cours d'eau
- MIL2 Valoriser les cours d'eau et restaurer le patrimoine lié à l'eau
- MIL3 Préserver, restaurer et valoriser les zones humides
- O MIL4 Préserver, restaurer et valoriser les rives du Léman
- MIL5 Réhabiliter le potentiel piscicole des milieux aquatiques
- MIL6 Maîtriser le foncier lié aux milieux aquatiques

RISQ - Assurer la gestion des risques naturels pour les biens et personnes

- O RISQ1 Garantir la gestion du risque inondation lié au débordement de cours d'eau
- O RISQ2 Définir et mettre en œuvre une politique claire de gestion des eaux pluviales
- O RISQ3 Préserver les zones d'expansion des crues
- O RISQ4 Développer une culture du risque inondation
- O RISQ5 Traiter les érosions de berges sur les secteurs à enjeux

COM - Communication, coordination et suivi

- COM1 Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques
- COM2 Assurer la préservation des milieux aquatiques et la gestion des risques en lien avec les outils d'aménagement du territoire
- OCOM3 Animer la procédure et assurer la concertation entre tous les acteurs de l'eau
- OCOM4 Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi

Encadrement de la ressource en eau

Pour 2021, le SDAGE vise 66 % des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif. En 2015, 52 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique et 87,9 % des nappes souterraines en bon état quantitatif.

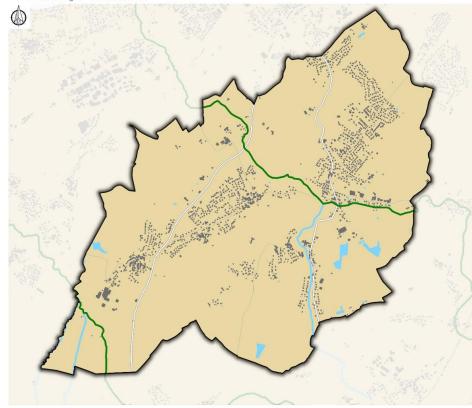
Le contrat de territoire sud-ouest lémanique

Outil du Conseil départemental 74, le contrat de territoire a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman) dans la continuité des efforts menés depuis 2006 au travers du Contrat de rivières (2006-2012).

L'évolution de ce nouveau Contrat porte sur l'intégration des milieux terrestres (prairies sèches et friches à molinie, forêt du territoire) dans cette politique de préservation et de valorisation, pour avoir une protection globale à l'échelle du bassin versant.

Le Contrat comporte ainsi un programme pluriannuel d'actions concrètes sur 6 ans de 2014 à 2019 pour un montant de 16.15 M€ HT (dont 6.25 M€ HT alloués à la poursuite des travaux d'assainissement). Le contrat de territoire a 5 grands objectifs, présentés ci-contre, en sus de celui d'assurer la communication et le suivi du programme d'actions.

La qualité des masses d'eau Ville d'Allinges - révision du PLU



L'état chimique des cours d'eau

1000 m

Bon état

Mauvais état

L'état chimique des masses d'eau

Bon

Médiocre

Réseau routier

- Liaison régionale

— Liaison locale

Cours d'eau

Elements hydrographiques surfaciques

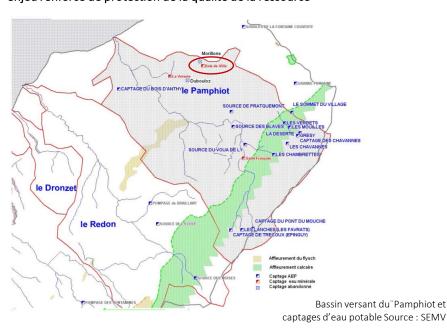
La gestion de l'eau : l'Alimentation en Eau Potable

Un réseau hydrographique et hydrogéologique de bonne qualité

Les masses d'eau souterraines concernant le territoire sont contenues dans des formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas Chablais. D'après le SDAGE, celle-ci est en **bon état quantitatif et chimique**. Néanmoins, ces formations sont superficielles et par conséquent **plus vulnérables aux pollutions**.

Concernant les cours d'eau ceux-ci sont également en bon état chimique d'après le SDAGE, ce qui traduit une eau de bonne qualité.

Le contexte géologique du territoire favorise l'existence de nombreuses sources d'eaux minérales. Parmi les trois captages d'eau minérale du bassin du Pamphiot, celui de Bois de Ville se trouve dans la commune. Cela induit un enjeu renforcé de protection de la qualité de la ressource



Source : SDAGE Rhône Méditerranée, IGN Date : 19 / 09 / 2018

La ressource en eau Ville d'Allinges - révision du PLU Quemo les Blaves 1000 m Date: 19 / 09 / 2018

Les sites de production AEP

- Actif
- Suspendu avec projet de récupération
- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
 - Périmètre de Protection Eloigné

Réseau routier

- Liaison régionale
- Liaison locale
- Cours d'eau

La gestion de l'eau : l'Alimentation en Eau Potable

Une gestion de l'Alimentation en Eau Potable bien encadrée

La gestion de l'AEP est confiée à **Thonon Agglomération** depuis le 1^{er} janvier 2020, elle était jusqu'à présent gérée par le Syndicat des Eaux Moises et Voirons (SEMV). Ce service public produit, traite, transporte et distribue l'eau potable dans 22 communes du Chablais. Il entretient, rénove et construit des installations d'eau potable pour ses usagers. En 2017 ce sont 15 802 abonnés soit 33 375 habitants qui sont desservis.

A noter qu'une partie du quartier des Fleysets est desservi par le service des eaux de la commune de Thonon les bains.

Une ressource sécurisée, diversifiée et de qualité

Le SEMV dispose de 30 points de captages pour l'alimentation de son réseau : 5 stations de pompage et de traitement et 25 sources. L'alimentation d'Allinges est actuellement assurée en majorité par la source de Prat Quemond. Néanmoins, les ressources d'Orcier, des Moises ainsi que du pompage de la Combe à Draillant viennent compléter l'apport en eau. A l'échelle du syndicat, 70% de la ressource provient de masses d'eau souterraines, leur qualité chimique est donc stratégique.

La ressource est protégée à plus de 99% via les arrêtés préfectoraux visant leur protection par une Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration des périmètres de protection. A noter que la source des Marais de Mésinges, raccordée au réseau du SEMV mais non active, ne sert qu'en appoint (période d'étiage, urgence...).

En 2017, les prélèvements réalisés pour l'ARS ont mis en évidence une eau de très bonne qualité chimique et biologique avec plus de 99% de conformité.

Volume exporté Consommations 5 000 m³ comptabilisées 2 000 986 m³ Volume Produit 2 970 436 m³ Consommations Volume mis en sans comptage distribution estimée 2 965 436 m³ 30 000 m³ Volume acheté $0 \, \text{m}^3$ Volume de service 43 992 m³ Pertes 890 458 m³

Schéma bilan du fonctionnement du réseau du SEMV en 2017 - source : RPQS 2017 SEMV

La gestion de l'eau: l'Alimentation en Eau Potable

Les volumes prélevés

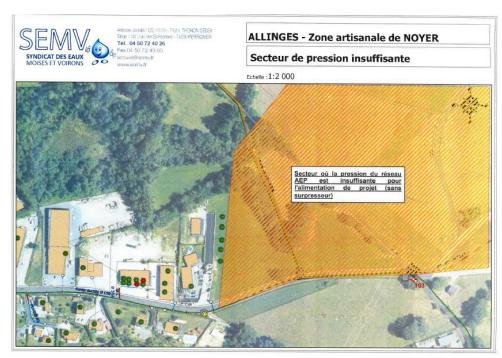
Les volumes produits en 2017 par la ressource de Prat Quemond sont estimés à 292 156 m³ en baisse de 33% par rapport à l'année précédente car le syndicat a augmenté la production d'autres ressources (Pompage de Draillant et le pompage du Léman). La DUP de la ressource de Prat Quemond autorise le pompage de la totalité du débit qui est largement excédentaire. Il n'y a donc pas de risque d'insuffisance en eau potable sur la commune d'Allinges au regard d'un accroissement potentiel de la population dans le cadre du PLU. De plus, il faut souligner que la consommation par abonné est en baisse sur la commune (- 4,7%).

Cet état de fait est souligné par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable actualisé en 2012. Il anticipe les besoins en eau potable à l'horizon 2030 et souligne une ressource largement excédentaire au regard de l'accroissement actuel de la population. Il est actuellement en cours de révision.

Les réseaux

Le réseau d'Allinges se compose de deux réservoirs et d'un surpresseur. Le rendement avoisine les 70% en 2017. A l'échelle du syndicat le réseau s'étend sur 397 kilomètres.

Le réservoir de Grand Clos est d'une capacité de 500 m³ (altitude 706 m) et se situe au niveau du hameau Chez Lagrange à l'Ouest du territoire. Il est alimenté par la source des Moises et complété par le pompage de la Combe de Draillant. Il assure l'alimentation des hameaux de Châteauvieux et de Mâcheron. Ce réseau est raccordé au réservoir de Mâcheron pour un secours éventuel.



Secteur de pression insuffisante au niveau de la zone artisanale de Noyer - Source : SEMV

La gestion de l'eau : l'alimentation en Eau Potable

Le réservoir de Mâcheron qui peut contenir 500 m³ (altitude 576 m) est alimenté par la source de Pratquemiond. Il assure l'alimentation de l'ensemble de la commune, à l'exception de la route des Blaves et de la zone de la Praux alimentés par le réseau d'Orcier. Le surplus est envoyé vers Margencel par interconnexion des réseaux.

Il faut noter que certains secteurs de la commune font face à des **pressions faibles** (colline d'Allinges et le Chef-Lieu) en raison de l'altitude basse de la source de Pratquemond. L'urbanisation dans ces secteurs pourra nécessiter la mise en place de surpresseurs pour maintenir une pression suffisante de 1 bar dans les réseaux.

La défense incendie est globalement bonne puisque les diamètres de canalisations ont généralement des diamètres suffisant pour cet usage : en 2012, 99 hydrants sont conformes sur les 107 que compte la commune.

Le SEMV dispose d'une autosuffisance en eau, qui lui permet même d'exporter une partie de sa production. Le réseau subit des pertes de l'ordre de 30% de la production initiale.

Les dysfonctionnements des réseaux et les limites unitaires de ceux-ci sont actuellement sujets à des travaux de renforcement visant à pallier ces problèmes et de fait à limiter la pression sur la ressource.



Localisation de la station d'épuration de Thonon-les-Bains Source : eau France



Station d'épuration de Thonon-les-Bains - Source : CNRS

La gestion de l'eau : l'assainissement collectif

Une gestion supracommunale

Thonon Agglomération a la compétence en matière d'assainissement des eaux usées pour les 90 994 habitants des 25 communes de l'agglomération. L'assainissement est géré en régie.

La station d'épuration se situe à Thonon-les-Bains à proximité du Delta de la Dranse, elle est exploitée par le **Syndicat Mixte épuration des régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains.**

Une capacité épuratoire suffisante

Un zonage d'assainissement a été réalisé sur la base du Schéma Général d'Assainissement (SOGREAH-1996-1997). La majorité du territoire est concernée par l'assainissement collectif et les réseaux sont de type unitaire et séparatif. Plus précisément, les secteurs du hameau de « Commelinges », « Les Fleysets – Bougeries » et les hameaux de Châteauvieux et Mâcheron sont en grande partie en réseau séparatif, tandis que le chef-lieu (vers déversoir de la voie Borgne), le secteur de Noyer, et le secteur de la Route de Valère sont encore desservis par un réseau unitaire. Des dysfonctionnements liés à l'âge des canalisations sont observables aux Fleysets – Bougeries avec des fuites et des injections d'eaux claires parasites qui viennent surcharger inutilement la STEP.

La commune d'Allinges ne dispose pas de station d'épuration sur son territoire. Tous les effluents produits sont orientés vers la STEP de Thonon-les-Bains. Cette installation de type « Boue activée très faible charge » peut traiter les eaux usées de 148 500 équivalents habitant pour une charge maximale enregistrée en 2016 de 93 229 EH. L'installation dispose donc d'une importante marge de traitement. De plus, les rejets sont conformes aux normes environnementales en vigueur.

	Allinges	
	nbre	%
Lit épandage	8	
Tranchée d'épandage		
Filtre à sable vertical non drainé	6	
Filtre à sable vertical drainé	6	
Filière compacte	3	
Autres filières	97	
Conforme	23	
Non conforme	89	
Absent au RDV	8	
nombre total de dispositifs ANC	120	
Taux conformité		19,2%
Critères non-conformité		
Installation incomplète	85	70,8%
Défaut sécurité sanitaire	2	1,7%
Défaut structure	0	0,0%
Sous-dimensionnement	84	70,0%
Dysfonctionnements	15	12,5%

Niveau de conformité de l'assainissement non collectif

Source: RPQS Assainissement 2016

La gestion de l'eau l'assainissement non collectif

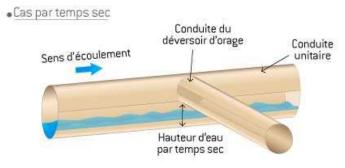
 Des dispositifs autonomes majoritairement non conformes

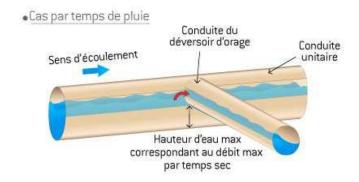
La **gestion du SPANC s'effectue par Thonon Agglomération** qui a compétence en matière d'assainissement non collectif.

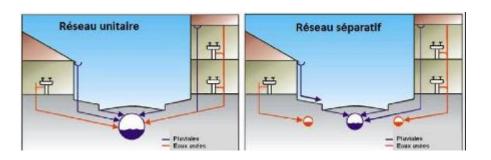
Le zonage d'assainissement identifie quelques secteurs en assainissement non collectif. Il s'agit notamment de la zone industrielle de la Praux, des hameaux du Grand Clos, des Crêtes et du Grand Marais, une partie de la Combe, les Dappaz, les Parrouses mais également du Chef-Lieu, du Noyer et de la Chavanne.

Le SPANC a réalisé une étude de conformité en 2012 dans le cadre du zonage d'assainissement. Elle met en évidence un taux de conformité de 19,2% ce qui est faible et en deçà de la moyenne de la communauté d'agglomération (24,6% de conformité). Selon la raison de la non-conformité (sous-dimensionnement significatif, défaut sécurité sanitaire, dysfonctionnement) cela peut générer des pollutions des milieux récepteurs.

Déversoir d'orage







La gestion de l'eau : les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence de Thonon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Un Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) a été commandé en 2010 par le **syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique** dans le cadre du contrat de rivière.

Le système de collecte des eaux pluviales de la commune est de deux types, à la base unitaire, il évolue progressivement en séparatif afin de limiter la charge entrante au niveau de la STEP. Pour la transition, les réseaux unitaires, en bon état, sont dédiés à l'évacuation des eaux pluviales tandis qu'en parallèle, la commune réalise les canalisations pour les eaux usées.

Trois déversoirs d'orage de réseau unitaire sont présents sur la commune : Allinges, Commelinges et Château Vieux. Plusieurs ruisseaux, plus ou moins permanents, sont captés dans le réseau unitaire notamment à Commelinges et au Noyer. Cependant, seul le secteur des Bougeries possède un dispositif d'infiltration des eaux pluviales. Enfin, aucun dispositif de traitement des eaux pluviales n'est recensé sur le réseau.

Aussi, le SDEP a mis en évidence des dysfonctionnements sur le territoire:

- Secteur de Commelinges : saturation du réseau par forte pluie et inondation de la route et des maisons (accumulation de l'eau entre la déviation et la colline), obstruction des canalisations et apport d'eaux claires à la STEP de Thonon les Bains. Pour pallier à ce problème, des bassins de récupération seront construits. Ces derniers permettront aussi de renforcer la fonctionnalité de la zone humide de Bettenuche, où se déverseront les eaux stockées selon un débit maîtrisé.
- Secteur du Noyer : réseau sous-dimensionné vite saturé qui provoque des ruissellements et des débordements.
- Parmi les trois déversoirs d'orage que compte la commune d'Allinges, celui de Château Vieux présente le plus de dysfonctionnements. La mise en séparatif du réseau permettra de résoudre ce dysfonctionnement.

Constats

- Une ressource diversifiée et excédentaire en bon état qualitatif et quantitatif protégée par DUP sécurisant l'alimentation en eau potable;
- Un rendement du réseau d'alimentation en eau potable en dessous du seuil réglementairement fixé à 85% induisant une perte en réseau conséquente exerçant une pression sur la ressource bien que celle-ci soit abondante;
- Une réserve en eau suffisante mais des secteurs où la pression est insuffisante qui rendront nécessaires la mise en place de surpresseurs;
- Une station d'épuration qui dispose d'une large marge de traitement pour l'assainissement collectif et dont les effluents sont conformes;
- Des dispositifs d'assainissement autonomes en grande partie non conformes mais dont les motifs de non-conformité peuvent générer des pollutions dans le milieu récepteur;
- Un passage progressif vers un réseau séparatif qui permet une meilleure prise en compte des eaux pluviales et une réduction des risques liés au ruissellement.

Enjeux

- La poursuite des efforts en matière d'économie de la ressource en eau en continuant les travaux d'amélioration des performances du réseau d'alimentation en eau potable ;
- La nécessaire prise en compte des périmètres de protection des captages en matière d'occupation du sol.
- La poursuite de la mise en conformité des installations d'assainissement autonome pour limiter les risques d'impact sur les milieux récepteurs;
- La poursuite du déploiement du réseau séparatif pour limiter les risques liés au ruissellement pluvial et l'apport d'eaux claires parasites au droit de la station d'épuration.

La gestion des déchets

Des déchets encadrés à l'échelle régionale

Adopté le 19 décembre 2019, le territoire est concerné par un seul et même document qui permet d'encadrer la gestion, la collecte et le traitement des déchets à l'échelle régionale : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le PRPGD, répond à des objectifs clairement définis pour que la région Auvergne-Rhône-Alpes soit exemplaire dans sa réduction et sa gestion des déchets. Il s'intègre à présent au SRADDET, document issu de la loi NOTRe et encadré par l'ordonnance du 27 juillet 2016. Conformément aux articles L4251-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la planification des déchets constitue un volet du SRADDET.



Point d'apport volontaire des déchets à Mésinges Source : EVEN conseil

Une gestion assurée par Thonon agglomération

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération Thonon Agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères (OM) pour les vingt-cinq communes qui la composent. Le service ordures ménagères de la communauté d'agglomération gère :

- la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables ;
- les déchets assimilés aux ordures ménagères ;
- la gestion des déchetteries intercommunales ;
- la sensibilisation et la prévention à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.

En ce qui concerne le traitement des déchets de la commune d'Allinges, la communauté d'agglomération fait appel à un prestataire, le SIVOM de la Région de Cluses. Dans ce cadre les déchets résiduels sont incinérés à l'incinérateur de Marignier dans la Vallée de l'Arve.

Ordures ménagères : la collecte s'effectue en porte-à-porte les lundi et jeudi principalement dans des bacs individuels mais quelques bacs de regroupements sont présents.

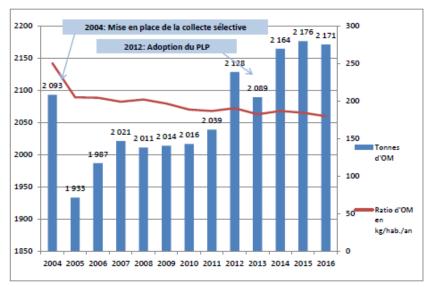
Tri sélectif: la collecte des déchets issus du tri sélectif s'effectue à partir de points d'apport volontaire (PAV) situés dans des « Points Propres ». La commune d'Allinges compte 5 PAV sur son territoire.

Déchetterie : la commune accueille une déchetterie intercommunale située au Mâcheron. Celle-ci prend en charge les déchets verts, les équipements électriques et électroniques, les lampes, le plâtre, le bois, les encombrants, les gravats etc.

Production de déchets	Tonnes	Ratios kg/hab/an
DMA - Déchets ménagers et assimilés	44 938	510
OMA - Ordures ménagères et assimilés	29 106	330
OMR - Ordures ménagères résiduelles	21 254	243
Déchetteries	15 832	298 *
Collecte sélective hors verre	4 092	46
Collecte sélective verre	3 760	43

^{*} sur la base de 52 093 habitants, hors Thonon

Synthèse du tonnage de déchets produits en 2017 au sein de Thonon Agglomération Source : RPQS 2017



Annáss	<u>Emballages</u>		<u>Verre</u>		<u>Papier</u>		Total	
<u>Années</u>	Т	kg/hab/an	Т	kg/hab/an	Т	kg/hab/an	Т	kg/hab/an
2015	176,76	14,97	469,64	39,78	237,52	20,12	883,92	74,88
2016	182,02	15,07	491,02	40,65	227,00	18,79	900,04	74,51
% tonnages 2015-2016	2,98%	0,67%	4,55%	2,19%	-4,43%	-6,61%	1,82%	-0,49%

Synthèse du tonnage de déchets produits en 2016 au sein de la CC des Collines du Léman

Source: RPQS 2016

La gestion des déchets

La production de déchets

En 2017, la production de déchets à l'échelle de Thonon Agglomération (Déchets Ménagers et Assimilés) est de **44 938 tonnes soit un ratio annuel de 510 kg par habitant**. Ce ratio est **inférieur à la moyenne régionale** qui est de 539 kg par habitant pour l'année 2017.

Compte-tenu du transfert de compétence depuis la communauté de communes des Collines du Léman vers Thonon Agglomération et de l'élargissement du périmètre géographique depuis le 1^{er} janvier 2017, la comparaison de la production de déchets avec celles des années précédentes n'apparait pas pertinente. On peut néanmoins souligner les dynamiques suivantes observées ces dernières années sur le territoire des Collines du Léman :

- Entre 2015 et 2016, la production totale d'ordures ménagères a eu une tendance globale à la hausse (+3,6% entre 2015 et 2016). Cependant, au regard de l'augmentation de la population, la production par habitant était en baisse. Ce phénomène peut être attribué aux effets de la collecte sélective et du Plan de Prévention des Déchets.
- Concernant le tri sélectif, les quantités de papiers collectées ont diminué entre 2015 et 2016. Une explication possible peut être l'utilisation plus systématique du stop pub apposé sur les boîtes aux lettres. Les quantités de verre et d'emballages collectés étaient par contre en augmentation.
- Le tonnage global de **déchets recyclables collectés a très légèrement augmenté** en 2016 (900 tonnes en 2016 contre 883.9 tonnes en 2015) ce qui témoigne de l'évolution positive des pratiques et d'une sensibilisation accrue aux problématiques de réduction du volume des déchets.
- Enfin, le **ratio de déchets par habitant a diminué** en 2016 (- 0,49%). Le ratio global par habitant de la collecte sélective est de 74,51 kg par habitant pour les Collines du Léman contre 71 kg par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (source: SINDRA, valeur année 2015). Le territoire avait ainsi des résultats satisfaisants en termes de collecte des déchets recyclables.

Déchets	Allinges
Bois	764.56
Batteries	-
Cartons	176.48
Déchets	1715.00
verts	
Encombrants	976.54
Ferrailles	209.34
Gravats	1265.95
(tonnes)	
Gravats (m3)	
Plâtre	55.72
Pneus	
Déchets de	0.018
soins (DASRI)	
Huiles	9.61
minérales	
Huiles	3.54
végétales	
Piles	1.91
Capsules	1.19
Néons	
Extincteurs	0.00
Cartouches	0.29

Tonnage récoltés à la déchetterie d'Allinges- RPQS 2017



Atelier dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets Source: RPQS 2017, Thonon Agglomération

La gestion des déchets

Le tonnage de déchets collectés à la déchetterie d'Allinges est de 5180. 33% du volume collecté sont des déchets verts et 24% des gravats. La fréquentation totale en 2017 était de 90 115 véhicules, avec des pics à 700 véhicules par jour. A l'échelle de Thonon Agglomération, les tonnages apportés dans les déchetteries sont en augmentation, ce qui favorise le traitement et la valorisation d'un volume croissant de déchets.

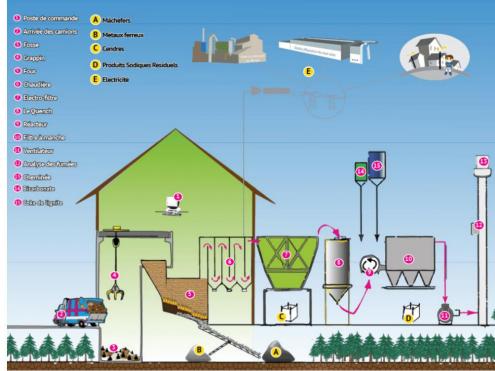
Prévention pour la réduction des déchets

Le décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets impose aux collectivités de prendre des mesures pour la diminution de la quantité de déchets.

La communauté de communes de Thonon agglomération soutient de nombreuses initiatives de réduction des déchets, englobant le territoire d'Allinges :

- La Semaine Européenne de Réduction des Déchets a été l'occasion de mettre en synergie tous les acteurs associatifs autour d'un programme commun de sensibilisation.
- La sensibilisation des scolaires par la FRAPNA Rhône-Alpes (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)
- Le service de broyage à domicile des déchets verts proposé aux foyers d'Allinges depuis 2017 offre la possibilité de réutiliser les déchets verts.
- L'équipement des foyers en composteurs individuels progresse encore grâce à l'initiative de Thonon Agglomération proposant de fournir des dispositifs de compostage à des tarifs préférentiels.
- La collecte des textiles, assurée par l'association Re-Née, a permis de récupérer 3,6kg de textiles/hab en 2017.





Usine de traitement des ordures ménagères de Marignier et son fonctionnement Source : SIVOM de la Cluses

La gestion des déchets

Thonon Agglomération a délégué le traitement des déchets au SIVOM de la Région de Cluses pour la commune d'Allinges. Mais quelques sites particuliers sont traités par le syndicat de traitement des ordures du Chablais à l'incinérateur de Thonon.

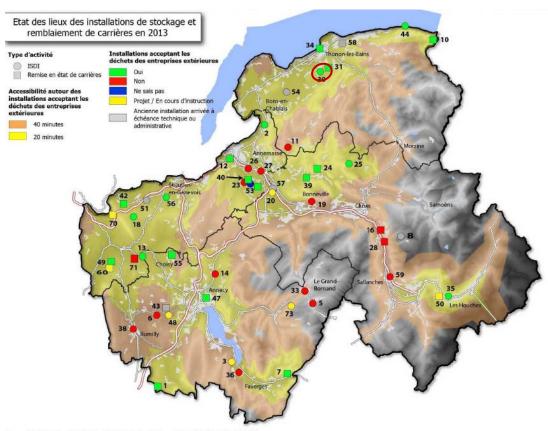
Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par l'usine de traitement des ordures ménagères de Marignier. Elle permet une valorisation énergétique des déchets non recyclables (ordures ménagères, déchets non dangereux, boues,...) à hauteur de 5 tonnes à l'heure.

L'électricité produite est utilisée de trois manières différentes :

- 30% sont autoconsommés pour le propre fonctionnement de l'usine (éclairage, chauffage des bâtiments, fonctionnement des ordinateurs et moteurs, ...).
- 30% servent à l'alimentation de la station d'épuration des eaux usées située à proximité.
- 40% sont réinjectés sur le réseau de distribution public d'électricité (surplus)

La quantité totale d'électricité produite annuellement représente l'équivalent de la consommation moyenne de plus de 2 500 foyers hors chauffage et eau chaude.

Les déchets issus du tri sont réceptionnés par le centre de tri ORTEC situé à Thonon-les-Bains, où ils sont triés et acheminés vers les usines de recyclage.



Sources: CERA, Inddigo, CLC, Téléatlas, SRTM. Réalisation Inddigo - Déchets et écologie industrielle, Juin 2013.

Etat des lieux des installations de stockage et remblaiement des carrières en 2013 Source : Plan BTP Haute-Savoie. CD 74

La gestion des déchets

Gestion des déchets inertes

Depuis 2020, cette problématique est encadrée par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets, composante du SRADDET, qui était jusqu'alors encadrée par le Plan de Prévention et de gestion des déchets du BTP de Haute-Savoie .

La question des déchets inertes excédentaires issus de l'activité du BTP est très sensible en Haute-Savoie du fait de l'activité soutenue du BTP. Néanmoins, le département dispose de capacité de stockage définitif suffisant pour traiter les besoins. Dans le cas particulier de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, les capacités de stockage sont même bien supérieures aux besoins et le nombre et la répartition des installations permettent une bonne couverture du territoire.

Dans ce cadre, la commune d'Allinges accueille une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) et une plateforme de transit, tri des déchets issus du BTP (Favre).

Constats

- Un ratio de déchets par habitant inférieur à la moyenne régionale
- Une tendance de production totale d'ordures ménagères à la hausse pouvant néanmoins être expliqué par une adhésion croissante au tri sélectif;
- Une hausse de la fréquentation de la déchetterie ;
- Une valorisation matière et énergétique des déchets déléguée à des prestataires privés;
- A l'échelle de Thonon Agglomération, un grand nombre d'actions pertinentes de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets avec une mobilisation tant auprès des scolaires que du grand public.

Enjeux

- La poursuite de la dynamique de réduction des déchets et d'amélioration du volume de tri sélectif;
- Le déploiement des équipements de collecte des déchets (ordures ménagères, tri, compostage) adaptés et cohérents avec les projets de développement;
- Inciter à la mise en place de dispositifs innovants supports de l'économie circulaire : boîtes d'échanges, ressourcerie, soutien et promotion d'associations locales...

Via les lois d'aout 2009 et juillet 2010 mettant en œuvre les engagements du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES en 2050 par rapport à ses émissions de 1990 et ce grâce à la création de bâtiments neufs produisant tous plus d'énergie qu'ils n'en consomment à compter de 2020 et la massification de la rénovation, à bon niveau de performances énergétiques, des bâtiments existants.

Cette politique nationale doit permettre de réduire fortement et rapidement les consommations énergétiques et les émissions associées de l'ensemble des secteurs économiques et surtout celui du bâtiment.

Un **Plan Bâtiment Grenelle** a été mis en place pour aider à la réalisation des engagements de la France à travers la rénovation d'environ 400 000 logements par an à partir de 2013 et 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020, la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics a partir de 2013 ainsi que des travaux de performances énergétiques dans le parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015

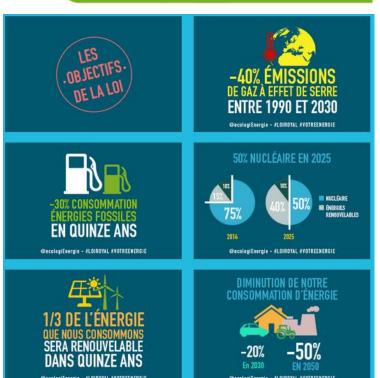
Cette loi met en avant un nombre important d'objectifs, notamment :

- Une **réduction de 40% des émissions de GES d'ici à 2030** et une division par quatre de ces émissions en 2050 ;
- Un part de 32% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 ;
- **Réduire la consommation énergétique finale** de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « Bâtiment Basse Consommation » pour l'ensemble du parc de logements en 2050 ;
- **Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles** de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

Introduite par la LTECV, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Cette stratégie a notamment deux grandes ambitions; atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, doivent prendre en compte cette stratégie.

Performances et transition énergétiques : les documents cadres





Les objectifs de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte Source : https://www.cnergie.net/la-transition-energetique/

Performances et transition énergétiques : les documents cadres

 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté le 10 avril 2020. Sur le volet énergétique et adaptation au changement climatique, il remplace ainsi le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie).

Face aux constats établis dans son état des lieux, la transition du territoire vers l'économie circulaire apparait comme un enjeu majeur du SRADDET en termes d'innovation, de développement économique et de valorisation des ressources locales. Le SRADDET vise également l'affirmation de la Région dans son rôle de chef de file dans les filières énergies et déchets pour relever ces enjeux de concrétisation de la transition énergétique ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique constituent.

Pour répondre à ces enjeux le SRADDET fixe les objectifs suivants d'ici 2030 et par rapport à 2015 :

- Diminuer les émissions de polluants et gaz à effet de serre de 30% ;
- Augmenter de 54% la production d'énergie renouvelable(électrique et thermique);
- Réduire la consommation énergétique de la région de 23% par habitant
- Accompagner les collectivités dans leur PCAET et dans le développement des solutions alternatives;
- Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie ;
- Mobiliser les citoyens et acteurs sur le changement climatique ;
- Développer le vecteur énergétique de la filière hydrogène;
- Développer un réseau de bornes d'avitaillement en énergies alternatives pour les transports.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Un PCAET, approuvé le 25 février 2020, a été élaboré par Thonon Agglomération. Il s'agit d'un un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique. Ce plan a pour objectif de définir une stratégie de territoire, déclinée en programme d'actions, partagées entre les collectivités, entreprises, associations et les habitants, pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. La démarche vise à s'inscrire dans les politiques nationales destinées notamment :

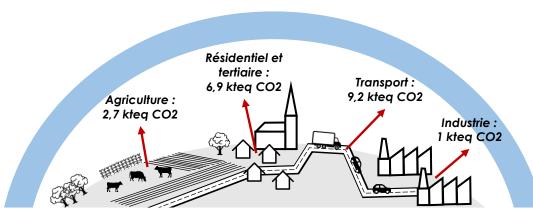
- à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- à améliorer la qualité de l'air,
- à réduire les consommations d'énergie,
- à développer des énergies renouvelables.

Le PCAET se décline en plan d'actions (organisé en 4 axes) qui dicte les priorités stratégiques fixées par Thonon Agglomération.

- Axe 1 : Un territoire à énergie positive
- Axe 2 : Un territoire résilient et innovant
- Axe 3 : Un territoire mobilisé
- Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco-exemplaire

Les principaux objectifs de la collectivité à l'horizon 2030, sont de :

- Réduire de 30% la consommation énergétique du territoire en 2030 par rapport à 2015;
- Porter la part de la production d'énergies renouvelables à 400 GWh, soit le double de la production actuelle.



Les émissions de Gaz à Effet de Serre de la commune d'Allinges en 2015 – OREGES Auvergne-Rhône-Alpes

Qu'est-ce que l'équivalent CO2 ?

L' « équivalent CO2 » (eq CO2) est une unité créée par le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) pour comparer les impacts des GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions. Dans ce cadre, une tonne équivalent CO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

>> 1 tonnes de CO2 équivaut à :

- 1 aller-retour Paris-New York en avion
- 14.000 km de Twingo en ville
- 8.500 km de 4×4 en ville

Performances et transition énergétiques : les émissions de Gaz à Effet de Serre et les consommations énergétiques

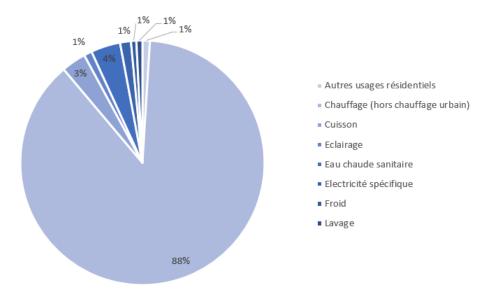
 Le secteur des transport et du résidentiel, levier pour réduire les émissions de GES sur le territoire

Au total, la commune d'Allinges a émis près de **19 kteqCO2 en 2015, soit 4,35 teqCO2/hab**. Ce chiffre est endessous de la moyenne nationale de 7,5 teqCO2/hab et de la moyenne départementale de 5 teqCO2/hab en 2015.

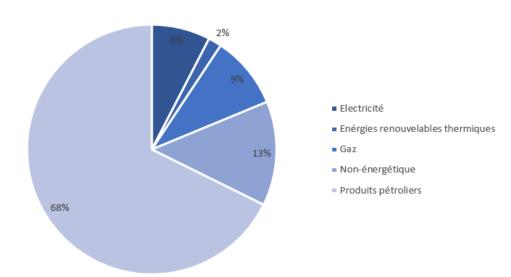
Le secteur le plus émetteur de GES est celui des transports qui concentre 48% des émissions totales de la commune. 64% des émissions sont dues au transport de personnes et 36% au fret. Ces chiffres peuvent s'expliquer par deux principaux facteurs :

- L'importance du trafic sur la route départementale 903 rejoignant le pôle de vie de Thônon et axe structurant à l'échelle intercommunale et la traversée d'Allinges par de nombreux camions allant en particulier au site de stockage des déchets inertes.
- la dépendance générale à la voiture dans les déplacements : 90% des trajets domicile-travail se font en véhicule individuel motorisé (chiffre INSEE 2015).

Dans ce cadre, le développement d'une mobilité alternative en lien avec Thonon Agglomération peut représenter un axe d'amoindrissement des émissions de GES. De surcroit, les projets actuels de développement des infrastructures routières, en particulier le tronçon autoroutier entre Machy et Thônon, devraient amoindrir le trafic et dans une certaine mesure les émissions de GES induites.



Part des différents usages dans les émissions de GES du secteur résidentiel en 2015 Source : OREGES Auvergne-Rhône-Alpes



Part de chaque énergie dans les émissions de GES de la commune d'Allinges en 2015 Source : OREGES Auvergne-Rhône-Alpes

Performances et transition énergétiques : les émissions de Gaz à Effet de Serre et les consommations énergétiques

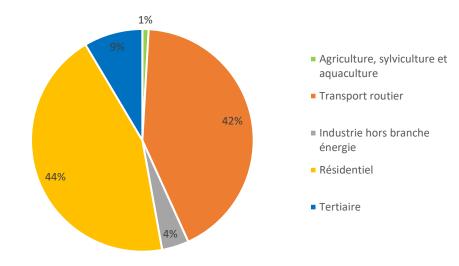
Le secteur résidentiel représente la deuxième source d'émission de GES d'Allinges avec une concentration de plus de 31% des émissions totale de GES à l'échelle communale.

L'importance de ce chiffre s'explique par :

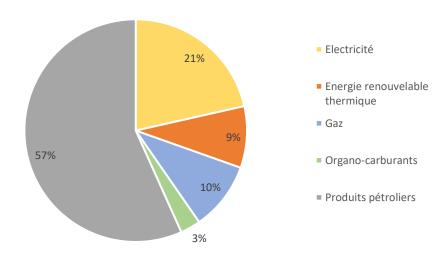
- le climat hivernal rigoureux et la nécessité de chauffer : plus de 88% des émissions de ce secteur relèvent du chauffage qui utilise essentiellement des énergies fossiles, plus particulièrement émettrices de GES;
- L'âge du parc de logement : 54% de ce dernier a été construit avant 1990, soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant la prise en considération, dans les constructions nouvelles, des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire en sus des déperditions de chaleur lié à l'isolation du bâtiment.

Aussi, la réhabilitation du parc de logement et l'optimisation des chauffages individuels apparaissent comme un réel levier d'action pour limiter les déperditions thermiques et limiter les consommations d'énergies fossiles et ainsi diminuer les émissions de GES.

Enfin, les produits pétroliers (64%) sont les énergies les plus sollicitées en matière d'émissions de GES.



Consommation d'énergie par secteur dans la commune d'Allinges en 2015 – OREGES Auvergne-Rhône-Alpes



Consommations d'énergie par énergie dans la commune d'Allinges en 2015 - OREGES Auvergne-Rhône-Alpes

Performances et transition énergétiques : les émissions de Gaz à Effet de Serre et les consommations énergétiques

Des consommations énergétiques tournées vers les énergies fossiles

Le territoire connait une forte prédominance des énergies fossiles dans sa consommation énergétique. En 2015, le recours aux produits pétroliers représente effectivement 57% de la consommation énergétique totale du territoire (89 GWh). Ces énergies sont principalement consommées par le secteur du transport routier (35 GWh, soit 69% de la consommation de produits pétroliers du territoire) et le secteur résidentiel (12 GWh soit 24 % de la consommation de produits pétroliers du territoire).

De manière globale, les secteurs du résidentiel et du transport routier sont les secteurs les plus consommateurs (39 GWh pour 44% du total pour les transports et 38GWh pour 42% du total pour le résidentiel), puis dans une moindre mesure le secteur tertiaire.

Par rapport à la consommation énergétique de ces secteurs, on peut souligner les chiffres suivants :

- Pour le secteur des transports, 65% des consommations relèvent du transport de personnes. Aussi, le développement d'une mobilité alternative apparait également comme un levier d'action dans la diminution des consommations énergétiques.
- Pour les secteurs résidentiel et tertiaire, 73% et 51% des consommations sont dédiées au chauffage. Le confort thermique et la réhabilitation du parc de logement apparaissent ainsi comme un véritable enjeu de réduction de la consommation énergétique du territoire;

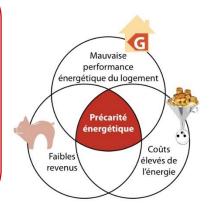
Les consommations d'électricité représentent 19 GWh, soit 21% de la consommation énergétique du territoire et résultent à 71% du secteur résidentiel et à 19% du secteur tertiaire.

Enfin, les énergies renouvelables thermiques représentent 9% des énergies consommées (8 GWh). Elles sont consommées à 98% par le secteur résidentiel.

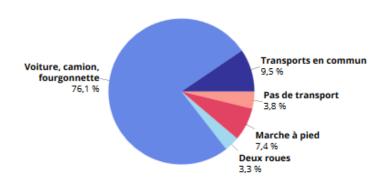
DÉFINITION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique résulte de la difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique. Elle résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- le prix de l'énergie;
- le niveau de ressources des ménages ;
- la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage ;
- les pratiques des ménages.



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015



Répartition modale des déplacements domicile-travail dans l'agglomération de Thonon les bains

Source: INSEE 2018

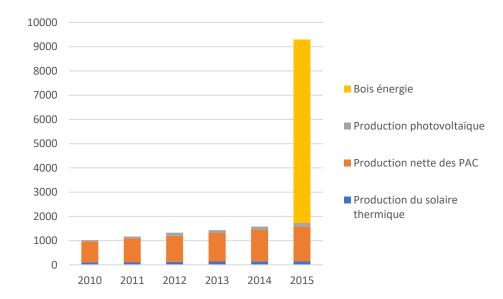
Performances et transition énergétiques : la précarité énergétique

 Une précarité énergétique limitée mais un territoire présentant des facteurs de vulnérabilité

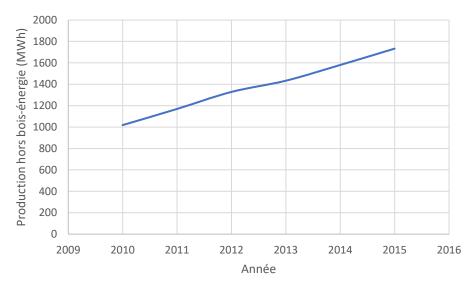
A l'échelle nationale, le budget moyen par ménage alloué à l'énergie domestique est de 1 600€ par an (chiffre de 2010). Dans la communauté d'agglomération de Thonon les bains, le revenu médian est de 25 210€ annuel. Aussi, la facture d'énergie représente 6,3% des revenus des foyers, contre 7,7% en moyenne à l'échelle de la France. On considère qu'il y a précarité énergétique dès lors que la part des revenus consacrée à l'énergie dépasse 10%. Aussi, à l'échelle globale de l'espace communautaire, la précarité énergétique liée aux logements semble restreinte. Il existe néanmoins des facteurs de vulnérabilité sur le territoire :

- Près de la moitié du parc de logements date d'avant 1990, soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant une isolation des bâtiments neufs et la prise en considération des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire. Ces habitats sont d'autant plus vulnérables que le climat est rigoureux ;
- En outre, le fioul représente 31% de la consommation énergétique du secteur résidentiel. Or, à surface égale, le fioul est plus consommateur d'énergie que les autres modes de chauffage et son utilisation est par conséquent un facteur de vulnérabilité énergétique. Le coût du fioul fait par ailleurs l'objet de fluctuations financières. Les risques d'inflation pendant les saisons froides viennent renforcer l'exposition des utilisateurs à la précarité énergétique.

Au regard de la précarité énergétique liée à la mobilité, le territoire communal présente également des facteurs de vulnérabilité du fait de **la forte dépendance à la voiture** pour les trajets domicile-travail : 76,1% des actifs du territoire utilisent la voiture pour se rendre au travail. (INSEE, chiffre de 2018 à l'échelle de Thonon Agglomération). Enfin, la précarité liée à la mobilité devrait s'accroitre en raison de la **tendance à la hausse du prix du carburant** (+30% entre 2005 et 2014 et une facture des ménages de 312€ à 430€) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'ADEME.



Evolution de la production d'énergie dans la commune d'Allinges - OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2015 (Aucune donnée pour le bois énergie avant 2015)



Evolution cumulée de la production d'énergie photovoltaïque, solaire thermique et des pompes à chaleur - OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2015

Performances et transition énergétiques : la production énergétique et les potentialités de développement des EnR

Une tendance à l'augmentation de la production énergétique

En 2015, la production d'énergie sur le territoire de la commune d'Allinges concerne **exclusivement des énergies renouvelables**. Toute énergie confondue, la production est de près de 9 GWh. Cette production permet de couvrir près de 10% des besoins énergétiques du territoire en 2015 (89 GWh).

Les données de la filière bois énergie étant connues uniquement depuis 2015, il est donc impossible de connaître exactement les variations de production d'énergie de la commune. En considérant uniquement les 3 autres formes d'énergie, il apparaît que la production a néanmoins augmenté d'environ 70% entre 2010 et 2015.

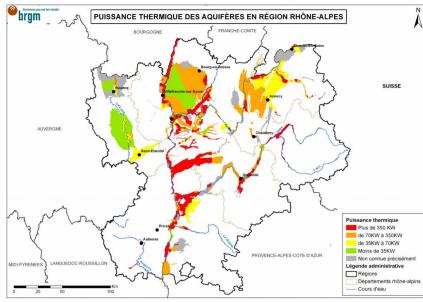
Pour référence, cet écart correspond à la consommation moyenne annuelle en électricité de 34 foyers (consommation moyenne annuelle d'une habitation estimée à 21 200 kWh, source ADEME)

 Une production d'énergie reposant principalement sur le secteur bois-énergie

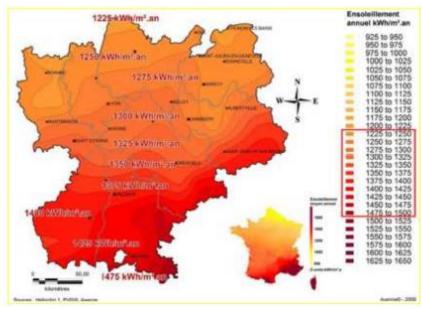
L'exploitation de la filière bois-énergie, particulièrement bien développée, correspond, en 2015, à 81% de la production d'énergie renouvelable du territoire. La commune d'Allinges possède par ailleurs une chaufferie bois collective.

 Les pompes à chaleur, la deuxième source d'énergie renouvelable du territoire

Les pompes à chaleur utilisent de l'électricité pour transmettre l'énergie présente dans l'air ambiant, le sol ou une source d'eau naturelle aux bâtiments. Cette source d'énergie renouvelable, quand elle utilise l'air ambiant, possède des potentialités quasi-identiques partout.



Potentiel méthanogène total en Haute-Savoie – Etude de potentiel pour le développement d'unités de méthanisation, Département de la Haute-Savoie, Agence de l'Eau. 2010



Ensoleillement moyen en région Rhône-Alpes - SRCAE

Performances et transition énergétiques : la production énergétique et les potentialités de développement des EnR

Le potentiel géothermique très basse énergie aux alentours de la commune semble plutôt bon, avec une puissance thermique comprise entre 35 KW à plus de 350 KW prélevable sur la ressource souterraine par une pompe à chaleur ou pour un forage de production. Au regard du potentiel géothermique par Sondes Géothermiques Verticales, le territoire apparait de manière plus favorable, sous réserve néanmoins d'études confirmant le caractère adapté de la lithologie et de la géologie.

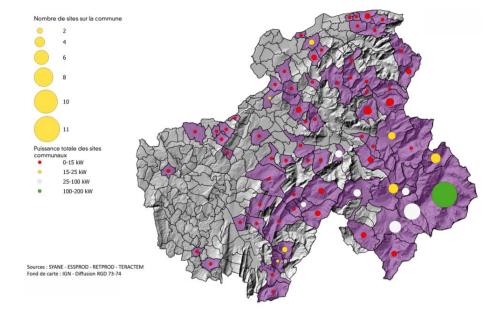
Cela pourrait expliquer que la commune ait connu ces dix dernières années une évolution conséquente du nombre de pompes à chaleur soit passé de 6 en 2005 à 64 en 2015.

 UNE PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE EN DEVELOPPEMENT MAIS ENCORE LIMITEE

Sur le territoire, le gisement solaire est utilisé de 2 façons :

- Le solaire thermique : l'énergie est récupérée par des capteurs thermiques lors de périodes d'ensoleillement et est restituée pour chauffer le bâtiment ou encore l'eau chaude sanitaire ;
- Le solaire photovoltaïque : il permet de produire de l'électricité en utilisant l'impact des ondes des rayons du soleil sur de grands panneaux. Cette énergie peut être stockée.

En 2015, la production d'énergie photovoltaïque représente moins de 2% de la production d'énergie renouvelable du territoire. Certes, depuis 2010, le nombre de dispositifs photovoltaïques a été multiplié par 1,7, permettant une augmentation de la production d'énergie de la filière de 107 MWh en 5 ans. Néanmoins l'énergie produite ne permet de couvrir, de manière théorique, la consommation que de près de 5 habitations. D'autre part, l'exploitation du solaire thermique assurait en 2005, dans la commune, la production de 152 MWh d'énergie, soit autant que le photovoltaïque. Les deux sources d'énergie solaire cumulent donc à peine 3% de la production d'énergie de la commune.



Potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie - SYANE, ISL, 2015



Potentiel méthanogène total en Haute-Savoie – Etude de potentiel pour le développement d'unités de méthanisation, Département de la Haute-Savoie, Agence de l'Eau, 2010

Performances et transition énergétiques : la production énergétique et les potentialités de développement des EnR

Or, afin de renforcer la transition énergétique de la commune et améliorer son indépendance énergétique, il apparait que les grandes surfaces de toiture dont dispose le territoire (bâtiments d'activités économiques et agricoles en particulier) pourraient accueillir des superficie de panneaux photovoltaïques et représenter ainsi une véritable opportunité pour continuer à développer cette énergie renouvelable.

Enfin, les apports solaires peuvent également être optimisés grâce à l'utilisation de principes de construction bioclimatiques, en privilégiant notamment des expositions favorables. De telles pratiques participent à l'amélioration du confort thermique des bâtis et par extension est un facteur de réduction de la vulnérabilité énergétique.

 Le potentiel limite de développement des énergies éolienne et hydroélectrique

En 2015, ni l'hydroélectricité ni l'énergie éolienne ne sont exploitées sur le territoire de la commune.

Pour l'énergie éolienne, aucune Zone de développement de l'éolien n'a été identifié en Haute-Savoie par le Schéma Régional de l'Eolien du fait des fortes pentes et de conditions météorologiques peu favorables.

Quant à la production d'hydroélectricité, une étude réalisée en 2015 a identifié des sites à potentiel pour le turbinage sur adductions d'eau potable. A l'échelle de la commune, aucun site n'a été repéré.

Un potentiel méthanogène inexploité

D'après l'étude sur le potentiel méthanogène total en Haute-Savoie, Allinges dispose d'un potentiel moyen pour la méthanisation. Ce type d'énergie n'est pas encore développé au sein de la commune, mais pourrait faire l'objet d'études approfondies.

Constats

- Une précarité énergétique limitée mais un territoire présentant des facteurs de vulnérabilité;
- Un territoire inscrit dans une dynamique progressive de transition énergétique;
- Un territoire présentant un potentiel pour le développement de l'énergie solaire et le recours au biogaz.
- Une dépendance encore forte aux énergies fossiles ;
- Des secteurs de transport et du résidentiel plus particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre et consommateurs d'énergie :
 - o La dépendance marquée à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements pendulaires ;
 - o Un parc de logements à rénover.

Enjeux

- La réduction des consommations énergétiques, notamment fossiles, et des émissions de GES induites. Leviers envisagés : rapprochements des services et revitalisation des centres-bourgs, développements des voies actives via l'identification d'emplacements réservés.
- La lutte contre le risque de précarité énergétique des ménages en limitant leurs besoins en énergie fossile avec :
 - Le développement d'une mobilité plus durable pour réduire la dépendance à la voiture
 - La réhabilitation du parc de logements pour limiter les déperditions énergétiques et augmenter les performances énergétiques des bâtis
- La poursuite du développement de la production et du recours aux énergies renouvelables ou de récupération avec notamment l'exploitation du biogaz et de l'énergie solaire (eau chaude sanitaire et photovoltaïque).

PARTIE 6

Contraintes et potentialités de développement d'Allinges

Urbanisation et morphologie urbaine

Centre-bourg de la commune d'Allinges



Hameau de Commelinges



Hameau de Mésinges



Crédit photo : Citadia conseil

Des formes urbaines diversifiées

Au regard du développement récent de la commune, le tissu urbain allingeois présente des formes urbaines diversifiées, qui se définissent par :

- Le centre-bourg

Il correspond au noyau traditionnel du chef-lieu, organisé autour de l'église Notre Dame de l'Assomption. Il rassemble différentes fonctions, telles que la mairie, un espace public central devant la place de la mairie et de certains équipements. Sa localisation centrale au sein de la commune et sa configuration circulaire, délimitée par les rues du Crêt Baron et du Presbytère renforcent son rôle de cœur de bourg. Les extensions du bourg se sont principalement orientées vers l'ouest, de manière linéaire, entre la RD 333 et RD 233. Cette urbanisation à l'ouest de la RD 233 a conduit à la jonction urbaine entre Allinges et Commelinges.

- Les hameaux, nombreux sur la commune, témoignent de l'histoire locale de la commune. On en dénombre 5 :
 - Le hameau de Mésinges. Ce secteur au sud de la RD233 s'est développé à proximité de la chapelle, suivant un découpage parcellaire et une orientation du bâti déstructurés mais relativement denses et présentant un front bâti. Différentes extensions se sont développées autour de ce hameau et notamment entre la voie ferrée et la RD903 : plusieurs lotissements au nord est, des logements individuels peu denses au sud et la zone d'activités de Mésinges plus au sud.
 - Le hameau en promontoire de Commelinges, situé entre le hameau de Mésinges et le centre-bourg de la commune, structuré par un bâti traditionnel et composé de fermes ou maisons fortes, s'ouvrant à l'est sur des espaces agricoles préservés. Ce dernier s'est épaissi par l'implantation de constructions individuelles récentes, respectant peu la forte identité architecturale de ce secteur ancien.
 - Le hameau du Mâcheron et de Château Vieux : ces deux hameaux identitaires, à la vocation agricole historique sont une empreinte de l'histoire de la commune.

Urbanisation et morphologie urbaine

Habitat individuel, les Bougeries



Habitat individuel, la Repentance



Habitat collectif, Grand Allard



Crédit photo : Citadia conseil

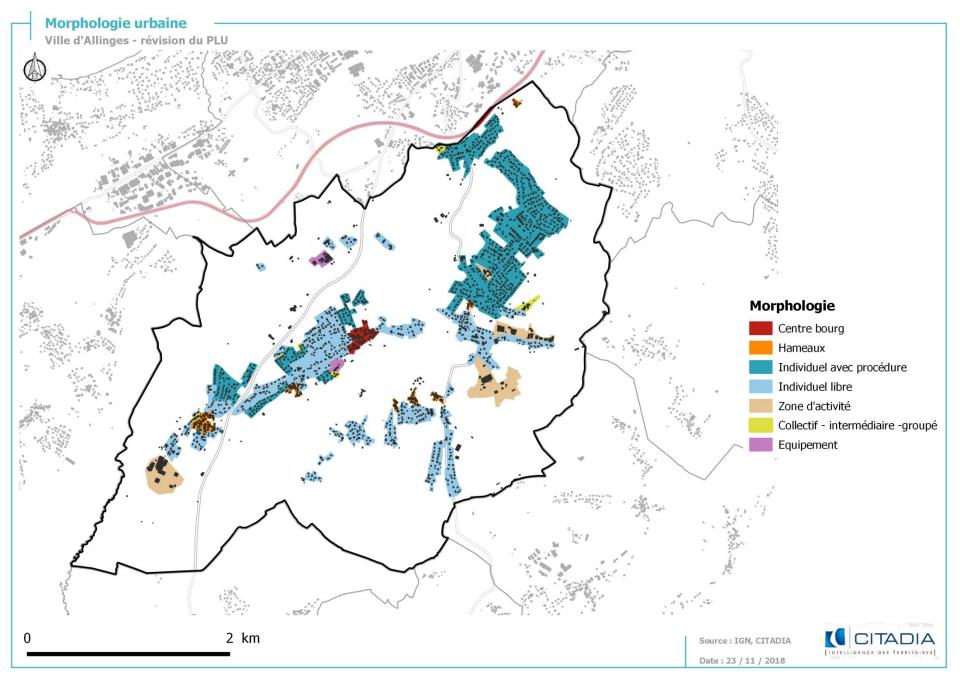
Caractérisés par des bâtiments agricoles, aux gabarits imposants, ces deux hameaux présentent des espaces publics qualitatifs, marquants l'identité rurale de la commune : placette, fontaine, cours, etc. Les extensions récentes autour de ces deux hameaux se sont faites au coup par coup. Les maisons individuelles se sont implantées sans procédure d'ensemble, de manière linéaire, pour former les lieux dits de la Colombière, les Crêtes, Chez Lagrange, Lassy, etc.

Le hameau du Noyer situé au nord de la patte d'oie entre la RD12 et la rue du Manoir. Caractérisé par des corps de fermes traditionnels, dont certains sont réhabilités, ce secteur est un secteur stratégique au regard des petits commerces qu'il regroupe (pharmacie, boucherie/charcuterie). Cet ancien plateau agricole a fait l'objet d'un récent développement résidentiel, principalement marqué par des maisons individuelles.

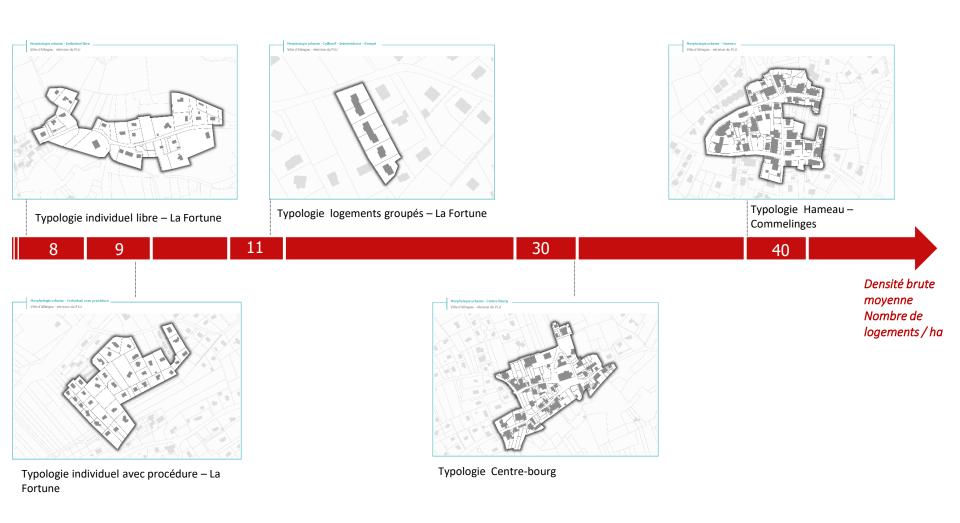
De manière générale les hameaux de la commune d'Allinges, parfaitement intégrés dans le tissu bâti sont venus se densifier soit par de nouvelles constructions, soit par des réhabilitations. Les extensions récentes, souvent linéaires et peu encadrées ont nettement marqué le paysage de la commune.

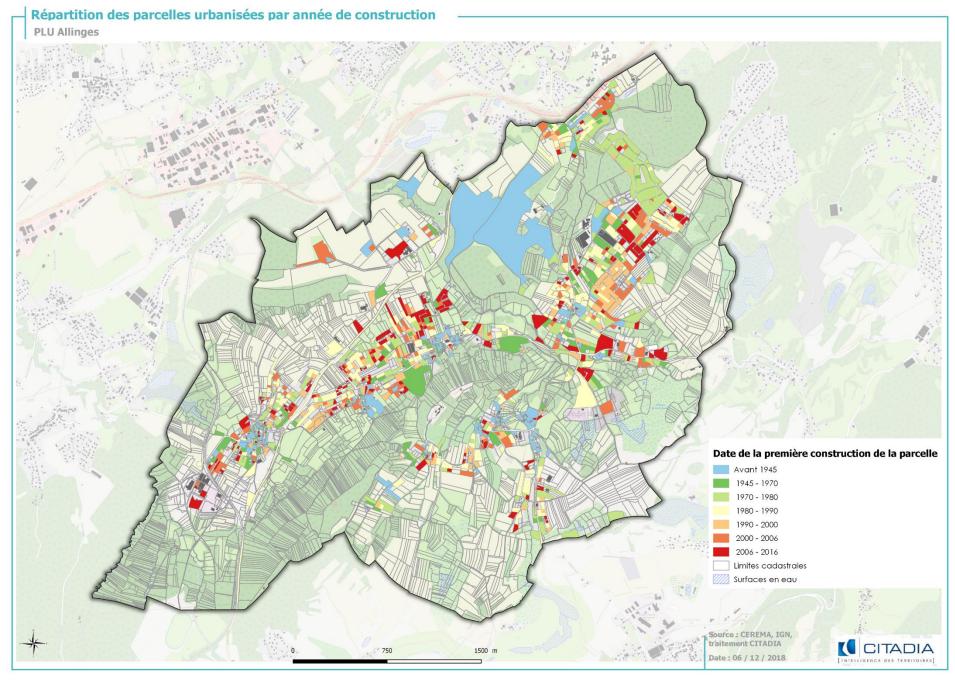
- L'habitat pavillonnaire, majoritaire sur la comme, se structure par :
 - des zones pavillonnaires composées de logements individuels, structurées et réalisées dans le cadre d'opérations d'ensembles. Cette typologie s'est particulièrement développée au début des années 80 sur la commune. On retrouve cette morphologie aux Bougeries, à la Chavanne, aux Crêts et aux Fleysets.
 - Des zones pavillonnaires composées de logements individuels libres, en continuité de hameaux, du centre-bourg ou le long des principaux axes routiers. Elles se composent exclusivement de maisons individuelles. Leurs hauteurs (en général R+1) et leurs implantations peuvent dénoter avec la typologie des bâtiments agricoles traditionnels présents dans les hameaux du territoire.
- Les ensembles d'habitat collectif, intermédiaire et groupé

Le développement de la commune est également marqué par des opérations d'ensembles d'habitat collectif, intermédiaire et groupé. Peu développée sur le territoire, cette morphologie s'est développée au début des années 2000 sur les Fleysets, le Noyer et la Fortune. Les hauteurs varient entre du R+1 et R+2.

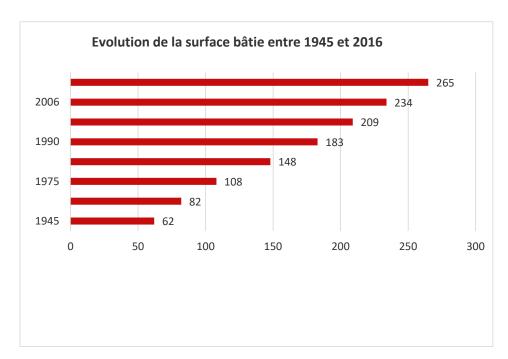


Urbanisation et morphologie urbaine





Consommation foncière entre 2006 et 2016



	1945	1968	1975	1982	1990	2000	2006	2016
Surface bâtie	62	82	108	148	183	209	234	265
Evolution de la surface bâtie (en ha)		20	26	40	35	26	25	31
Evolution annuelle de la surface bâtie (en ha/an)		0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3

<u>Les parcelles bâties et non bâties dans les espaces constructibles</u> du PLU depuis 2005 :

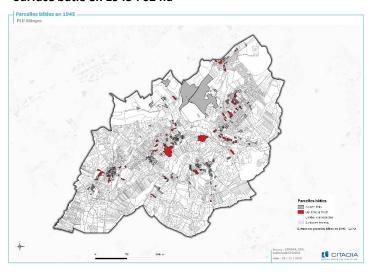
La surface bâtie de la commune d'Allinges a connu une progression relativement constante au cours des 10 dernières années, au regard de son développement résidentiel et démographique.

Deux temporalités de développement et d'équipement du territoire se sont succédées :

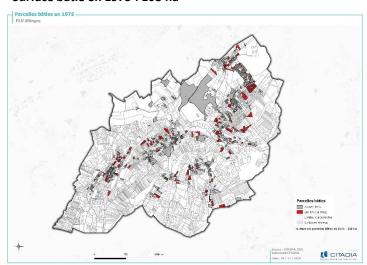
- Au début des années 1970 l'urbanisation est marquée par un rythme qui s'accélère progressivement passant de +0,2ha/an entre 1945 et 1968 à +0,4ha/an entre 1975 et 1982, point culminant de la résidentialisation. Cette période est essentiellement marquée par l'urbanisation des Bougeries et la densification et extension des hameaux des Crêts, Champ Menou et Mésinges ;
- Depuis le début des années 1990, le développement de l'enveloppe bâtie est relativement stable, oscillant entre +0,2ha/an et +0,3ha/an. L'urbanisation de la commune depuis les années 1990 est marquée par le développement de lotissements pavillonnaires et des trois zones d'activités.

Surface bâtie : correspond aux parcelles présentant au moins une construction et délaissent les espaces destinés aux infrastructures de voierie. Sur les 10 années analysées,

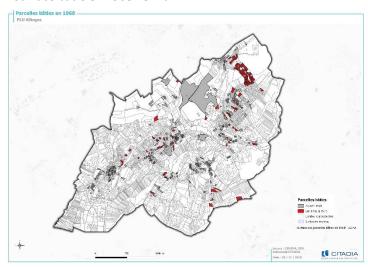
Parcelles construites entre 1945 et 1968 Surface bâtie en 1945 : 62 ha



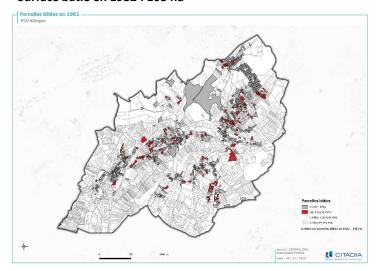
Parcelles construites entre 1975 et 1982 Surface bâtie en 1975 : 108 ha



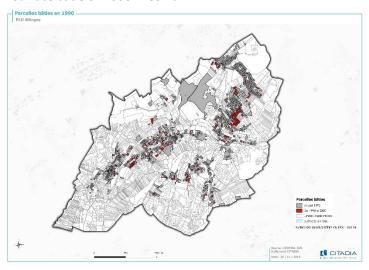
Parcelles construites entre 1968 et 1975 Surface bâtie en 1968 : 82ha



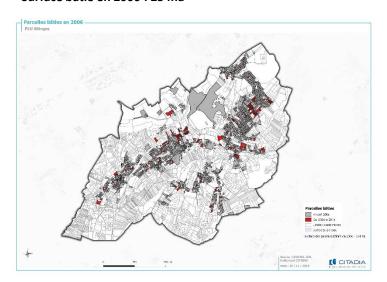
Parcelles construites entre 1982 et 1990 Surface bâtie en 1982 : 108 ha



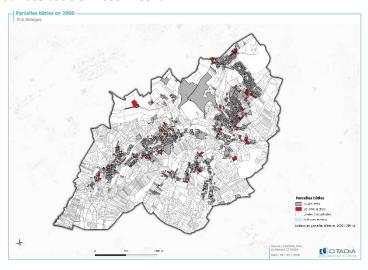
Parcelles construites entre 1990 et 2000 Surface bâtie en 1990 : 183 ha



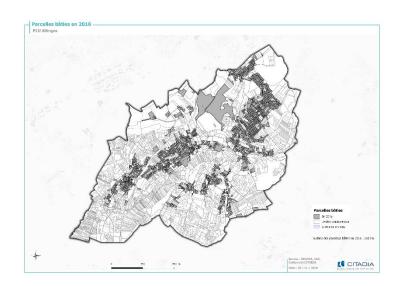
Parcelles construites entre 2006 et 2016 Surface bâtie en 2006 : 234ha



Parcelles construites entre 2000 et 2006 Surface bâtie en 2000 : 209ha



Surface bâtie en 2006 : 265ha



Localisation des espaces urbanisés entre 2006 et 2016

En extension à l'urbanisation 27,4 ha 87.3%

Au sein de l'enveloppe urbaine 4 ha 12.7%

Vocation des espaces urbanisés entre 2006 et 2016

A vocation résidentielle 25,4 ha 80.9%

> A vocation économique 6 ha 19,1%

Consommation foncière entre 2006 et 2016

Consommation d'espaces par typologie :

Entre 2006 et 2016, 31,4ha brut ont été consommés pour le développement de l'urbanisation, à l'échelle de la commune. Les parcelles consommées comptabilisées concernent autant les parcelles bâties suite à des dépôts de permis de construire que les déclarations préalables. Les parcelles consommées entre 2006 et 2016 ne correspondent donc pas toujours à des parcelles nouvellement bâties.

Sur les 31,4 ha de consommés entre 2006 et 2016 :

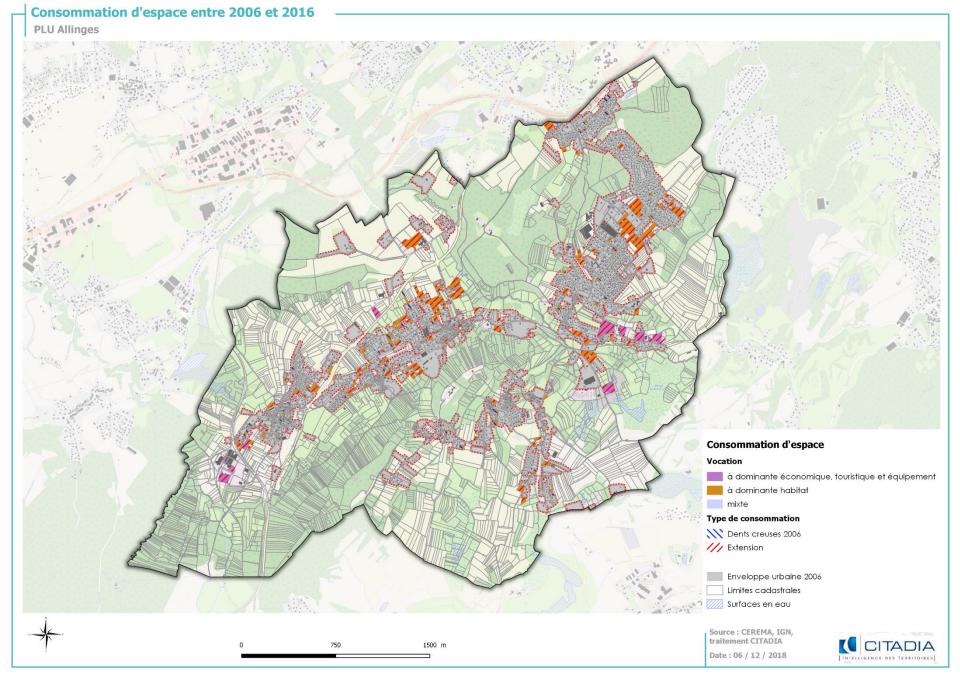
- 87,3% ont été urbanisés en extension de l'urbanisation, soit 27,4ha;
- 12,7% ont été urbanisés au sein de l'enveloppe urbaine, soit 4,0ha.

Sur les 31,4ha consommés entre 2006 et 2016 :

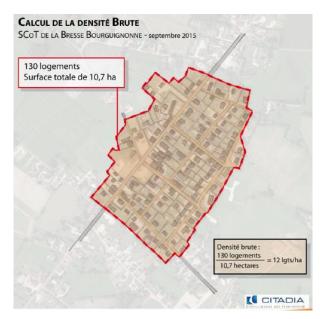
- 80,9% ont été urbanisés à des fins résidentielle et d'équipements, soit 25,4ha;
- 19,1% pour une vocation économique et commerciale, soit 6ha.

La dynamique de développement en optimisation foncière représente 1/8ème des surfaces consommées et a été particulièrement faible en matière d'activités économiques et commerciales, à hauteur de 0,5% des surfaces concernées.

La commune d'Allinges présente une dynamique de développement résidentiel qui s'est principalement effectuée en extension urbaine, à hauteur de 1/5ème des surfaces consommées sur les 10 dernières années analysées, soit 21ha contre 4ha au sein de l'enveloppe urbaine.



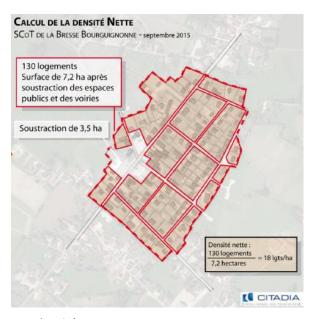
Consommation foncière entre 2006 et 2016



La densité brute :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc la surface utilisée par les équipements publics (écoles, équipements administratifs, etc.), la voirie, les espaces verts et autres espaces collectifs.

Mode de calcul de la densité pour les opérations en urbanisation nouvelle (extension)



La densité nette :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface de l'îlot concerné par le projet de construction, en excluant donc les espaces publics, les espaces verts collectifs (les espaces verts privatifs sont intégrés au calcul) et les voiries et réseaux divers.

Mode de calcul de la densité pour les opérations en renouvellement urbain (dents creuses)

L'artificialisation des sols au cours des 10 dernières années

Cadre règlementaire

Au titre de l'article L1514-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit intégrer une analyse des « capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ».

Méthodologie

L'analyse des capacités de densification de l'enveloppe urbaine vise à évaluer le potentiel de construction nécessaire au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

Le travail de recensement des dents creuses a été réalisé sur la base de seuils de surfaces minimum pour les parcelles, déterminées en fonction de la taille moyenne des parcelles consommées sur les 10 dernières années sur la commune. Ainsi, 500m² minimum ont été retenus pour déterminer les dents creuses. La définition de ces dents creuses est réalisée d'après les fichiers fonciers Majic 2016.

Un travail de vérification manuelle a été fait à partir de la dernière version de la photo aérienne mise à disposition par l'IGN, permettant de supprimer les erreurs géomatiques. De plus, une vérification des parcelles identifiées a été réalisée avec les élus et sur le terrain.

En parallèle, le travail sur les divisions parcellaires s'appuie à la fois sur le seuil de taille de parcelle et à la fois sur le niveau de construction de la parcelle (prise en compte du coefficient d'emprise au sol). Le coefficient d'emprise au sol est majoré sur la base d'un bluffer de 5m autour de la maison afin d'assurer de la capacité d'une parcelle) être divisible.

Filtres environner	nentaux, paysagers et agricoles	Enjeux de densification
Risques	Mouvement de terrain	LIMITANT
	Pente entre 10° et 20°	LIMITANT
	Aléas chute de bloc	EXCLUANT
	Aléas crue torrentielle	EXCLUANT
	Pente supérieure à 20°	EXCLUANT
Eau	Périmètre rapproché des captages	LIMITANT
	Périmètre éloigné des captages	LIMITANT
	Périmètre immédiat des captages	EXCLUANT
Nuisance	Bruit des infrastructures terrestres	LIMITANT
Agriculture	Enjeux stratégiques forts de la CA	LIMITANT
SUP	Voie ferrée	EXCLUANT
	Lignes électriques	EXCLUANT
	Pylônes	EXCLUANT
	Canalisation de gaz	EXCLUANT
TVB	Cour d'eau permanent	EXCLUANT
	Corridor forêt	EXCLUANT
	Corridor ouvert	EXCLUANT
	Réservoirs de biodiversité	EXCLUANT

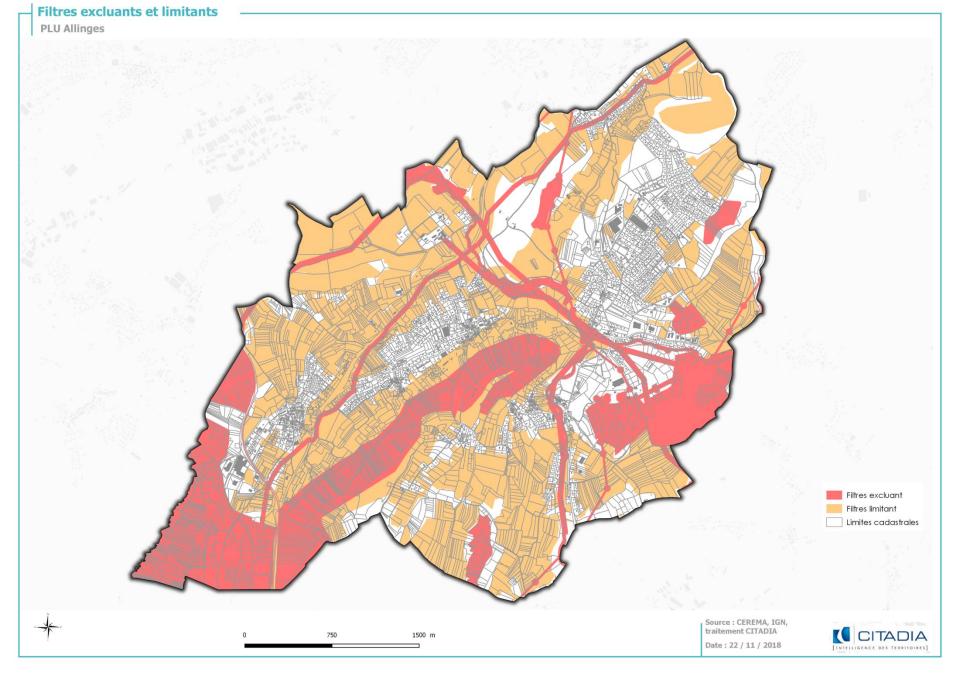
L'artificialisation des sols au cours des 10 dernières années

Les filtres environnementaux

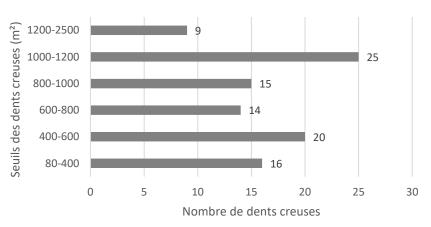
Plusieurs filtres environnementaux et paysagers sont mobilisés afin de prendre en compte les différentes contraintes de développement sur les secteurs repérés préalablement (potentiel foncier brut).

In fine, ces filtres techniques doivent permettre aux élus de se positionner sur les différents enjeux de densification sur le territoire.

En somme, la surface des filtres excluants représentent 381 ha et les filtres limitants 882 ha, sachant qu'ils se superposent et ne peuvent s'additionner.



Répartition des dents creuses recensées



NB : Seules les parcelles de 500m² ou plus ont été retenues pour la définition des dents creuses. Néanmoins, des regroupements de parcelles de taille inférieure ont pu être retenus si l'ensemble représente au moins 500m². Ceci explique que des parcelles inférieures à 500m² apparaissent dans la répartition des dents creuses par surface.

Répartition de la s	surface des parcel divisibles	les potentiellement
Seuils (m²)	%	Nombre de parcelle divisible
Moins de 700	4 %	2
700-1200	4 %	2
Plus de 1200	92 %	50

L'artificialisation des sols au cours des 10 dernières années

Potentiel de densification

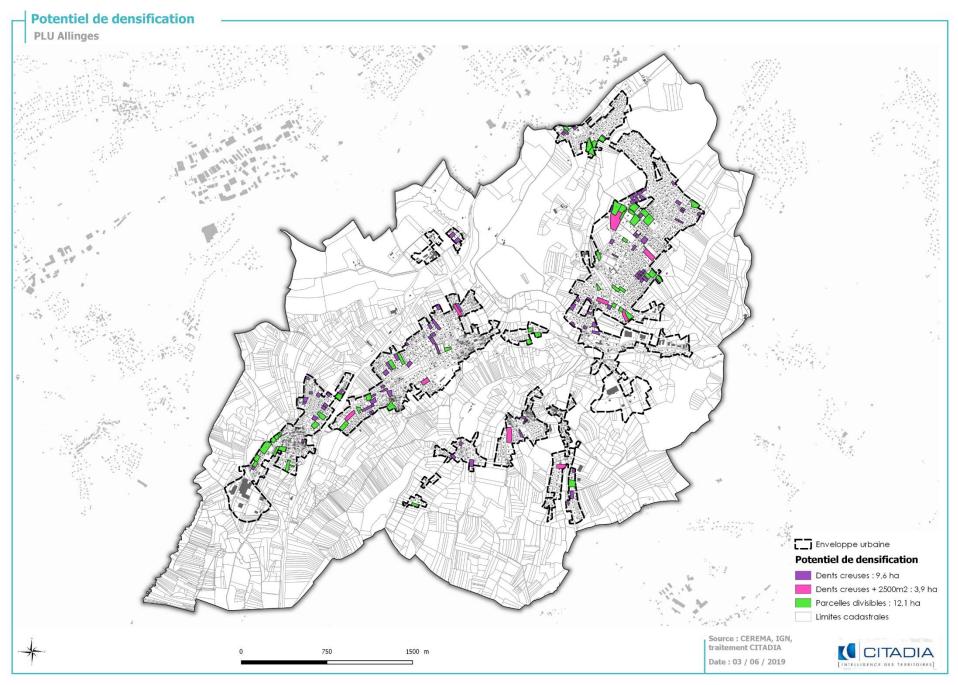
L'analyse brute des dents creuses permet d'identifier un potentiel de mobilisation théorique de 9,7ha, soit 3,6% de l'enveloppe urbaine de 2016.

Au regard de l'analyse de la taille moyenne des parcelles urbanisées et notamment au cours des 10 dernières années, les parcelles de moins de 500m² ont été exclues. De la même manière les dents creuses d'une superficie supérieure à 2500m² ont été exclues, en cohérence avec la méthodologie employée par le SCoT du SIAC.

Sur les 100 dents creuses recensées, la taille moyenne des parcelles est de 965m².

L'analyse brute des parcelles potentiellement divisibles retient les parcelles d'une surface minimale de 1000m². Dans ce cadre, le potentiel théorique sur la commune est de 12,10 ha, dont au moins la moitié pourra être réellement densifiées, une fois la partie urbanisée déduite du potentiel, soit environ 6 ha.

Les 50 parcelles potentiellement divisibles retenues présentent une surface relativement grande. Leur taille est de 2 421m² en moyenne.



Constats

- Un développement de l'urbanisation relativement constant depuis le début des années 1950, avec en moyenne +0,35ha/an;
- Une surface bâtie qui a augmenté de +0,3ha/an entre 2006 et 2016 ;
- Un développement urbain qui s'est fait de manière linéaire, notamment entre les années 70 et 90 ;
- La juxtaposition de différentes formes urbaines ;
- Une consommation d'espaces de 31 ha brut entre 2006 et 2016 ;
- Une consommation d'espaces au sein de l'enveloppe urbaine très limitée, à hauteur de 13%, soit 4ha au profit d'une urbanisation en extension (87% soit 27ha);
- Une grande majorité des parcelles urbanisées à destination de l'habitat (25ha soit 81%);
- Un potentiel de densification théorique en dents creuses de 13,6ha et de un potentiel mobilisable en parcelles divisibles de 9ha, soit un potentiel théorique total de 23ha.

Enjeux

- La limitation de formes urbaines consommatrices d'espaces comme l'habitat individuel, au profit de formes urbaines innovantes et peu consommatrices d'espaces;
- Une consommation d'espaces en extension à limiter, au profit d'opérations en renouvellement et comblement de dents creuses;
- La préservation des espaces agricoles et naturels du territoire ;
- La maîtrise de la densification du territoire par l'accompagnement qualitatif des opérations d'aménagement (gestion du stationnement, végétalisation des espaces libres, etc.);
- La préservation stricte de coupures à l'urbanisation non bâties entre le chef-lieu et le Noyer et entre les hameaux
- La définition de limites durables à l'urbanisation ;
- La poursuite du développement en épaisseur et continuité directe du chef-lieu et du Noyer;
- La maîtrise de la densification des hameaux ;

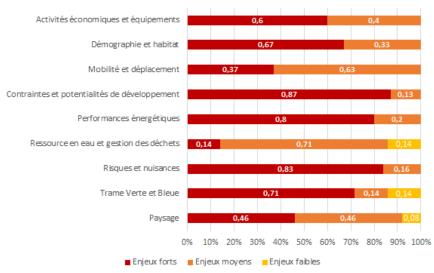
Hiérarchisation des enjeux

La méthode de hiérarchisation des enjeux

Critère 1 Critère 2 Critère 3 Transversalité de Capacité du PLU à Degré de priorité répondre à l'enjeu politique de l'enjeu l'enjeu Note de 3 = le PLU est en mesure Note de 3 = plus de 2 Note de 3 = priorité immédiate d'intervenir directement sur l'enjeu thématiques concernées / à court terme Note de 2 = le PLU intervient Note de 2 = deux thématiques Note de 2 = enjeu secondaire à indirectement sur l'enjeu concernées moyen terme Note de 1 = le PLU n'est pas en Note de 1 = enjeu à plus long Note de 1 = une seule mesure d'intervenir sur l'enjeu. thématique concernée Par hameaux:

Les enjeux majeurs du territoire

Un travail de priorisation des enjeux a été mené avec les élus le 14 décembre 2018. Ce travail a permis d'aboutir à un ordre de priorisation des enjeux (Fort-Moyen-Faible) basé sur 3 critères: la transversalité, la capacité du PLU à y répondre et la priorité politique.



 Les différents enjeux de chaque thématique ont ainsi été priorisés, donnant la répartition suivante:

Profil urbain et paysager

Enjeux	Priorité de l'enjeu
Préserver de la pression urbaine l'intégrité des coteaux boisés pour leur rôle dans la structure du grand paysage	Fort
Veiller à l'intégration paysagère des constructions (habitations et bâtiments agricoles) dans les espaces caractérisés par leur ouverture sur le grand paysage	Moyen
Limiter l'étalement urbain le long des voies de circulation pour préserver l'identité en hameaux de la commune	Fort
S'appuyer sur le grand paysage et les points de vue comme supports pour la requalification des entrées de ville	Moyen
Traiter les lisières urbaines entre les espaces agricoles et naturels et les zones pavillonnaires (les Bougeries, extension de Grange-Allard, faubourg de Thonon)	Faible
Créer un rapport harmonieux entre les zones pavillonnaires du faubourg de Thonon et la voie rapide adoptant un traitement paysager ou agricole le long de l'ouvrage	Moyen
Veiller à adopter un traitement paysager (transitions, liaisons piétonnes, intégration paysagère) pour les zones d'activités et des zones industrielles, particulièrement quand elles sont localisées en entrée de ville, pour assurer l'effet vitrine du territoire.	Moyen
Préserver de l'organisation traditionnelle bâtie des hameaux (groupement, hauteur, alternance) pour maintenir leur identité	Moyen
Pérenniser le patrimoine vernaculaire et végétal des hameaux et s'en servir pour la création d'espaces publics structurants à l'échelle des hameaux	Fort
Pérenniser le patrimoine végétal des espaces agricoles : haies, arbres isolés, boisements de feuillus, vergers et alignements d'arbres, tout en restant vigilant dans les zones concernées par l'enfrichement	Fort
Rendre plus lisibles, agréables et sécurisées les traversées piétonnes des noyaux urbains	Fort
Conserver et mettre en scène les vues sur le grand paysage et du grand paysage	Moyen
Utiliser le réseau d'itinéraires piétons pour mettre en réseau la commune (espaces naturels et les cours d'eau, éléments patrimoniaux et noyaux d'habitation) et faire que ces espaces soient le support d'usages communs (espaces de détente et de découverte, parcours sportif, etc.)	Fort

Profil écologique

Enjeux	Priorité de l'enjeu
La protection stricte des réservoirs de biodiversité, en particulier à proximité des activités potentiellement nuisantes (carrière, ISDI, gestion forestière)	Fort
La préservation des zones humides et ripisylves pour leur intérêt écologique, hydraulique et paysager	Fort
La préservation des espaces agricoles et naturels fonctionnels et le maintien de pratiques raisonnées participant à la bonne fonctionnalité de la trame verte	Fort
Le renforcement du réseau bocager pour assurer les continuités écologiques notamment dans les zones de cultures	Fort
Le maintien de la continuité des cours d'eau et de la qualité chimique et écologique des écosystèmes qu'ils constituent	Moyen
Le maintien des axes de passage de la faune à travers les infrastructures de transport par la mise en place d'aménagements TVB permettant une réduction de la fragmentation	Faible
La prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation	Fort

Profil humain et social

Enjeux	Priorité de l'enjeu
L'accompagnement de la dynamique démographique	Fort
L'anticipation du phénomène de vieillissement de la population par une offre de logements et de services adaptés	Fort
Un parc de logements à faire évoluer au regard du niveau de développement souhaité pour la commune, en cohérence avec les disponibilités foncières et le niveau d'emplois et de services, afin de ne pas accentuer le caractère résidentiel de la commune	Moyen
Des biens immobiliers à diversifier pour permettre un parcours résidentiel complet aux ménages du territoire	Fort
Une évolution de la structure des ménages à appréhender dans l'offre de logements proposés, en diversifiant et favorisant la production de logements de plus petites tailles	Fort
Un parc de logements locatifs sociaux à développer afin d'atteindre les 25% de logements sociaux et diversifier les typologies de logements aidés (PLU, PLUS et PLAI) en cohérence avec les objectifs triennaux	Moyen

Profil fonctionnel

Enjeux	Priorité de l'enjeu
La définition d'une stratégie de développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, afin d'apaiser le trafic routier et réduire les nuisances associées	Moyen
Un trafic routier plus apaisé, dû à une diminution de la circulation des poids-lourds sur les voies de la commune	Moyen
L'aménagement de trottoirs qualitatifs et sécurisés pour inciter à la pratique de la marche pour les déplacements de proximité (aménagement devant permettre la circulation des engins agricoles)	Fort
L'identification et la structuration d'une aire de covoiturage	Fort
Le développement des aménagements dédiés à la pratique du vélo et notamment en direction des arrêts de bus, TCSP et gares	Fort
Accompagner l'étude sur les aménagements doux et les aménagements publics possibles entre la plateforme multimodale de Thonon-les-Bains et la commune	Moyen
Favoriser le rabattement du pôle multimodal de Thonon-les-Bains sur le centre-bourg de la commune	Moyen
Le développement de l'accès au Très Haut Débit sur la commune, facilitant la réalisation des aménagements nécessaires	Moyen
Le renforcement du niveau d'équipement et leur diversité face au développement résidentiel rapide de la commune	Moyen
Le développement des commerces de proximité en cohérence avec le développement démographique et résidentiel et le renforcement de leur accessibilité	Fort
L'incitation à la création d'emplois sur la commune pour limiter le caractère résidentiel et la dépendance d'emplois du territoire et limiter les déplacements domicile-travail et les nuisances associées	Moyen
Le maintien et la protection des espaces agricoles et in fine, la conservation des espaces ouverts et de la structure paysagère de la commune	Fort
Le maintien des points de vente directe dans un objectif de valorisation des productions locales	Fort
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Performances et nuisances environnementales

Enjeux	Priorité de l'enjeu
L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les futurs habitants	Fort
La préservation des éléments retenant naturellement les sols dans les zones à risque gravitaire et d'inondation ainsi que dans les axes de ruissellement pluvial	Fort
La maîtrise du ruissellement pluvial en limitant l'imperméabilisation et en privilégiant l'infiltration	Fort
Le maintien des espaces d'habitat à distance des activités et infrastructures potentiellement dangereuses et bruyantes	Fort
La réduction de la vulnérabilité de la population face au risque sanitaire induit par le trafic routier, en particulier au niveau de la traversée de Noyer par la RD233 et de la RD12	Fort
L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier dans un souci de maîtrise des conséquences induites sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale	Moyen
La poursuite des efforts en matière d'économie de la ressource en eau en continuant les travaux d'amélioration des performances du réseau d'alimentation en eau potable	Moyen
La nécessaire prise en compte des périmètres de protection des captages en matière d'occupation du sol	Moyen
La poursuite de la mise en conformité des installations d'assainissement autonome pour limiter les risques d'impact sur les milieux récepteurs	Moyen
La poursuite du déploiement du réseau séparatif pour limiter les risques liés au ruissellement pluvial et l'apport d'eaux claires parasites au droit de la station d'épuration	Fort
La poursuite de la dynamique de réduction des déchets et d'amélioration du volume de tri sélectif	Moyen
Le déploiement des équipements de collecte des déchets (ordures ménagères, tri, compostage) adaptés et cohérents avec les projets de développement	Moyen
Inciter à la mise en place de dispositifs innovants supports de l'économie circulaire : boîtes d'échanges, ressourcerie, soutien et promotion d'associations locales	Faible
La réduction des consommations énergétiques, notamment fossiles, et des émissions de GES induites. Leviers envisagés : rapprochements des services et revitalisation des centres-bourgs, développements des voies actives via l'identification d'emplacements réservés	Fort
La lutte contre le risque de précarité énergétique des ménages en limitant leurs besoins en énergie fossile avec le développement d'une mobilité plus durable et la réhabilitation du parc de logements	Fort
La poursuite du développement de la production et du recours aux énergies renouvelables ou de récupération avec notamment l'exploitation du biogaz et de l'énergie solaire (eau chaude sanitaire et photovoltaïque)	Fort

Contraintes et potentialités de développement d'Allinges

Enjeux	Priorité de l'enjeu
La limitation de formes urbaines consommatrices d'espaces comme l'habitat individuel, au profit de formes urbaines innovantes et peu consommatrices d'espaces	Fort
Une consommation d'espaces en extension à limiter, au profit d'opérations en renouvellement et comblement de dents creuses	Fort
La préservation des espaces agricoles et naturels du territoire	Fort
La maîtrise de la densification du territoire par l'accompagnement qualitatif des opérations d'aménagement (gestion du stationnement, végétalisation des espaces libres, etc.)	Fort
La préservation stricte de coupures à l'urbanisation non bâties entre le chef-lieu et le Noyer et entre les hameaux	Fort
La définition de limites durables à l'urbanisation	Fort
La poursuite du développement en épaisseur et continuité directe du chef-lieu et du Noyer	Fort
La maîtrise de la densification des hameaux	Moyen

Annexes

Annexe 1 – Périmètres PACA du projet d'agglomération

En 2008, les Périmètres d'Aménagement coordonnées d'agglomération (PACA) ont été constitués comme périmètres d'études pour approfondir le Projet d'agglomération en impliquant les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal.

Ci-contre les 8 périmètres PACA.

